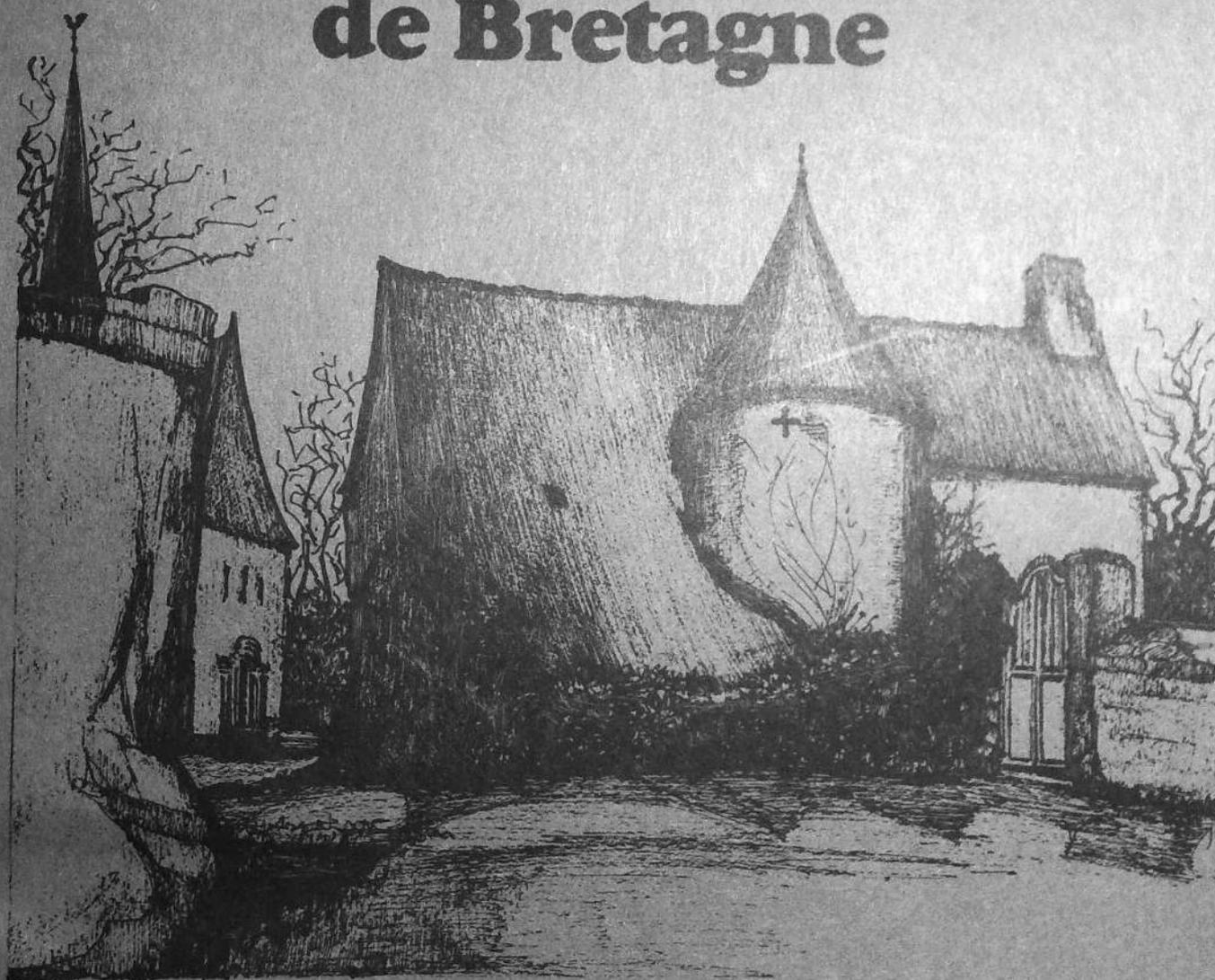
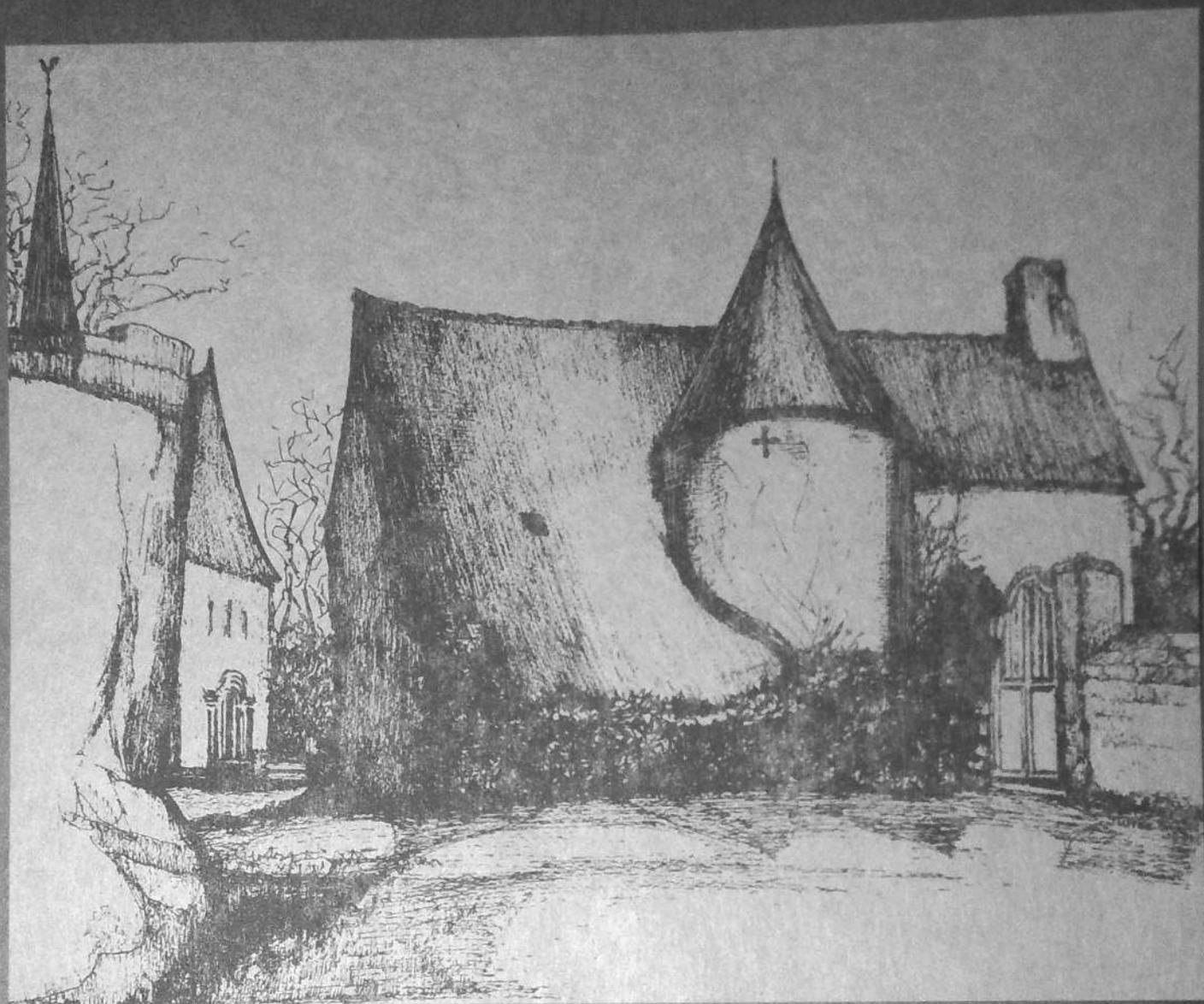


Tiez Breiz Maisons Paysannes de Bretagne

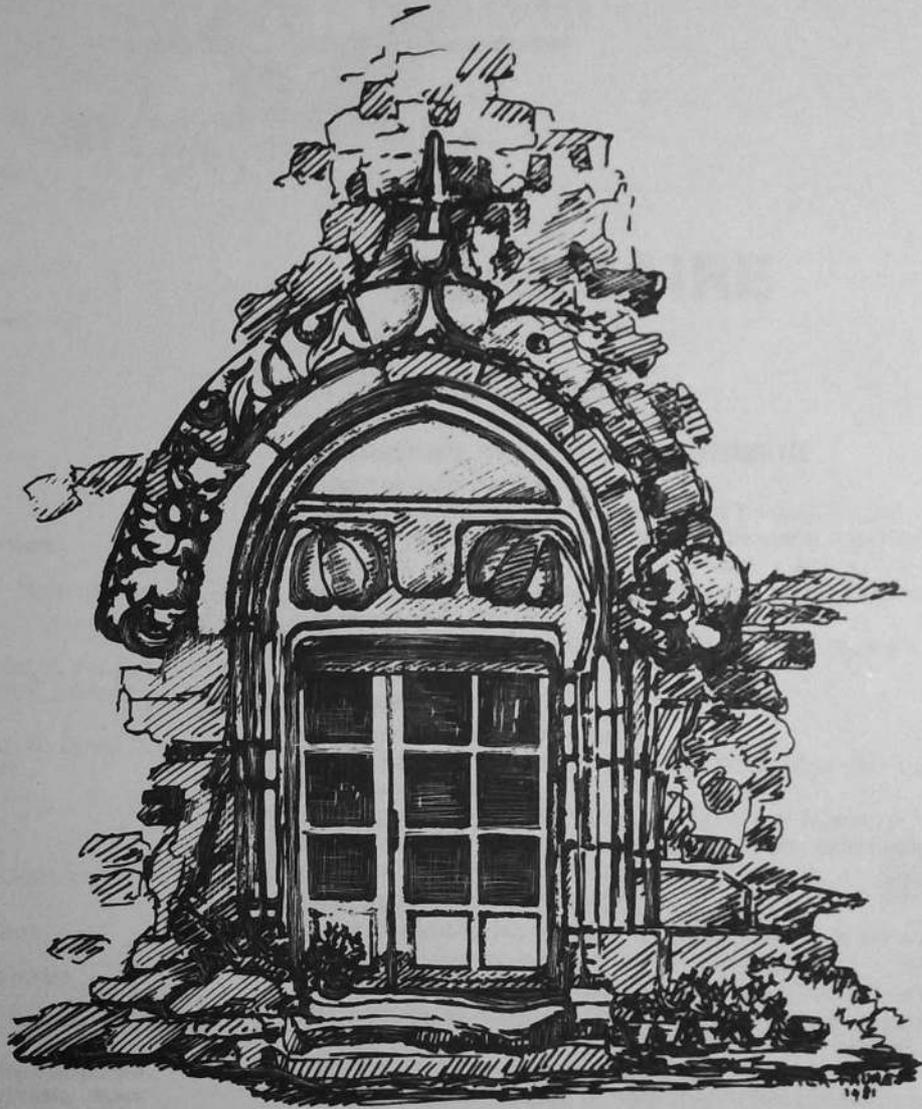




Maison du bourg de TREFUMEL (C-du-N) ...frappée d'alignement.

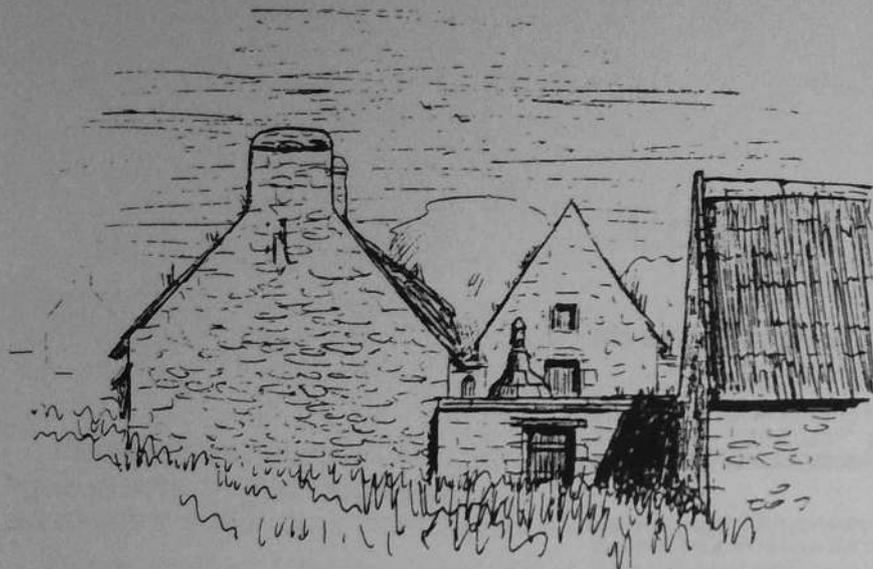
Dessins de JACQUELINE JUSTER-FAURE

Reproduction sérigraphiée offerte par l'ATELIER Hervé LE MEE, rue de la Cerisaie 35 Saint-Grégoire



détail de la porte
Les Vaux en Saint Pern

Directeur de la publication : S. FENARD
Photocomposition : Atelier Loïc RICHOMME, rue Nantaise RENNES
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1982



Ker-an-Perchet
1981
(vue de l'Ouest)

SOMMAIRE

Editorial par SUZANNE FENARD

ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE

Maison paysanne par FONS DE KORT

Maisons paysannes de Bretagne : Essai de datation par ODILE LE REST

Les matériaux de construction du Finistère par MARIE-JOSEPH LE GARREC

Maisons paysannes de Loire-Atlantique par L. RETAILLEAU

Restaurer ou standardiser, ou la chasse au particularisme de pays par JEAN-MICHEL GERMAINE

Des particularismes architecturaux découverts lors de sorties d'étude par équipe T.B.

RESTAURATION

La chaux aérienne par J.-L. ROUAS

Réhabilitation d'un habitat traditionnel de la région de Paimpol

par GENEVIEVE GUENAI

Aménagement d'une petite maison à l'Île-aux-Moines par RENE DUVAL

Témoignage de l'utilité d'une surveillance constante ou des difficultés à se faire comprendre par ANNE DU BEAUDIEZ

A SAUVEGARDER... URGENCE.

Ker-an-Perchet, découverte d'un petit joyau que la ruine menace :

Comment le sauvegarder ? Qui ? par HERVE BARZIC

A l'intention des élus, quelques suggestions d'utilisations et de financement pour acquérir et restaurer des bâtiments anciens intéressants par équipe TIEZ BREIZ

Mesarnou, en Plouneventer par FONS DE KORT

Quelques articles de la loi de sauvegarde des bâtiments anciens en Grande-Bretagne par équipe TIEZ BREIZ

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Architecture solaire : Une chance pour l'architecture

par MARIÉ-CHRISTINE LELIEVRE

Les maisons neuves à sous-sols semi-enterrés, appelées "taupinières" par SUZANNE FENARD

ENVIRONNEMENT

Le mitage en zone rurale par SUZANNE FENARD

L'arbre, la forêt et nous... par ROBERT JULIENNE

Quelques réflexions d'un naturaliste pour reconstituer une haie ou un bosquet par BERNARD CLEMENT

Jardins par HELENE GUENOC, YVES LBOUC, YOLANDE ROLLAND

COURRIER DES LECTEURS

Courrier des lecteurs, réponses de l'équipe TIEZ BREIZ

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie par ODILE LE REST

ANNONCES

Annonces gratuites

Bulletin d'adhésion

Information de dernière minute : Maison lauréate du concours, "La maison paysanne la mieux restaurée".

Directeur de la publication :

Suzanne FENARD
présidente de Tiez-Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne

Comité de rédaction :

A. du Beaudiez, J.P. Duval, S. Fenard,
M.J. Le Garrec, O. Le Rest, R. Julienne.

Dessins de :

Hervé Barzic, Y. Dubost, R. Duval, J. Faure, A. Fleury, F. de Kort.

Carte de :

M.J. Le Garrec

Maquette de :

S. Fenard, M. Golhen, H. Guennoc

Imprimeur :

Atelier de photocomposition
L. Richomme, Rennes
Atelier de sérigraphie H. Le Mee,
St-Grégoire (35)

La reproduction de tout ou partie des articles est autorisée, sous réserve expresse de citer l'association, son adresse, le titre de la publication et de l'article et le nom de l'auteur.

L'association "Tiez-Breiz - Maisons paysannes de Bretagne" est agréée au titre des articles 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature et L 160 - I du Code de l'Urbanisme dans un cadre interdépartemental (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique).

Un honneur pour "Maisons Paysannes de Bretagne"

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, Suzanne FENARD, présidente - fondatrice de "TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE", a été reçue dans l'ORDRE de la LEGION D'HONNEUR.

Comme elle le souhaitait, la cérémonie fut très simple, au milieu de ses amis de l'association et c'est à ce titre que Monsieur Robert JULIENNE ingénieur en chef du Génie rural des eaux et des forêts, Directeur régional de l'O.N.F. à Rennes, lui remit cette décoration, à l'issue de l'Assemblée Générale, le 27 septembre 1981.

Suzanne FENARD déclara "J'ai peine à croire à la réalité de cette décoration pour une action qui n'a rien d'héroïque mais qui est passionnante. Nous voulons y voir la reconnaissance du bénévolat dans la vie associative... Je souhaite que cet honneur rejaillisse sur les associations "MAISONS PAYSANNES DE FRANCE" et "MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE" et leur permette d'être encore plus convaincantes."

Toute l'équipe qui l'entoure et qu'elle anime avec passion et générosité veut y voir la récompense de douze années d'efforts constants au service d'une cause d'intérêt général, la défense de notre cadre de vie.

Anne du BEAUDIEZ - Vice-Présidente



Le Bulletin me permet de remercier tous ceux - Administrateurs, correspondants, architectes, adhérents, Fondation Langlois - qui ont participé à l'achat de la très belle aquarelle de MOUGENOT qui m'a été remise, en votre nom, par Anne du BEAUDIEZ à l'issue de la cérémonie de décoration.

S. FENARD

Editorial

Pendant les douze années écoulées depuis l'implantation de l'association en Bretagne, une ligne d'action s'est dégagée : apprendre à voir pour connaître, comprendre, aimer et sauvegarder.

Nous voulons faire découvrir l'intérêt de ce patrimoine modeste, son importance dans le paysage, son importance pour la connaissance de la vie des hommes, pour l'image du pays et l'histoire des techniques et aussi comme modèle de sagesse pour la conception de l'habitat contemporain.

D'urgence, il fallait montrer le saccage, dénoncer les menaces, y parer, retrouver les techniques anciennes, faire prendre en compte la formation des techniciens, sensibiliser, informer et aider les élus.

Très vite, il nous a semblé impossible de sauvegarder le patrimoine bâti ancien sans se préoccuper de la qualité des constructions neuves.

Dans la crise qui divise la Bretagne au sujet de l'énergie, nous avons choisi d'agir à notre niveau, dans le cadre de nos objectifs en faisant la promotion d'une architecture solaire harmonieuse et efficace.

Toutes ces actions sont à poursuivre, dans la limite de nos moyens, jusqu'à ce que les plus importantes soient reprises en compte.

Mais si ces actions sont à poursuivre, d'autres seront vraisemblablement à entreprendre. Nous savons d'expérience que la force de la vie associative tient dans l'indépendance et dans l'imagination.

Par exemple, actuellement, nous suivons attentivement la loi sur la décentralisation. Sera-t-elle sans risque pour la sauvegarde des sites, du patrimoine bâti ?

"Lorsque la réforme administrative aura été votée, vous serez plus encore que par le passé les gardiens du patrimoine. Il semble en effet que les Commissaires de la République et leurs services ne pourront plus grand-chose pour vous aider dans cette tâche. Vous serez seuls face à vos électeurs sans pouvoir vous abriter derrière l'autorité de tutelle.

Quand des demandes déraisonnables viendront d'électeurs influents, comme il vous faudra être forts et vous serez plus aidés par la conviction que les générations futures vous rendront responsables de ce que vous n'aurez pas su sauver, nous en sommes sûrs, que par la menace de procédure devant le Tribunal Administratif."

(Lettre ouverte de l'U.M.I.V.E.M. aux maires.)

Nous sommes persuadés que la sauvegarde de la qualité du cadre de vie, du milieu de vie, sont d'intérêt général...

La sauvegarde du cadre de vie est aussi d'intérêt économique et source d'emplois qualifiés.

Longtemps, la sauvegarde du bâti ancien a été la préoccupation d'une classe aisée, d'esthètes.

Actuellement, nous nous réjouissons d'être suivis de jeunes, de personnes de tous milieux, qui ont aussi pris conscience de la qualité de cet héritage.

Le statut de l'élu associatif, prévu dans la proposition de loi socialiste sur la vie associative, est générateur de l'espoir de voir arriver dans les associations une nouvelle génération de militants...

Cette même proposition de loi prévoyait, pour les associations, l'exonération de la taxe sur les salaires et le remboursement de la T.V.A. afférentes aux dépenses d'équipement.

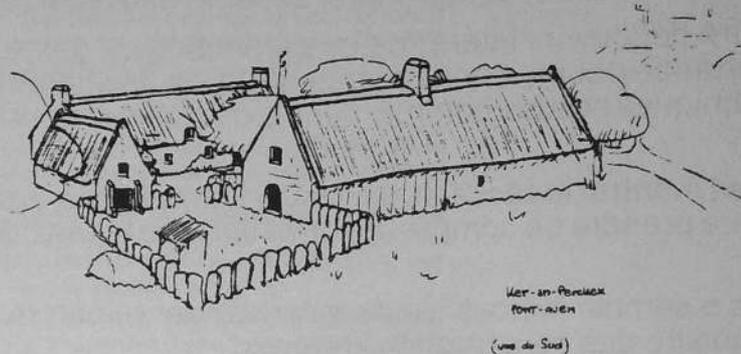
Il faudrait y ajouter la T.V.A. afférente aux services utilisés par les associations, de la sorte, certaines associations seraient en mesure de créer des emplois.

Dans le cadre d'un SERVICE CIVIQUE et, pourquoi pas ? d'une fraction "civique" du service militaire, nous accueillerions, avec profit réciproque, et dans l'intérêt général, des jeunes qui se destinent à un métier dans la construction, du métreur à l'architecte en passant par le maçon etc...

Enfin, si cette décoration donnait droit de formuler des vœux, nous souhaiterions :

- que l'association ait les moyens de créer un poste permanent, pivot de tous les bénévoles qui offrent, mais irrégulièrement, du temps libre ;
- que les études diverses pour chercher et proposer des solutions de sauvegarde soient utilisées lorsqu'elles sont réalistes et efficaces ;
- que chaque adhérent prenne une part de responsabilité pour informer, convaincre dans son "pays".

S. FENARD



VIE DE L'ASSOCIATION

Bilan

Depuis la dernière Assemblée Générale de 1980, voici quelles ont été les activités et réalisations de l'association :

Expositions

"N'abimons pas la Bretagne" a été montrée dans les Collèges de RETIERS (35), LANGUEUX (22), MAURON (56), le Lycée d'Enseignement du Bâtiment, à PONTIVY (56).

"Couleurs de l'architecture bretonne" a été montrée par le C.A.U.B. du Finistère dans tout le département.

"La chaux aérienne et les techniques de mise en œuvre", l'exposition est allée à SAINT-BRIEUC (Foire, au stand du P.A.C.T.), MEDREAC (mairie), LA MOTTE (22), CARHAIX (29, "Maison pour tous").

"Voir l'architecture rurale" du pays... Un montage spécial a été réalisé avec le Syndicat Touristique de Brocéliande, avant une opération de gîtes.

Sorties d'étude d'architecture

Une sortie par an et par département :

deux sorties dans les Côtes-du-Nord : pays de BROONS, et autour de LA MOTTE

En Ille-et-Vilaine, sortie dans le pays de COESMES

Dans le Finistère, sortie autour de CARHAIX et dans le Morbihan, dans le pays de JOSSELIN.

Une sortie d'étude est en préparation en Loire-Atlantique.

Démonstrations d'enduits à la chaux aérienne pour les professionnels et les adhérents

A PONTIVY, sur deux jours, en coopération avec l'A.R.I.M., le Lycée du Bâtiment, la DOLOMIE FRANCAISE : une démonstration par Christian et Hervé EVEN, Compagnons des Devoirs du Tour de France. Quelque 100 participants.

A NANTES, une journée de démonstration, par un ouvrier de la DOLOMIE, en coopération avec l'A.R.I.M. Pays de Loire.

81 grilles d'ETUDES DE VILLAGES ont été demandées et envoyées en Bretagne. Elles étaient accompagnées d'un dossier complet sur l'architecture bretonne, de propositions d'aide des correspondants du secteur.

Un premier contact a déjà été pris avec les enseignants afin de connaître l'utilisation faite. A suivre.

Visites techniques de maisons restaurées ou en cours de restauration :

- CARHAIX, chez J.P. DUVAL, au cours d'une sortie d'étude, précédée d'une veillée bretonne avec danses, sonneurs, chanteurs, crêpes... et diapos sur l'architecture du pays.
- LA MOTTE, chez H. et A. du BEAUDIEZ, avec découverte des maisons du pays, exposition sur la chaux... et repas champêtre.
- CHANTEPIE, chez A. et S. LE GAL, qui ont restauré une longère en pisé ; souvent visitée en dehors des visites organisées.

Visite de maison moderne :

- une maison solaire (actif, passif) à SAINT-BRIEUC-DES-IFFS

Edition du bulletin régional n° 1

Permanences conseils

Une fois par mois, le premier lundi, permanence à la Maison du Champ de Mars, à RENNES

Au local, 10, rue du Général Nicolet (tel. 53.53.03) accueil les lundi, mardi, jeudi après-midi, de 14 h 30 à 18 h.

Pour nos activités, nos interventions, nous avons pu coopérer avec le C.E.L.I.B., des A.R.I.M., la S.I.C.A. touristique de Brocéliande, la "Maison pour tous" de Carhaix, la "Maison du Champ de Mars" de Rennes, l'Office Social et Culturel de Rennes, le C.A.U.E. du Finistère, l'Ecole d'Architecture de Paris...

Nous avons aidé deux étudiants de l'I.N.S.A. à réaliser une étude sur l'architecture traditionnelle d'Ille-et-Vilaine et ils nous ont, ensuite, cédé une copie de leur montage audiovisuel.

En ILLE-ET-VILAINE,

Suzanne FENARD est membre de la Commission des Sites : suppléante Renée TESTARD.
Suzanne FENARD est membre de la Commission des Carrières : suppléante Marie-Jo LE GARREC.

Projets

Edition d'une plaquette sur les "MAISONS DU PAYS DE BECHEREL", l'histoire du pays, des itinéraires de découverte... et les plus belles maisons, les détails les plus remarquables dessinés à l'encre de Chine par Jacqueline FAURE. Pour donner une idée du talent de ce dessinateur, nous avons choisi une de ses œuvres pour illustrer la couverture de ce bulletin. Renée DUPUIS sera le guide de cette découverte.

La sortie de l'ouvrage sera annoncée par la presse et nous envisageons d'organiser, à cette occasion, une promenade dans le pays.

Démonstration d'enduits à la chaux aérienne, dans le Finistère

Une sortie d'étude d'architecture rurale par département.

Une visite technique par département... au moins.

Projet de PERMANENCE CONSEIL PAR DEPARTEMENT, une fois par mois, dans un département différent avec la coopération des architectes adhérents du secteur.

Chantier "construction en pisé".

... Et continuation de toutes les activités antérieures.

ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE

Maison paysanne

"La maison est la cellule dans laquelle s'essaye et se développe le sens du rapprochement et du savoir-vivre."

H. ZBINDEN
"Der bédrohete Mensch"

Sans vouloir ajouter une étude de plus au nombre toujours croissant de mémoires ou de livres, souvent remarquables, publiés ces dernières années par des ethnologues, des historiens, des architectes ou des sociologues traitant de l'habitat rural, il me semble utile de poser la question suivante.

Une maison paysanne ancienne est-elle utile à quelque chose ?

Cette maison paysanne si bien mise à nu, si abondamment répertoriée, si savamment décrite, si souvent devenue un objet de spéculation, parfois transformée en musée, mérite-t-elle bien cette grande sollicitude ? Nous est-elle utile à quelque chose ou, autrement dit, nous aide-t-elle à vivre aujourd'hui ?

De la réponse à cette interrogation dépend, selon moi, la juste appréciation de sa valeur pour notre société actuelle et donc sa survie.

C'est quoi une maison ?

De fil en aiguille on est bien obligé d'aller à l'essentiel et de formuler cette phrase si simpliste mais si lourde de conséquences : "C'est quoi une maison ?"

Une réponse qui me paraît à peu près satisfaisante est que la maison est un espace plus ou moins protégé et organisé au mieux pour qu'une famille puisse se développer et s'épanouir. Ceci, bien entendu, en faisant entrer en ligne de compte un maximum d'éléments techniques, sociologiques, affectifs, de bien-être, esthétiques ou moraux qui sont à la disposition du bâtisseur là où il est, dans l'époque où il vit et qui sont liés entre eux par un fil conducteur qui fait apparaître les valeurs essentielles qui ont guidé les pas des générations passées.

La maison : un livre

Partant de là, il faut donc convenir qu'il n'y a pas une vérité établie une fois pour toutes, qu'il n'y a pas de modèle unique, qu'il n'y a pas de passé privilégié, mais qu'il y a une somme considérable de renseignements et de leçons (chargées d'histoire, de faits quotidiens, de savoir-faire et d'astuces) que nous devrions pouvoir lire et utiliser comme un alphabet ou comme un traité de mathématiques.

La maison devient donc un livre dont la lecture sera passionnante ou ennuyeuse, enrichissante ou sans intérêt, selon les enseignements qu'il contient ou selon les incitations à la réflexion qu'il provoque.

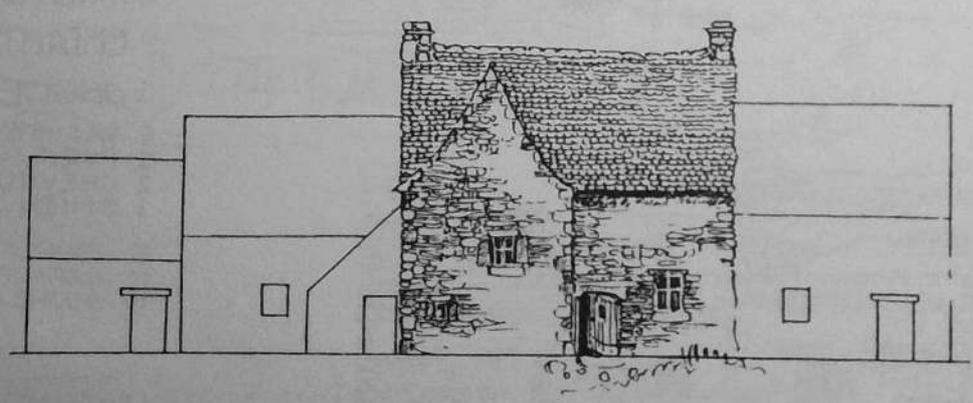
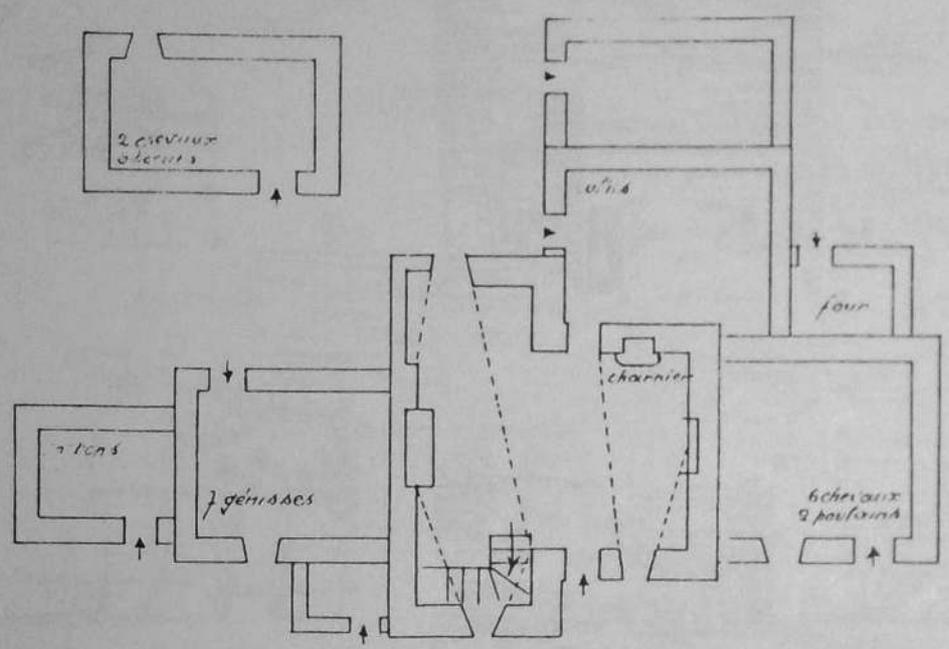
Une maison : comment ? Pourquoi ?

Ceci nous invite à regarder l'habitation et son histoire (donc sa raison d'être) sans aucun parti pris en se demandant non seulement le comment mais aussi le pourquoi.

Pour illustrer ces considérations toutes personnelles voici trois exemples d'ensembles, relativement espacés dans le temps mais assez proches les uns des autres géographiquement, qui ne sont ni des chefs-d'œuvre, ni des prouesses techniques, mais qui ont le mérite d'être assez clairs quant à leur "langage"

"MESHIR" en PLOUDIRY est un ensemble de petites maisons construites à une époque de grande, sinon de terrible, misère. Ce serait donc l'exemple à ne pas montrer ou le témoin gênant à faire disparaître. Pourtant quelle leçon ! C'est quasiment sans moyens et sur un mouchoir de poche que dix-huit personnes (trois familles sans lien de parenté) ont réussi à vivre, à être ensemble, à créer, à croire et à transmettre à leurs descendants une valeur inestimable : l'intelligence et la capacité d'utiliser à 100 % le si peu qui était à leur disposition.

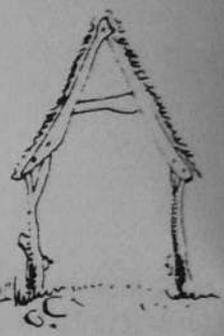
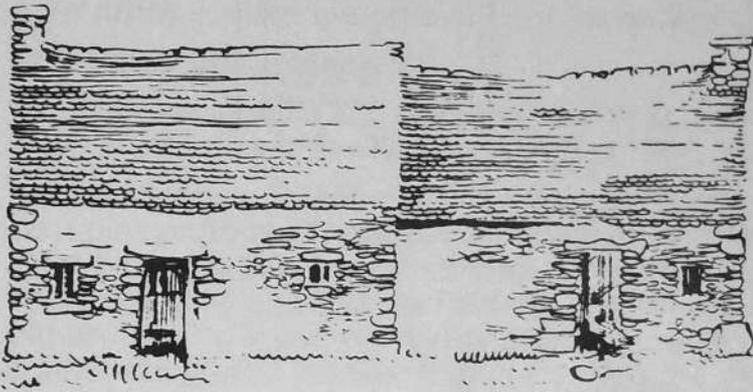
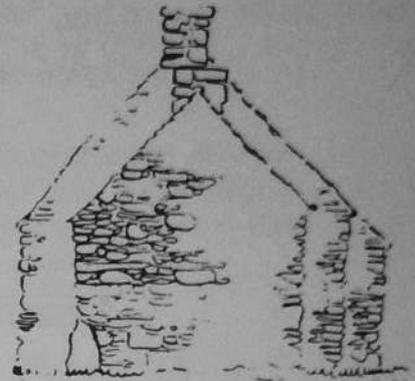
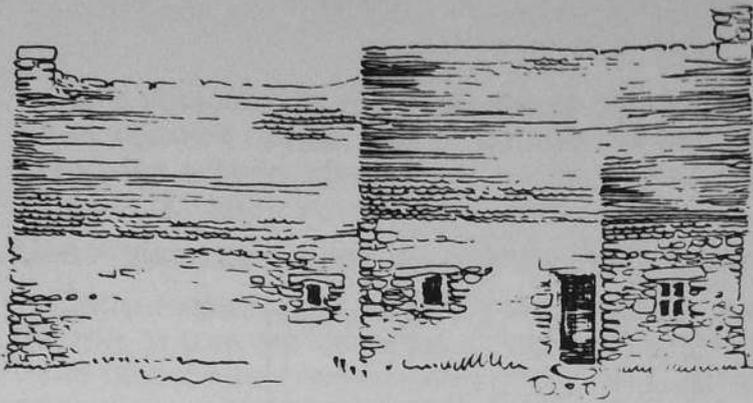
La ferme de "LANGLE" à BRASPARTS montre une préoccupation de confort et une souplesse d'exploitation bien différente. D'abord dans la maison d'habitation (probablement du début du XVIIIe siècle), le bien-être avec deux cheminées, le coin à manger, l'escalier bien éclairé, des chambres et une répartition de la lumière merveilleusement étudiée et techniquement parfaite. Le reste "pousse", organiquement, en fonction d'une situation économique changeante. Là encore, il y a un héritage d'organisation, de bon sens, de travail et de savoir-vivre dont on peut être fier.



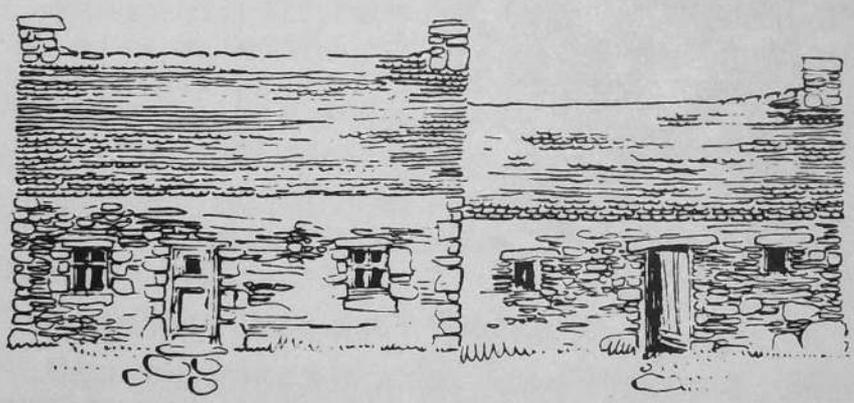
Langle - Brasparts



MES-HIR SITUATION EN 1913
 PLOUDIRY FINISTÈRE

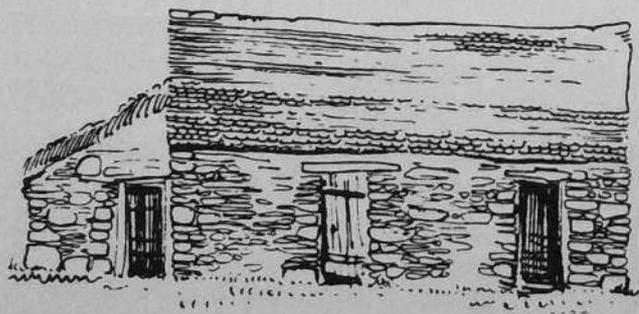


MAUBIAN



- 2 PARENTS *kerent (2)*
- 5 ENFANTS *bugale (5)*
- 1 ONCLE
- 6 VACHES *sowl (6)*
- 2 PORCS *moc'h (2)*
- 2 CHEVAUX *reseg (2)*
- 1 CHIEN *ri-gward (1)*
- 12 POULES *ier (12)*
- 12 LAPINS *konifled (12)*
- 10 RUCHES *ruskennow (10)*

PAPE

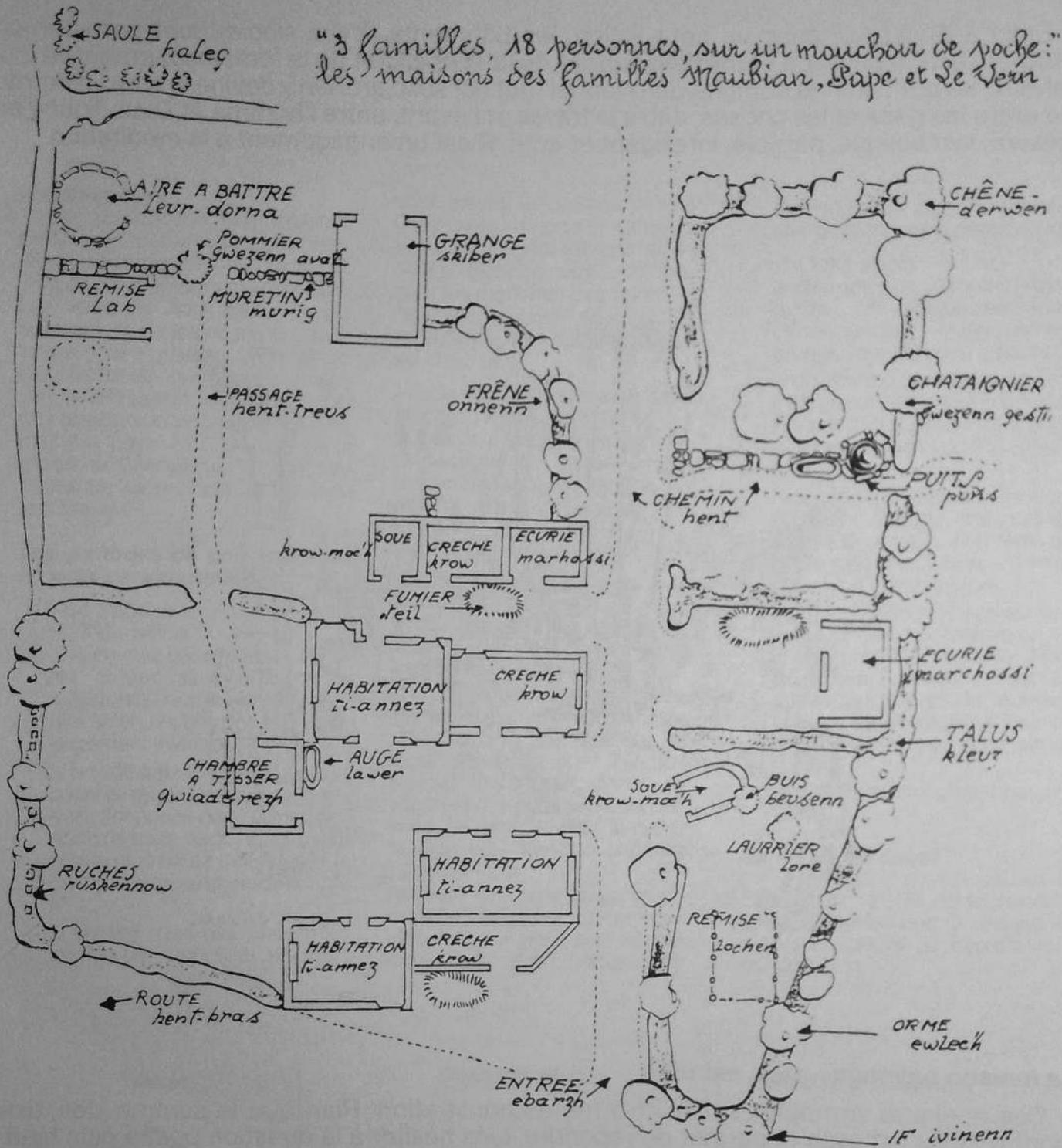


- 2 PARENTS *kerent (2)*
- 6 ENFANTS *bugale (6)*
- 4 VACHES *sowl (4)*
- 2 PORCS *moc'h (2)*
- 1 CHEVAL *reseg (1)*
- 12 POULES *ier (12)*

LE VERN

- 2 FEMMES *mowesed (2)*
- 3 VACHES *sowl (3)*

"3 familles, 18 personnes, sur un mouchoir de poche:"
 les maisons des familles Maubian, Bape et Le Vern



HÊTRE: Surtout utilisé pour la fabrication des sabots.

CHÊNE: Pour les poteaux de construction et pour faire de la braise.

FRÊNE: Qui pousse vite, était le bois à tout faire, quelquefois pour les sabots.

ORME: A cause de son élasticité, excellent pour les réparations dans les étables.

BUIS: On en fait des cuillères et petits outils; navettes pour tisser, p.ex.

POMMIER: Pas trop loin des maisons; faisait fonction de para-tonnerre

SAULE: Pour la fabrication des paniers.

IF: Généralement à droite de l'entrée, bois dur pour les moyeux et rayons.

ORMEAU: De préférence isolé et battu des vents, servait à faire le joug.

CHATAIGNIER: Excellent pour la charpente, la menuiserie, l'ébenisterie.

Enfin à IRVILLAC, dans un petit vallon, les bâtiments (XVII^e siècle) sont parfaitement intégrés dans le paysage et forment, autour de la chapelle et de la fontaine surmontée d'un calvaire, un petit monde complet dans lequel tout est solidaire. On y devine le souci d'harmonie entre les gens et les choses, entre le travail et l'esprit, entre l'homme et Dieu. Tout y est mesuré, symbolique, paisible, intelligent et actif. C'est un engagement à la méditation.



La maison paysanne nous est utile

Ces quelques exemples suffisent à ma démonstration. Rien que la somme des trois montre notre richesse et permet de répondre sans hésiter à la question posée plus haut : "oui la maison paysanne nous est utile à quelque chose, oui elle peut nous aider aujourd'hui, oui elle nous est nécessaire pour que nous puissions, à notre tour, ajouter un étage à ce vaste édifice auquel ont travaillé patiemment, consciencieusement et avec art nos aïeux, proches ou lointains.

Fons de KORT

Nous avons en projet une EXPOSITION :
"L'architecture paysanne bretonne vue par des peintres."
Parlez-en autour de vous et signalez-nous les artistes qui accepteraient de prêter des toiles.
Cette exposition serait faite en coopération avec le Musée de Bretagne, à Rennes.

Essai de datation

L'architecture

La construction des maisons paysannes bretonnes s'échelonne, vraisemblablement, de la moitié du XVI^e siècle, date de nos plus anciens bâtiments, au XIX^e siècle ; mais avec des périodes où les échantillons sont rares jusqu'au XVII^e siècle, des périodes de ralentissement, telle la Révolution, et des périodes de conditions économiques favorables aux pays. Ainsi, à partir de la moitié du XVII^e siècle, l'architecture paysanne se multiplie et est bien représentée.

Les périodes de constructions et leurs caractéristiques

- de 1650 à la seconde partie du XVII^e siècle :

chaumières basses aux ouvertures créées sans ordonnance mais fonctionnellement, c'est-à-dire selon les besoins de l'aménagement intérieur ;

la façade principale de la maison, orientée au sud, est asymétrique avec trois vides comme composition de base : la porte, la fenêtre étroite plus haute que large et la baie d'accès au grenier - photo n° 1 ;

la fenêtre n'est pas vitrée mais fermée par une grille ; les murs

sont élevés en petites pierres irrégulières ; de gros blocs taillés sans souci géométrique et, le plus souvent de granite, composent les montants des portes et des fenêtres (piedroits) ; le toit à forte pente, 50 à 55°, est couvert en chaume.

- de la seconde moitié du XVII^e siècle au XVIII^e siècle :

la maison à étage, de type urbain, et la recherche de la symétrie des ouvertures en façade se répand dans la paysannerie aisée ;

les fenêtres s'agrandissent ;

l'appareillage des murs en assises plus régulières et en grand appareil tend à se développer surtout dans la construction soignée ;

le volume du plan masse éclate et les trois éléments de base que sont : le logis des hommes, le logis des animaux et l'endroit réservé à l'engrangement, se séparent. La cour autrefois ouverte, se referme avec la construction de bâtiments annexes - photo n° 2 ;

l'ardoise remplace progressivement le chaume. La forte inclinaison du toit n'est plus nécessaire. Aussi est-il fréquent de

rencontrer un pignon rehaussé afin de diminuer la pente du toit.

- le XIX^e siècle :

les fermes plus ou moins importantes ont désormais leurs dépendances : étable, écurie, grange, remise, soue à porcs ;

la distribution de la maison rurale à étage est symétriquement réalisée de part et d'autre de la porte d'entrée et de son couloir - photo n° 3 ;

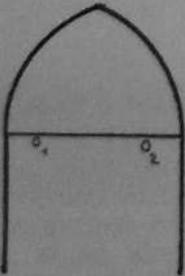
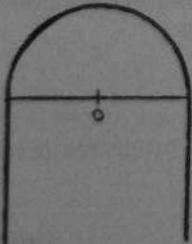
l'appareillage régulier, souvent en pierres de taille, des murs de façade et des encadrements de baies rend plus sévère ce nouveau type d'architecture.

Les inscriptions datées sur linteaux de porte ou autres ne se trouvent guère avant le XIX^e siècle. Par ailleurs, il faut se méfier des pierres de réutilisation et des éventuelles inscriptions postérieures à la construction.

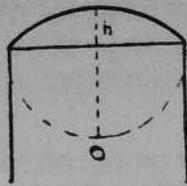
Les fenêtres sont closes par des volets.

Éléments du décor

Le tableau, ci dessous illustre la classification établie par le chanoine DANIGO, après l'inventaire des éléments décoratifs du département du Morbihan.

Tracés	Dénomination	Périodes d'utilisation
	<p>Arc à profil brisé - photo n° 4</p>	<p>XV^e - XVI^e et début XVIII^e siècle</p>
	<p>Arc plein-cintre : l'utilisation du demi-cercle est courante à l'époque romane</p>	<p>XVII^e - XVIII^e, parfois jusqu'au début du XIX^e siècle</p>

Tracés

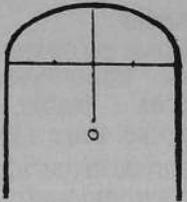


Dénomination

Arc surbaissé :
la hauteur est inférieure à la moitié
de la hauteur - photo n° 5

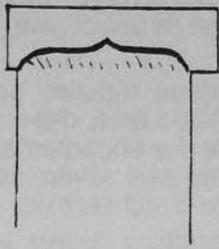
Périodes d'utilisation

Milieu du XVIIIe siècle



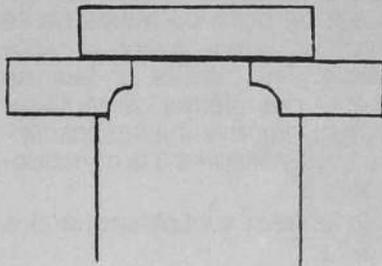
Anse de panier :
arc d'une demi-ellipse ou d'un
demi-ovale, très employé dans
l'architecture gothique flamboyante
et à la Renaissance ;

Milieu du XVIIIe siècle



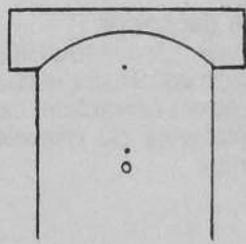
Linteau droit délardé en accolade
photo n° 6

Fin XVIIe et XVIIIe siècle



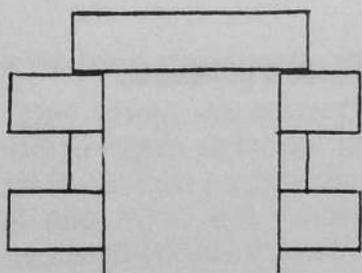
Linteau reposant sur coussinets

Fin du XVIIe et XVIIIe siècle



Linteau droit délardé* en arc
segmentaire :
arc auquel il manque deux segments
de cercle, le centre s'étant abaissé
photo n° 7

Moitié du XVIIe et début du XIXe
siècle



Linteau droit

XIXe siècle

Cette chronologie est intéressante et précieuse mais il ne faut pas hésiter à élargir le classement, car aucun élément n'est exclusif d'une époque. Il se peut donc qu'un nouveau type d'architecture adopte le formulaire décoratif d'une époque antérieure.

Photo n° 8 - Cette maison à étage reprend les éléments d'un décor médiéval des demeures seigneuriales, à savoir : fenêtre haute à meneaux et appui débordant ;

*Délarder : diminuer d'épaisseur, enlever l'arête vive.

arête de pierre chanfreinée* aux encadrements de certaines ouvertures ;

porte d'entrée à linteau en accolade ;

petites ouvertures.

Par ailleurs, les bâtisseurs ont adopté au rez-de-chaussée des éléments de facture plus récente : linteau sur coussinets, linteau droit.

*Chanfrein : de chanfreinche (XVe siècle), tailler en biseau l'arête d'une pierre.

Documents cadastraux

Les plans du cadastre, consultables en mairie pour le public, peuvent aider à dater une construction. Il s'agit de consulter l'ancien cadastre du XIXe siècle de la commune concernée afin d'y retrouver tel ou tel bâtiment ancien. Le nouveau cadastre répertorie les constructions postérieures.

Histoire

Si vous avez accès à des documents : actes notariés, ou des archives.

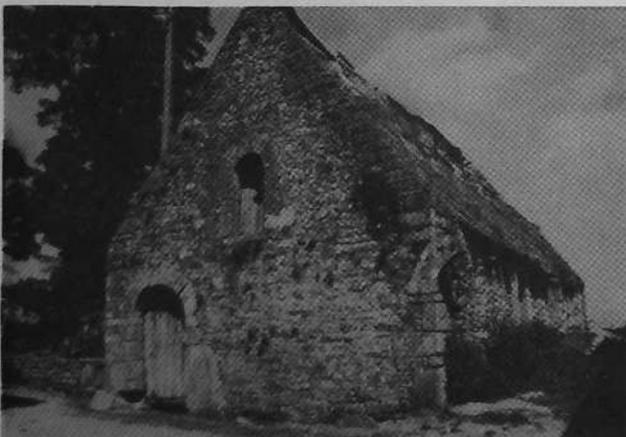
Odile LE REST



1 - Lomelec
en LANVAUDAN (Morbihan)



3 - Rosmenic-Bras
en LANVAUDAN (Morbihan)



2 - Lomelec
en LANVAUDAN (Morbihan)



4 - Poul-Fetan
en QUISTINÏC (Morbihan)



5 - Kerhiec
en LANVAUDAN (Morbihan)



7 - Kerhiec
en LANVAUDAN (Morbihan)



6 - Kerhiec
en LANVAUDAN (Morbihan)



8 - Rosmenic-Bras
en LANVAUDAN (Morbihan)

Maisons paysannes de Loire-Atlantique

Les maisons campagnardes sont le fruit de l'expérience de plusieurs générations et chaque région a lentement mis au point son style particulier en fonction des matériaux locaux, des possibilités architecturales et sans doute de traditions plus ou moins décelables.

Au niveau national, les types de maisons sont généralement assez bien délimités mais la Loire-Atlantique, de par sa situation de carrefour (Bretagne - Anjou - Vendée), a des maisons souvent moins caractérisées. Cela est surtout sensible dans la zone d'influence immédiate de la métropole, qui a toujours été une région de passages, d'échanges, alors qu'au contraire les caractères sont plus nets dans les régions autrefois isolées (presqu'île guérandaise, en particulier). De là, la nécessité d'une étude plus fine pour discerner les traits marquants.

Globalement, on peut considérer, en effet, deux grandes catégories de maisons, séparées par la Loire soit : la maison dite gauloise, à toit pointu, au nord et la maison dite latine, à toit plat, au sud. Nous verrons, plus loin qu'en fait les choses ne sont pas si simples.

Egalement, si une classification est souvent possible en concordance avec la géographie, ou plutôt la géologie (filon de pierre, présence, absence, nature de celle-ci) il faut quelquefois recourir aussi à l'histoire. Il est en effet remarquable que la répartition des toitures à forte ou faible pente ne correspond pas strictement, là, à une région pluvieuse ou non puisque la limite coupe le département en deux parties. Cet illogisme résulte également sans doute de vieilles traditions et d'influences qui sont le fait principalement des migrations et des conquêtes.

Ceci, mis à part, la maison rurale procède le plus souvent d'une logique simple ; elle est liée au paysage et même conditionnée par lui.

Construite avec les matériaux du pays, faute de moyens de transport, c'est la nature même du terrain qui détermine son aspect.

C'est d'ailleurs cet accord qui en fait la beauté et le caractère. Les exemples en abondent, en particulier à Nozay pour le schiste et à Derval pour le grès. De la même façon des vestiges de briquetteries existent encore dans des secteurs pauvres en pierre de construction et riches en argile (Vallet - Arthon).

L'allure d'une maison est également fonction de sa masse, laquelle est elle-même fonction du mode de couverture et de l'importance des murs. Les ouvertures jouent aussi un rôle prépondérant dans la physionomie.

Bref, c'est cet ensemble d'éléments, toitures, murs, ouvertures sans oublier les enduits ou revêtements, qui font la personnalité de nos maisons rurales et nous allons les étudier un à un et plus en détail

Les toitures

Elles sont un élément capital des maisons et jouent un rôle d'étanchéité et d'esthétique.

Elles sont plus fragiles que les murs, étant construites en matériaux plus légers et plus exposées aux intempéries, et par conséquent elles s'usent plus vite.

Notre région regroupant un certain éventail de toitures diverses, nous allons voir plus en détail la forme des toits, les charpentes et les couvertures.

a) La forme des toits

Ainsi que précisé plus haut, il n'y a pas d'explication nette et logique à la forme ou à la pente des toits. On peut remarquer d'ailleurs que les régions pluvieuses n'ont pas forcément des toits plus inclinés et cela également se vérifie en Loire-Atlantique. On voit là l'influence de l'histoire, les toits à faible pente étant un héritage romain. Les tuiles romaines sont employées en effet de la Provence à la Vendée et même à la Loire-Atlantique, mais s'arrêtent là, et presque à la Loire, qu'elles dépassent pourtant de quelques kilomètres, de Saint-Etienne-de-Montluc à Ancenis, mais pas au-delà, ni de part, ni d'autre. Au plan national les régions à toits de tuiles sont surtout des régions de plaines, puisque, partant du midi, deux branches remontent en contournant le Massif central, donc en suivant des zones de passages et d'échanges.

Si l'aspect des toitures est surtout fonction de la pente et du matériau employé, il l'est également des éléments annexes que sont les lucarnes et souches de cheminées. On peut remarquer à ce sujet, que les toits de tuiles romaines, ou "tige de botte" ne comportent pas de lucarnes ; de là, les petites fenêtres qui éclairent les greniers, dans la région de Clisson.

Egalement, pas de "chien assis" dans les toitures en ardoise d'autrefois. Seule avait cours la lucarne dite "gerbière", souvent à fronton triangulaire et montée à l'aplomb de la façade. Enfin on remarque quelques toits à croupe en bordure de Loire, qui font la transition avec le style angevin.

b) Les charpentes

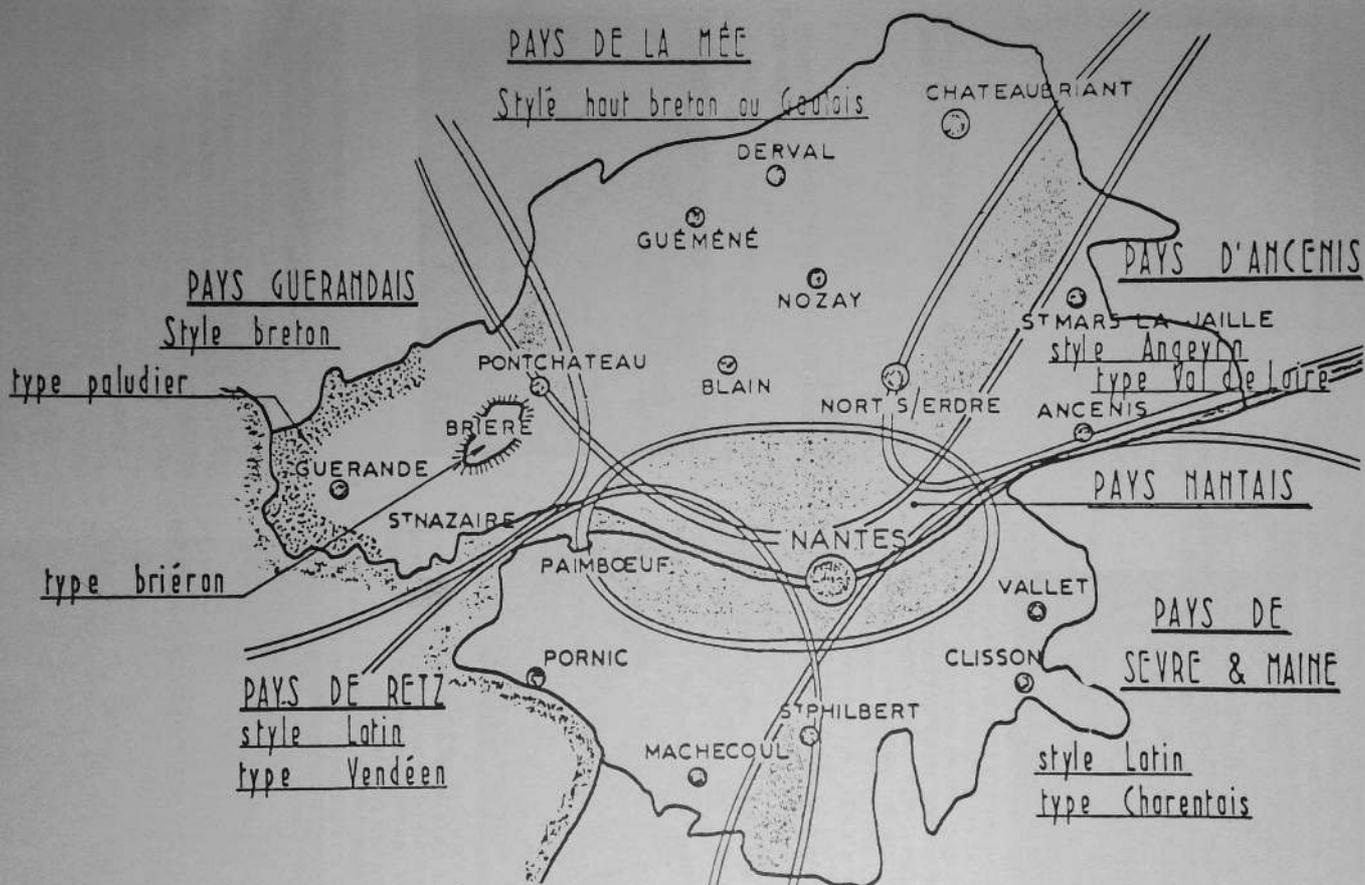
Les charpentes sont solides, souvent grossièrement équarées, où à l'herminette.

Pour les toitures en tuile, les fermes plates sont classiques et quelquefois réduites à une grosse poutre avec un seul poinçon sous la faîtière et une calle de bois sous les pannes intermédiaires, l'ensemble sans arbalétrier. Dans ces types de toitures tuile, donc très lourdes, les charpentes sont plus grossières, moins finies que pour les toitures ardoises. Là, les fermes sont mieux travaillées, et également classiques, sauf dans certaines régions côtières où se fait sentir l'influence des charpentiers de navire.

Généralement, on trouve un entrait retroussé à plus de 2,00 m de haut (pour qu'un homme chargé puisse passer normalement dessous) des jambes de force reposant sur la poutre maîtresse du plancher haut du rez-de-chaussée. Souvent des coyaux, pour rejeter l'eau de pluie à distance du pied des murs, car les gouttières n'existent pas, sauf dans les régions sans eau de source où l'on récupère l'eau du ciel (Brière).

c) Les couvertures

Les types de couvertures procèdent de tout ce qui précède. L'ardoise d'Angers classique, est utilisée dans le nord du département sauf exceptions (Brière et bande parallèle à la Loire). Il s'agit d'ardoise posée au clou sur de la volige non jointive. Souvent, une ardoise "lignolet" dépasse du faitage et indique, par perforation, la date de construction et fait le joint contre le vent dominant.



Types d'habitat rural en Loire-Atlantique

La tuile "romaine" ou "canal" ou "tige de botte" est utilisée au sud du département. Elle est posée sur volige jointive, sauf dans la région proche du marais vendéen (Machecoul) où la volige est bouvetée et, remplaçant le chevronnage, est posée perpendiculairement aux pannes. Les tuiles sont plus ou moins "pigeonnées" (scellées à la chaux) selon qu'on est en bordure de mer ou en pays venteux.

A signaler enfin les toits en chaume, de Brière, sur charpente souvent constituée seulement d'un triangle de boulins (peu de bois) et d'une légère armature de bois grèles et non équarris.

Les ouvertures

Elles jouent un rôle déterminant dans la personnalité des maisons et ce, en fonction de leur nombre, de leur taille et de leur forme.

Autrefois, il n'y avait pas de linteaux de grande portée et en conséquence on a allongé les ouvertures en hauteur pour plus de clarté. Mais depuis l'avènement du béton armé, tout est possible et en élargissant sans discernement les ouvertures, on a enlaidi, gâché l'allure générale des maisons rurales. Les baies plus larges que hautes, que la réglementation imposait pratiquement jusqu'à ces dernières années, sont devenues, maintenant qu'elles ne sont plus obligatoires, synonymes de maisons "à la loi" c'est-à-dire confortables, mais souvent inesthétiques. Heureusement, on amorce le mouvement inverse, mais cela, non sans difficulté.

Pour respecter le style, sans pour autant se priver d'un éclairage suffisant, diverses possibilités existent. Le grand principe est de souligner les lignes verticales et de gommer les horizontales. C'est ainsi qu'une porte-fenêtre passe mieux qu'une fenêtre (même largeur, mais plus grande hauteur) et qu'il vaut mieux franger une deuxième fenêtre dans une même pièce plutôt qu'élargir la première.

Également pour éclairer une chambre mansardée dans un grenier on peut tout simplement remplacer la porte gerbière par une fenêtre devant laquelle on scelle un garde-corps.

Il y a lieu de mentionner, en ce qui concerne plus précisément les menuiseries extérieures, que l'usage des fenêtres vitrées ne s'est généralisé en campagne qu'au XIXe siècle.

Auparavant, seuls existaient les volets pleins et les portes pleines à huis coupé ou à lussat, dont l'ouverture du vantail haut permettait l'éclairage en empêchant l'accès des animaux de basse-cour.

Précisons également que les petits carreaux (petits bois) n'étaient pas utilisés en campagne et que par conséquent leur emploi actuel n'a rien de rustique.

CLASSIFICATION DES TYPES DOMINANTS EN LOIRE-ATLANTIQUE

Ainsi que mentionné plus haut, une étude superficielle permet de distinguer dans notre département deux types principaux d'habitat, séparés par la Loire, savoir :

- Au Nord

La maison gauloise, à toit pointu en ardoise, recouvrant un grenier avec lucarne d'accès et échelle extérieure.



- Au Sud

La maison latine à toit à faible pente en tuile creuse.



maison latine

C'est là simplifier à l'excès et une étude plus fine permet de recenser six types d'habitat assez caractérisés qui sont :

Au Nord : le pays Guérandais
le pays de la Mée ou de Châteaubriant
le pays d'Ancenis

Au Sud : le pays de Retz
le pays de Sèvre-et-Maine

Au Centre : le pays Nantais

Pour ce dernier, disons tout de suite qu'en tant que zone de passage il subit des influences de tous les côtés. En conséquence de quoi il n'a pas de maisons particulièrement typiques mais emprunte plutôt la forme de ses habitations à son voisinage immédiat suivant sa répartition géographique. Cette remarque s'applique également plus ou moins à l'ensemble du département étant donné le nombre de types à recenser. En effet chacun de ceux-ci n'est pas strictement limité à une zone géographique bien déterminée et des infiltrations, des exceptions existent, de même que les zones frontalières sont forcément mélangées.

Pourtant il y a souvent dominante de l'un ou l'autre type à ces régions charnières et tout cela fait néanmoins un ensemble indissociable auquel les différences, parfois subtiles, donnent paradoxalement une allure générale homogène.



en pays nantais

TYOLOGIE GENERALE DES MAISONS EN LOIRE-ATLANTIQUE

Pays de Retz

La maison du Pays de Retz est de style méridional, latin et du type vendéen. Elle ne comporte généralement pas d'étage. Les murs sont faits de petite pierre maçonnée d'argile et la plupart du temps enduite et blanchie à la chaux.

Son toit à faible pente est fait de tuile creuse romaine, dite canal, ou "tige de botte", pigeonnée sur sa majeure partie ou en totalité. Elle est souvent dotée d'une corniche dite "génoise" en tuile creuse et brique. Elle est quelquefois flanquée d'un appentis adossé en pignon.

Près du marais vendéen, aux environs de Machecoul, elle n'a pas de plafond, ni de chevrons, mais la volige est bouvetée et rainée et clouée perpendiculairement sur les pannes (tillage).



dans le pays de Retz

Pays de Sèvre-et-Maine

La maison du pays de Sèvre et Maine est également du style méridional latin, mais de type charentais.

Elle comporte la plupart du temps un rez-de-chaussée et un grenier auquel on accède ou par un escalier extérieur en pierre, situé en pignon ou par un escalier intérieur en bois situé face à l'entrée.

Son toit à faible pente est en tuile creuse "tige de botte" avec quelques rangs de pigeonnage ou plus simplement, sur le premier et le dernier rang de tuile. Les murs sont en moellons de granit gris ; la corniche, les encadrements d'ouvertures et souvent les chainages d'angles sont en pierre de taille. Elle est enduite sur sa façade principale au mortier de chaux. Elle est souvent constituée de 2 pièces carrées de 6 m x 6 m quelquefois séparées par le couloir d'entrée de 2 m de largeur, le grenier est éclairé en façade par des lucarnes axées sur les ouvertures du rez-de-chaussée.



en Sèvre-et-Maine

Pays de la Mée ou de Châteaubriant

La maison du pays de la Mée est de style haut breton ou gaulois qu'on retrouve en pays rennais et au-delà.

Elle est composée d'un rez-de-chaussée et d'un grenier auquel on accède par une ouverture en façade avec surélévation de toiture. C'est cette lucarne à fronton triangulaire (exception à Blain) dite gerbière et son échelle de bois appuyée en permanence contre la façade qui en font la caractéristique principale, sur le plan esthétique.

Elle est très généralement orientée au sud et couverte en ardoise, la toiture couvrant les murs pignons et s'arrêtant à l'aplomb de ceux-ci (pas de débord de toiture en pignon).

Les murs sont maçonnés en pierres sombres (schistes) dans la région de Nozay, ou claires (grès) dans la région de Derval, et quelquefois partiellement en pisé (Héric, Notre-Dame-des-Landes). Peu de granit sauf en bande vers Blain et Nort-sur-Erdre.

Dans la plupart des cas, la maçonnerie très belle est laissée apparente (schiste et grès) et les façades ne sont pas blanchies. Cependant, on passe à la chaux grasse l'entourage des ouvertures et, mais de moins en moins, on trace une croix (différente selon les régions) au-dessus de la porte d'entrée.

Pays d'Ancenis ou "Val de Loire"

La maison du pays d'Ancenis marque la transition entre le style haut-breton et le style angevin duquel toutefois elle se rapproche le plus.

Elle ne comporte qu'un rez-de-chaussée mais sa toiture en ardoises donc pointue permet d'utiliser le grenier auquel on accède de l'extérieur par une ouverture en pignon (pas de lucarne en façade).

Son orientation est plus indifférente que celle des autres secteurs qui sont le plus souvent orientés au sud.

Les murs sont montés en moellons et les corniches ainsi que les encadrements d'ouvertures sont en pierre calcaire (tuffeau). En bordure de Loire, le mur de façade est quelquefois entièrement en tuffeau. La couverture est en ardoise d'Angers avec des exceptions en bordure de Loire entre Ancenis et Nantes où on trouve des couvertures en tuile canal. Quelquefois même, le corps de bâtiment principal est couvert en ardoise et l'annexe qui le prolonge est couverte en tuile (Couffé, Ligné, Mésanger).

Pays Guérandais

La maison du pays de Guérande est de style breton et comporte deux sous-catégories à savoir :

La maison briéronne dans et autour de la Brière.

La maison paludière en zone littorale des marais salants.

Celles-ci étant de style très marqué nécessiteront pour chacune d'elles un développement spécial.

La maison guérandaise est d'influence bretonne du pays vannetais. De très beaux murs en moellons de granit gris appareillés. Elle est couverte en ardoise, plus rarement en chaume et se compose d'une ou deux pièces carrées.

La maison briéronne a ceci de très particulier qu'elle est couverte en roseau. Sa façade est très généralement exposée au sud bien qu'elle soit souvent groupée en hameaux dans les îlots (Fedrun, Mayun, Camer, etc.) et implantée en limite externe de ceux-ci. Les murs sont en pierre ou en pise (peu de matériaux de construction). Ils sont enduits et blanchis à la chaux. Les menuiseries extérieures sont souvent peintes de couleurs vives. Le



Pays de la Mée ou de Châteaubriant



Cliché A.B.F. Nantes

Ancenis ou Val de Loire



Maison Briéronne

toit de chaume à forte pente 45° a une courbure caractéristique en façade principale pour l'accès au grenier et le toit recouvre les murs pignons.

La charpente est légère et constituée de bouldins non équarris, la technique de construction de la toiture s'y adaptant fort bien. La maison comporte un escalier intérieur d'accès au grenier, encloisonné et fort raide. Elle n'est souvent composée que d'une seule pièce éclairée par une porte et une fenêtre, le plancher du grenier est fait de solives écartées au maximum (60 ou 70 cm) faute de bois et d'un parquet de sapin.

La maison paludière est fort différente de la précédente, quoique située dans la même région.

Ses murs montés directement sur le sol rocheux sont en moellons de granit, souvent appareillés. L'enduit à la chaux qui les revêt affleure les encadrements d'ouvertures, en granit, quelquefois ouvragés en ce qui concerne surtout la porte d'entrée et la lucarne du grenier.

Cet enduit est badigeonné à la chaux. La charpente est classique, mais avec un entrain retroussé et la toiture en ardoise a une très forte pente (entre 40° et 60°) et est souvent à coyaux (brisure en bas du versant). Fait unique en Loire-Atlantique la maison paludière est souvent à pignon découvert et la chevronnière est appareillée comme en style breton. D'autre part elle est groupée et construite en bande ; mais la monotonie est rompue par les hauteurs différentes des édifices. En effet, l'espace général étant restreint (comme en Brière) le terrain est très morcelé et selon la largeur plus ou moins importante de sa propriété on a construit sur toute cette largeur, en faisant le cas échéant un étage pour compenser le manque de surface du sol.

Le rez-de-chaussée est constitué d'un couloir dallé en pierre de granit, qui traverse la maison et qui est situé contre le pignon. Dans ce couloir et incurvé partiellement dans le mur, un escalier en colimaçon ou à vis, très raide, conduit à l'étage ou au grenier. A droite du couloir, une ou deux pièces de 6 m x 6 m selon la largeur dont on dispose.

Notons qu'il s'agit là d'une maison très typée qui a fait l'objet d'une étude intéressante de la part du groupe d'architecture et concernant plus particulièrement la composition des façades et de ses éléments les plus marquants frontons de lucarnes et entourages de portes.

Photo Cholet - 44 Batz 5/1962



La maison rurale du pays nantais est, ainsi que cela a déjà été dit, un compromis entre celles qui composent son voisinage immédiat, et donc, entre la maison du pays de Châteaubriant et d'Ancenis, au nord, et celles du pays de Retz et de Sèvre et Maine au sud. Elle ne subit pas l'influence de la maison guérandaise, briéronne ou paludière qui sont, on vient de le voir, plus typées que les autres. Elle est, en fait, multiple et ne peut facilement être fichée de façon précise.

Cependant si elle peut être représentée valablement de plusieurs façons, elle procède en tout cas des caractères généraux qui s'appliquent, sauf rares exceptions, à tous les types recensés, et ce sont ces caractères communs que nous allons voir ci-après.

Principes généraux - Caractères communs

Dans ce domaine tout jugement ne pouvant être que comparatif, il est plus simple de commencer par ce qu'on ne trouve pas dans notre région, sauf exception bien sûr.

Concernant les murs, l'éventail est assez large puisque les matériaux de constructions sont variés. Cependant, et en fonction de cela même, on ne trouve pas de colombage (pans de bois). Concernant les toitures où, là encore, l'éventail est ouvert, à signaler que la tuile plate de terre cuite n'est jamais utilisée. Selon les régions et selon qu'on dispose ou non de pierre de construction permettant une bonne liaison du mur (assises régulières) on a ou on n'a pas d'enduits extérieurs. En d'autres termes si la maçonnerie est belle, on la laisse apparente, et dans le cas contraire, on l'enduit.

Les sols sont en terre battue (argile malaxée et damée) sauf autour des fours à chaux (région d'Erbray et de Clisson) où ils sont faits de "cendre de chaux" (elle n'est pas débarrassée de ses impuretés) et dans les régions riches en pierre d'assises très régulières : dalles de grès de Guémené, Avessac, d'ardoises vers Nozay, Moisdon, quelquefois de granit vers Clisson. Les toitures ont, au nord, une pente égale ou supérieure à 40° et au sud une pente inférieure ou égale à 30°.

La maison est uniquement affectée à l'habitation (pas de cohabitation humains et animaux). Elle comporte une ou plusieurs pièces carrées de 6 m de côté, les adjonctions se faisant au hasard de l'aisance et des besoins (mariages, naissances). Les dépendances sont en appentis (en "abalé") sur l'arrière, au nord du département, et plutôt en pignon ou en prolongement, au sud, où d'ailleurs elles ne communiquent pas toujours avec la pièce commune.

La maison se compose d'un seul rez-de-chaussée habitable, le grenier ou comble, servant de réserve, d'entrepôt. Pas de sanitaire intérieur, bien sûr, si ce n'est la pierre d'évier, en granit au sud et en schiste ardoisier au nord. Enfin et dans tous les cas, la cheminée, centre vital autour duquel se concentrent les fonctions principales : nourriture, chauffage, veillées, et qui nécessite une étude plus précise.

L. RETAILLEAU
PACT de Nantes

Restaurer ou standardiser, ou la chasse au particularisme du pays.

Les maisons rurales anciennes ont subi, depuis leur construction jusqu'à une époque relativement récente, un certain nombre de transformations et de modifications que nous pourrions qualifier de naturelles. C'est, en effet, par l'artisan local qui avait construit le bâtiment ou par un de ses successeurs possédant le même savoir-faire des moyens techniques analogues que se faisait l'évolution de la maison. Ces modifications se produisaient ainsi sans rupture à l'occasion des changements intervenant dans l'utilisation ou dans l'affectation du bâtiment au cours de son histoire.

C'est cette unité et cette continuité que nous pouvons lire dans certains hameaux dont les maisons sont restées dans l'état où le siècle passé les a laissées. Les techniques avaient peu évolué, on modifiait comme on avait construit, en taillant la même pierre d'extraction locale, en maçonnant avec le même mortier de chaux, le même pisé, etc. Ces techniques étaient adaptées au mode de vie, aux matériaux, et cet ensemble engendrait un traitement particulier aux régions, aux pays.

La rupture s'est faite récemment, avec l'apparition du ciment et du béton, des matériaux de remplacement et des facilités accrues des communications.

L'exemple de la ville a été pris comme référence et les ruraux ont procédé à des transformations, radicales dans certains cas (fenêtres).

Depuis quelque temps, on assiste à l'abandon des bâtiments anciens pour la construction de pavillons standards, identiques à ceux des lotissements sans âme, reprenant les clichés les plus flagrants sans aucun souci d'adéquation du pavillon à son milieu et même à sa fonction. Que vient faire un sous-sol semi-enterré dans une ferme où le volume inutilisé est dix fois plus important que ce pseudo local de service, si ce n'est suivre une mode standardisée.

Parallèlement, en sens inverse, les citadins s'intéressent aux vieilles pierres. Il faut cependant convenir que nous achetons une maison paysanne avec l'esprit encombré de références.

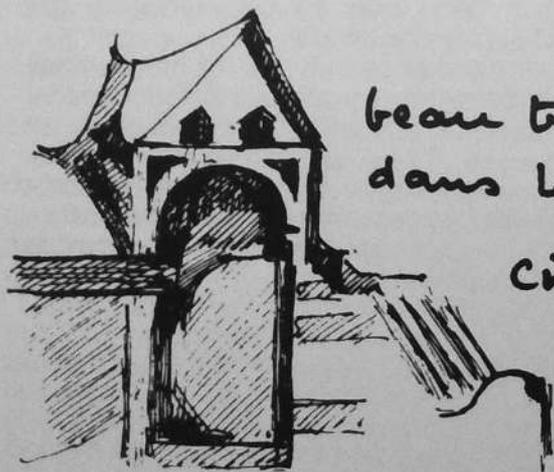
Si la région dans laquelle nous avons choisi d'élire domicile offre une architecture qui ne correspond pas exactement à ces références, nous saurons y remédier en important dans notre nouvelle acquisition tout ce qui à nos yeux représente les caractéristiques de la "maison de campagne", tout ce qui fait "ancien" et "rustique". Une fois la rénovation terminée, la maison sera irrémédiablement défigurée, elle sera endimanchée et empruntée, elle aura perdu tout ce qui faisait son charme, son authenticité, tout ce qui reflétait la culture et le savoir-faire locaux.

Plutôt que de rénover, nous ferions mieux de restaurer. Cela implique, en premier lieu, d'apprendre à regarder et à découvrir quels sont les caractères communs aux constructions situées aux alentours. La maison paysanne est constituée d'éléments simples, traités différemment d'un pays à l'autre (linteaux de bois filant sur plusieurs ouvertures, arcs de pierres debout au-dessus des ouvertures, lucarnes à croupe ou à fronton, etc.)

Il faut s'interroger sur le pourquoi de chaque particularité locale ; une fois que nous aurons essayé d'y répondre, le désir de modifier et de standardiser sera remplacé par le respect et le désir de remettre chaque élément dans son état initial, de réutiliser les techniques simples qui ont présidé à la construction, de ne pas introduire de remèdes miracles qui sont souvent trop radicaux et pires que le mal.

Si la maison nous est parvenue dans l'état présent, après trois siècles d'entretien épisodique, nous ne devrions pas lui imposer nos expériences hasardeuses et tenter seulement de la remettre en état.

JEAN-MICHEL GERMAINE
ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE



beau travail du bois
dans les lucarnes
cintres ajourés



Des "particularismes" architecturaux découverts lors de sorties d'étude.

- SORTIES D'ETUDE D'HABITAT :

Elles sont préparées par des correspondants locaux (voir comment, en consultant le Bulletin Régional n° 1)

Leur but est de faire connaître l'architecture rurale des pays, d'en reconnaître les traits communs, de découvrir et d'observer les éléments caractéristiques locaux : "les particularismes".

Ces particularismes sont à préserver et repris dans les restaurations, les aménagements.

Les sorties d'étude sont aussi une occasion de présenter l'association, de rencontrer les élus et des habitants et, peut-être, de les amener à "re-voir" leur cadre de vie quotidien.

LES LUCARNES

"Par leurs lignes et leur décoration, les lucarnes affirment le caractère d'une "maison" Yves DUBOST, architecte du Service - Conseil M.P.B.

Un souci d'éclaircissement suffisant amène souvent à les modifier ou à banaliser les maisons anciennes par la création de lucarnes étrangères, souvent disproportionnées, mal positionnées.

Nous nous efforcerons dans nos études, publications, expositions, de montrer la grande diversité des lucarnes dans les pays de Bretagne.

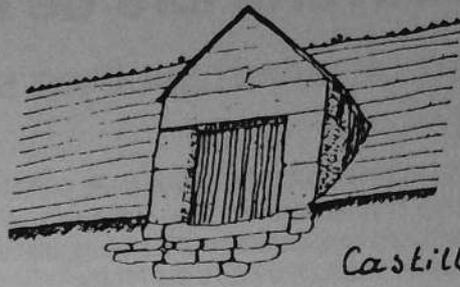
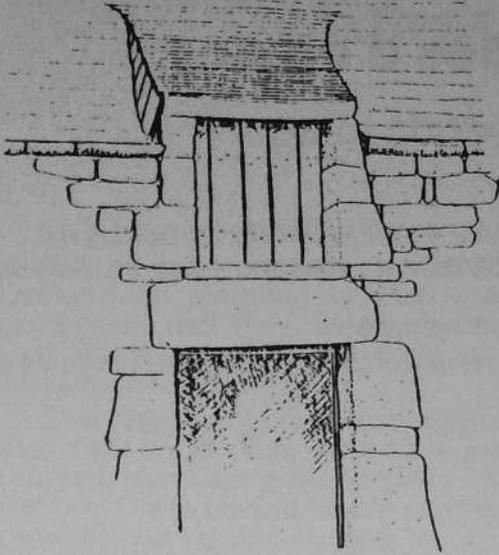
Elles devraient être conservées telles et utilisées (vitrées) pour apporter une partie, au moins, de l'éclaircissement souhaité.

Elles devraient être des modèles, pays par pays, de lucarnes à créer.

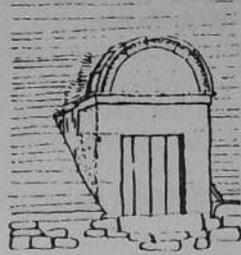
Des lucarnes autour de Lizio (Morbihan)



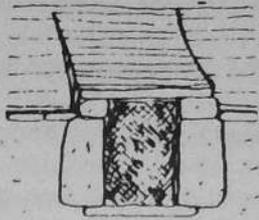
Autour de Lizio



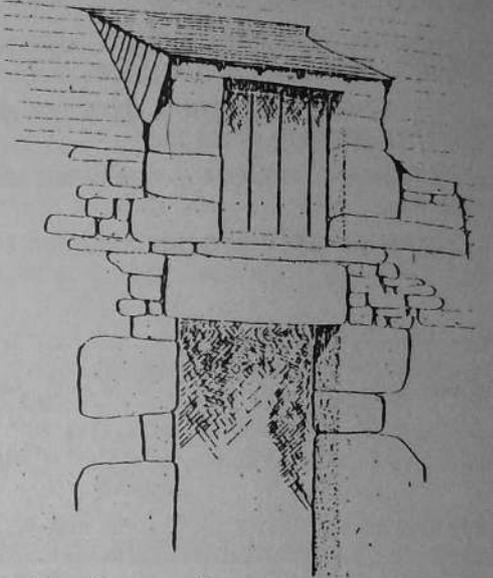
Castillez.



Le Hangouët



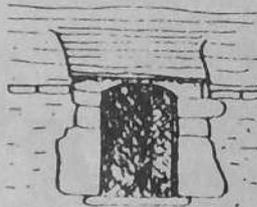
Trévihan.



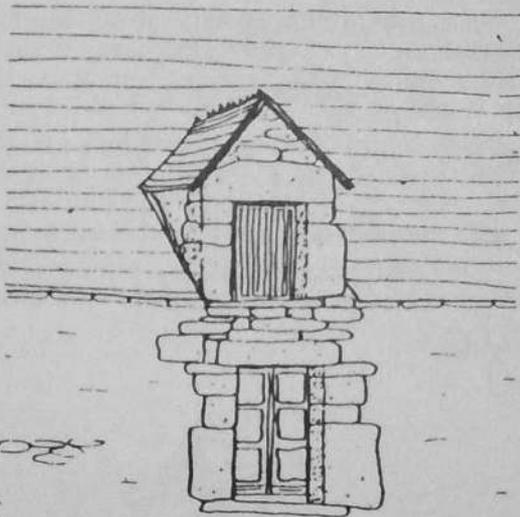
Le Clos.



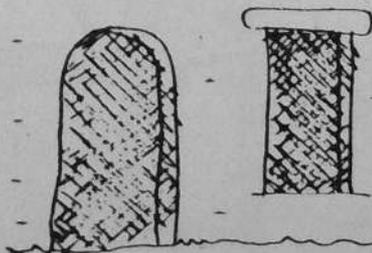
Bransdy.



La Grée-quéno



"Adobe dans le pays de Loudéac"
(briques d'argile crue)



La Temple.

LA MENUISERIE :

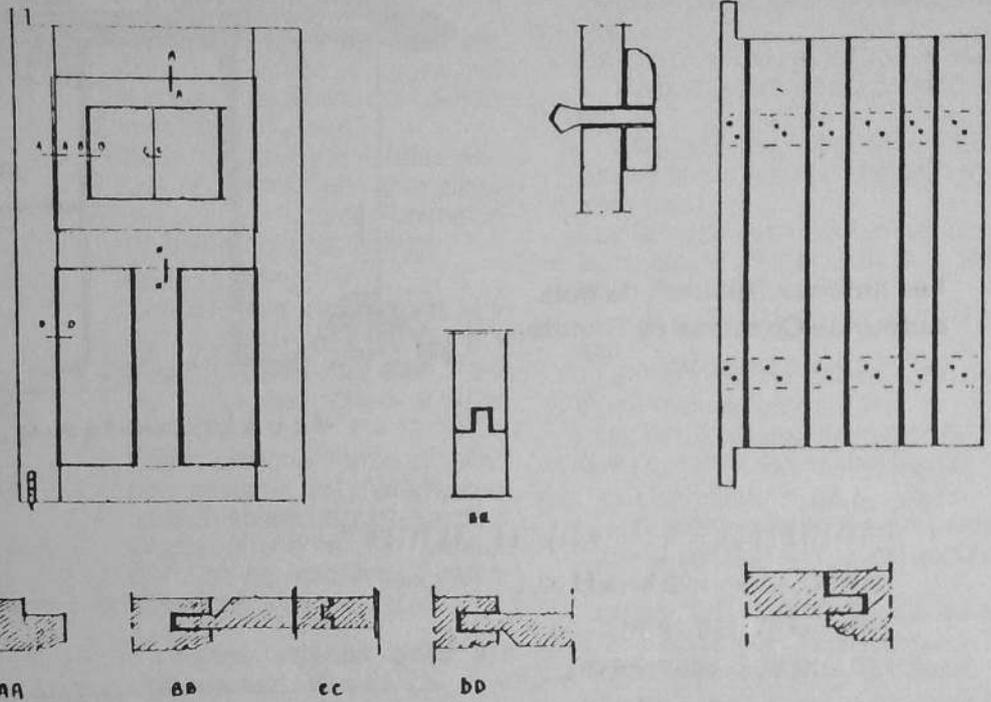
"Les menuiseries traditionnelles sont toujours réalisées en chêne ou en châtaignier"

Y. DUBOST

Des portes autour de Lizio

Deux types de portes :

- "la porte à panneaux comportant généralement une partie haute ouvrante vitrée ou pleine. Les panneaux de remplissage assemblés entre eux comme les lames ci-contre sont montés sur un cadre périphérique composé de deux montants extérieurs reliés par trois traverses, une haute, une basse et une intermédiaire."
- "Les portes à lames verticales, de largeur irrégulière, constituées alternativement de panneaux - languettes, s'emboîtant dans des panneaux rainurés plus épais. L'ensemble est assemblé par chevilles dans deux barres l'une haute, l'autre basse."



Les linteaux (bois). Souvent double linteaux aux portes.

Modèle différent de celui de Lizio :
Ici, toute la partie haute, vitrée, s'ouvre.

Portes vitrées "à Husset",

dans le bourg de Coësmes (dessin de J. FAURE)

Dans le pays de Josselin, un panneau vitré s'ouvre dans la partie haute de la porte à deux parties ouvrantes.

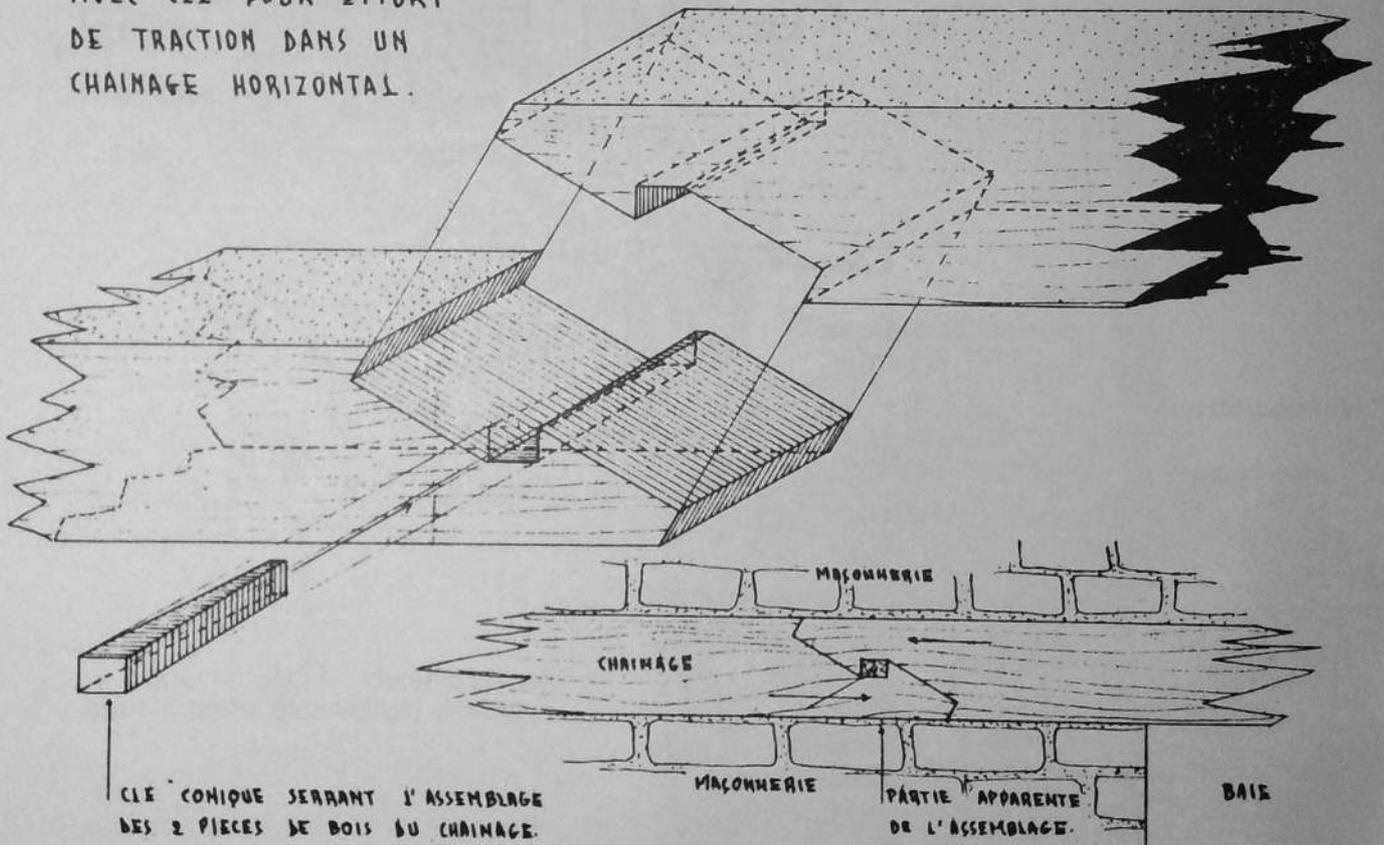


Les linteaux "filants", de bois
Autour de Coesmes et Thourie,
en Ille-et-Vilaine

Portes pleines "à Husset"

Le double linteaux.

ASSEMBLAGE A "TRAIT DE JUPITER"
AVEC CLE POUR EFFORT
DE TRACTION DANS UN
CHAINAGE HORIZONTAL.



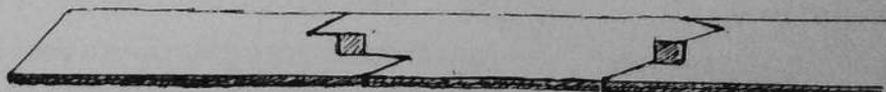
CLE CONIQUE SERRANT L'ASSEMBLAGE
DES 2 PIÈCES DE BOIS DU CHAINAGE.

DETAIL REMARQUE JORS DE LA SORTIE DU 14-6-01 DANS LE PAYS DE COESMES ET THOURIE.

A. FLEURY
14 12-6-1901

observation d'un linteau "filant", dans le bourg de Coësmes (dessins de A. FLEURY, architecte du Service Conseil)

Linteau de 8 à 10 mètres de long (en chaînage)



RESTAURATION

La chaux aérienne

NDLR : Etant donné l'importance de la chaux aérienne, ses qualités irremplaçables en restauration, il nous a semblé intéressant de faire encore mieux connaître ce matériau.

Tous les efforts doivent converger pour obtenir son homologation.

DEFINITION DES TERMES

- Liants

Les liants sont des matériaux liquides ou pulvérulents qui, placés dans certaines conditions ou mélangés avec un autre produit, subissent un phénomène de prise pour donner un matériau solide, résistant. Ils sont utilisés pour lier des matériaux inertes.

On distingue les liants organiques des liants minéraux. Parmi ces derniers, les plus importants sont préparés à partir de la cuisson de pierres calcaires.

Leurs caractéristiques diffèrent fondamentalement en fonction de la nature et de la qualité du calcaire du départ :

- Calcaire pur :
Chaux aérienne
- Calcaire argileux :
Chaux hydraulique naturelle
- Calcaire + argile :
Ciment artificiel (C.P.A.)
- Calcaire blanc + argile blanche (kaolin) :
Ciment blanc

Ces liants sont différenciés entre autres par leur indice d'hydraulicité :

$$i = \frac{\text{SiO}_2 + \text{Al}_2\text{O}_3 + \text{Fe}_2\text{O}_3}{\text{CaO} + \text{MgO}}$$

qui varie de 0/0,1 pour les chaux aériennes à 0,5 pour les chaux éminemment hydrauliques.

Les liants hydrauliques (ciment et chaux hydrauliques) ont la propriété de faire prise sous l'eau (à l'abri de l'air).

Les liants aériens (chaux aérienne) ne font prise qu'à l'air

Contrairement à ce que laisse prévoir le vocabulaire utilisé, les chaux aériennes et les chaux hydrauliques sont des matériaux totalement différents du point de vue utilisation alors que les chaux hydrauliques et les ciments sont des matériaux comparables.

- Termes utilisés pour les chaux hydrauliques

- Chaux hydrauliques naturelles
- XHN - appellation normalisée. Chaux préparée à partir de la cuisson d'un calcaire argileux.
- Chaux hydrauliques artificielles
- XHA - appellation normalisée. Chaux préparée à partir d'un mélange de différents constituants.

- Anciens termes :

Chaux lourde (densité plus forte qu'une chaux aérienne).

Chaux maigre (le mortier obtenu est moins gras, chaux peu hydraulique)

Chaux blanche (terme employé pour désigner une chaux hydraulique plus blanche que les autres).
Chaux éminemment hydraulique : se rapproche des caractéristiques d'un ciment.

- Termes utilisés pour les chaux aériennes

- Chaux aérienne vive — appellation normalisée. Chaux vive résultant de la calcination d'un calcaire, d'un calcaire magnésien ou d'une dolomie, pratiquement purs.

- Chaux aérienne éteinte - Appellation normalisée. Chaux éteinte provenant de l'extinction à l'eau de la chaux vive aérienne.

- Anciens termes

Chaux légère (densité faible : de 0,3 à 0,6).

Chaux grasse (désigne la pâte de chaux obtenue par extinction avec excès d'eau).

Fleur de chaux (désigne la poudre sèche obtenue par extinction avec une quantité d'eau juste nécessaire).

Chaux ventilée, blutée, explosée (désigne le mode d'extinction ou de préparation de la chaux)

Chaux fusée (désigne une chaux aérienne vive éteinte à l'air)

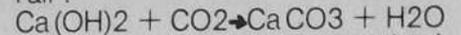
Chaux blanche (terme également utilisé pour les chaux aériennes).

PROPRIETES DES CHAUX AERIENNES ETEINTES

- Prise (durcissement)

Le durcissement s'effectue par

recarbonatation de l'hydroxyde de calcium par le gaz carbonique de l'air :



Ce durcissement est caractérisé par :

- Le fait qu'il ne peut se faire à l'abri de l'air (sous l'eau ou dans un mur très épais).

- Le fait qu'il ne s'effectue pas dans la masse du mortier mais de l'extérieur vers l'intérieur.

- Le fait qu'il ne dégage pas de chaleur.

- Le fait qu'il ne consomme pas d'eau mais en produit.

- Un retrait beaucoup plus faible que pour les liants hydrauliques.

Il s'effectue en deux phases :

- Un durcissement rapide partiel par évaporation de l'eau qui est accompagné d'un certain retrait

- Un durcissement lent par la recarbonatation proprement dite qui s'effectue avec un certain gonflement.

Il est donc évident que les conditions atmosphériques auront une importance prépondérante sur ce durcissement :

- La première phase qui détermine le temps ouvert (approximativement) varie de 24 à 72 heures suivant la saison pour des couches peu épaisses et est donc lente comparée à la prise des liants hydrauliques

- La deuxième phase est très lente : la résistance optimale n'est pas atteinte avant un ou deux ans pour des couches d'enduits peu épaisses. La carbonatation peut durer des dizaines d'années, voire des siècles dans des murs très épais.

POUR LA REALISATION DES EN-DUITS : voir la plaquette "la chaux aérienne et techniques de mise en œuvre" éditée par TIEZ BREIZ

POUR L'UTILISATION DE LA CHAUX AERIENNE ETEINTE : voir la plaquette "la chaux aérienne et techniques de mise en œuvre" éditée par TIEZ BREIZ

POUR LES DOSAGES : voir la plaquette "la chaux aérienne et techniques de mise en œuvre" éditée par TIEZ BREIZ

- Caractéristiques du mortier frais

Du fait de la granulométrie très fine de la chaux et de sa surface spécifique importante, les mortiers obtenus sont très plastiques, gras, et leur pouvoir de rétention d'eau est important. Du fait de la lenteur du durcissement, ils peuvent être préparés en grande quantité (pour 1 ou 2 jours d'utilisation).

Ils ne présentent pas de ségrégation et peuvent être rebattus et travaillés longtemps.

Les mortiers de chaux aérienne sont donc très pompables et sont particulièrement adaptés aux machines à projeter (pas de colmatage, facilité de nettoyage) de même que les mortiers batards chaux aérienne/plâtre et chaux aérienne/ciment.

- Caractéristiques du mortier durci

Ces caractéristiques sont très différentes de celles obtenues avec des mortiers de liants hydrauliques.

Les résistances mécaniques (traction-compression) ne sont pas comparables à celles obtenues avec les ciments, du moins dans le jeune âge (moins d'un an). Le module d'élasticité est très faible : le mortier durci n'éclate pas sous le choc d'un marteau. Sa souplesse et sa résistance à la fissuration est importante, notamment lors d'éventuels mouvements de la maçonnerie.

Les caractéristiques de la prise, la finesse et le pouvoir de rétention d'eau important du mortier frais font que l'adhérence du mortier durci est excellente notamment sur des supports poreux.

Les mortiers de chaux aériennes sont des corps très peu fragiles et qui présentent une très bonne déformabilité.

- Mortier de pose

Mortier de chaux aérienne

Pour la construction de murs en moellons, il est bien évidemment possible d'utiliser des mortiers de chaux aérienne, soit pour retrouver les qualités des murs montés "à l'ancienne", soit pour conserver l'homogénéité d'une construction. dans le cas d'une restauration, soit encore pour éviter d'avoir à faire un joint de couleur sur un ciment gris.

Il faut cependant savoir qu'au départ, la chaux ne jouera qu'un rôle très faible dans la stabilité du mur, l'empilement des moellons devant se tenir de lui-même. Le mortier ne sert en fait qu'à boucher les trous entre les pierres tant que sa prise

n'est pas commencée. Un mur monté à la chaux et recouvert de chaux sur chacune de ses faces ne forme pas une barrière étanche entre l'extérieur et l'intérieur mais plutôt une paroi de transition jouant un rôle de régulation.

Une fois la surface mouillée, le mur est imperméable à l'eau de ruissellement. Dans le cas de remontée d'eau par capillarité, la chaux permet à l'eau de s'évacuer dès la base du mur sans dommage. A l'intérieur, les phénomènes de condensation sont supprimés, les pièces sont plus saines, en étant ni trop sèches, ni trop humides.

Mais, lorsqu'un mur monté à la chaux est recouvert d'un enduit de ciment, l'eau emprisonnée par le ciment peut remonter jusqu'au niveau des poutres du plancher ou de la charpente.

Les murs neufs montés à la chaux peuvent comporter à la base soit un lit d'ardoise (pays de Loire) soit un feutre bitumineux.

Rejointoiements

Il est à noter que le rejointoiement, notamment dans le cas de joints beurrés, est particulièrement facilité par l'emploi d'un mortier de chaux aérienne.

Il suffit en effet de projeter le mortier dans le joint sans se soucier de salir ou non les pierres puis, 24 à 48 heures après, de passer une brosse à chiendent. On nettoie ainsi facilement les pierres sans laisser de traces d'efflorescence et on gratte en même temps les joints.

Le temps ainsi gagné est très important surtout lorsqu'il s'agit de murs montés à pierres plates (épaisseur 5 à 10 cm) du type ardoise, schiste ou calcaire.

Les dosages sont identiques à ceux d'une couche de finition.

Mortiers batards, chaux aérienne/ciment

Pour monter des parpaings, il faut par contre utiliser des mortiers batards de chaux/ciment (et non pas des mortiers de chaux). Ces mortiers présentent plusieurs avantages sur les mortiers de ciment :

- Retrait beaucoup moins important
- Mortier plus gras, plus plastique, se travaillant beaucoup plus facilement. Le mortier se tient bien, reflue mieux. Il y a moins de perte et pas de ségrégation.

- Le volume d'un sac de chaux de 25 kg est identique à celui d'un sac de ciment de 50 kg. Le volume de mortier obtenu est plus important

avec la chaux qu'avec le même poids de ciment.

- Temps de prise plus long permettant de préparer une plus grande quantité de mortier.

- Enduits extérieurs

↳ Rôles et qualités nécessaires des enduits

Les enduits ont un double but :

- Assurer une protection efficace de la maçonnerie contre les intempéries et en particulier la pluie.

- Cacher les inégalités du gros œuvre et améliorer l'aspect extérieur.

Pour bien remplir ce double rôle, l'enduit doit donc avoir les qualités suivantes :

- Une bonne adhérence
- Une certaine souplesse
- Une imperméabilité satisfaisante
- Un aspect homogène et agréable

Intérêt des chaux aériennes

Les chaux aériennes conviennent particulièrement bien pour la réalisation des enduits car elles permettent mieux que tout autre produit d'obtenir les qualités nécessaires citées plus haut avec de plus, l'assurance d'une très bonne tenue dans le temps.

- Adhérence

Pour réaliser une bonne adhérence, il faut préparer le support en le rendant rugueux, propre et humide. Il faut également utiliser un mortier qui contienne assez d'éléments fins pour pouvoir pénétrer dans les infractuosités du support. Ces éléments fins ont un pouvoir de rétention d'eau élevé et empêchent le mortier de se dessécher trop vite. La prise doit être lente et sans variations de dimension pour qu'il puisse éventuellement se former des liaisons chimiques entre la couche et le support.

Les caractéristiques granulométriques et la "prise" particulière aux chaux aériennes permettent donc d'obtenir une très bonne adhérence notamment sur tous les supports poreux ou argileux (briques, murs de terre, tuffeaux, torchis, béton cellulaire) :

- Souplesse

L'enduit doit être souple afin de pouvoir suivre sans se rompre les mouvements éventuels du support. Les mortiers ayant un module d'élasticité et des résistances mécaniques trop élevées sont donc à rejeter. Le module d'élasticité d'un

mortier de chaux aérienne est très faible. La "prise" s'effectue lentement de l'extérieur vers l'intérieur de l'enduit. L'enduit peut donc suivre les faibles mouvements du support. En cas de mouvement trop important, on obtient non pas une fissure franche et large comme avec les ciments mais une fissuration diffuse bien préférable.

En effet, ces microfissures ne modifient pas l'imperméabilité à l'eau de l'enduit, et peuvent subir un phénomène d'autoquérison.

- Imperméabilité

L'enduit doit être imperméable à l'eau de pluie tout en gardant une bonne perméabilité à la vapeur d'eau et à l'eau venant de l'intérieur. Les infiltrations d'eau dans les murs proviennent principalement de la présence de fissurations de retrait (hydraulique et thermique). Les chaux aériennes ne présentant pas ce type de retrait, on évite l'apparition de ces fissures : l'enduit est homogène.

Il faut également obtenir un mortier plein avec un minimum de vide entre les grains. Il faut donc utiliser un sable qui contienne une part de fines. De par sa granulométrie, la chaux aérienne contribue à l'obtention d'un mortier plein, de faible porosité.

- Aspect

La chaux aérienne conserve à l'enduit la couleur des fines du sable utilisé. La coloration est donc naturelle dans la masse et vieillit très bien. Tous les types de finition sont possibles : taloché, lissé, gratté tyrolien etc.

La finition grattée mettant le mieux en valeur la couleur et le grain du sable.

On obtient des tons chauds, agréables qui s'harmonisent avec les autres matériaux naturels et s'intégrant aux paysages.

Si on utilise des sables locaux, la chaux aérienne permet de retrouver l'aspect et la couleur des enduits réalisés autrefois.

- Enduits intérieurs

Rôle

Les enduits intérieurs jouent surtout un rôle esthétique en rattrapant les inégalités du gros œuvre et en donnant soit une surface lisse pour peinture ou tapisserie, soit une surface finie avec un aspect décoratif.

L'intérêt que présente l'utilisation

des chaux aériennes réside dans le fait que celle-ci laisse respirer le mur ce qui diminue considérablement les phénomènes de condensation.

Les enduits intérieurs sont en général plus faciles à réaliser car les conditions de séchage sont plus régulières.

Enduits de chaux aériennes

Sur support ancien, après nettoyage et humidification, on peut appliquer directement des mortiers de chaux en une ou deux couches, de composition semblable à celle de la couche de finition des enduits extérieurs.

La finition peut être lissée afin de pouvoir poser une tapisserie, passer une peinture ou un badigeon de chaux (coloré ou non).

Attention au choix des peintures ou tapisseries qui ne doivent pas être trop étanches.

Tous les types de finition sont réalisables (gratté, ribbé, taloché, etc.)

Enduits batard

Sur support ciment ou béton, il est obligatoire d'utiliser des mortiers batard chaux/ciment.

On peut également réaliser des enduits batard au plâtre, soit chaux et plâtre sans sable, soit chaux/plâtre/sable en fonction des finitions que l'on veut obtenir. Le dosage en plâtre peut être variable sachant que plus il y a de plâtre, plus la prise est rapide.

- Plâtre/Chaux aérienne

Contrairement aux liants hydrauliques, la chaux aérienne peut être mélangée aux plâtres dont elle augmente le temps de prise. Ces mortiers peuvent être utilisés en enduits extérieurs (pratique autrefois courante en région parisienne) ou intérieurs en fonction des qualités, des caractéristiques ou de l'aspect recherché.

Réalisations des enduits

Il n'existe qu'un seul DTU concernant les enduits de façade : le DTU 26.1

Ce DTU ne s'applique qu'aux enduits réalisés avec des liants hydrauliques et ne doit donc pas être utilisé lorsqu'on emploie de la chaux aérienne.

Dosages

Les dosages sont fonction :

- *Du sable utilisé
- *Du travail à réaliser
- *Du support
- *Des conditions atmosphériques

POUR LES DOSAGES : voir la plaquette "la chaux aérienne et techniques de mise en œuvre" éditée par TIEZ BREIZ

Autres utilisations

Badigeons - Badigeons épais

Il est possible de réaliser des badigeons avec la chaux Batidol. Il suffit d'obtenir un lait de chaux en ajoutant un volume d'eau à un volume de chaux et de passer le mélange sur le mur, au pinceau ou au rouleau.

La basicité du lait de chaux, importante, fait que celui-ci détruit les mousses, les algues et les insectes accrochés aux murs.

Le lait de chaux est également utilisé pour protéger les poutres et les colombages.

Il est également possible de réaliser des badigeons épais à la chaux aérienne, sans sable. On prépare une pâte de chaux assez épaisse, 24 h à l'avance et on l'applique sur 1 à 2 mm d'épaisseur sur une surface lissée ou talochée finement. Ce type d'enduit est très délicat à réaliser et les conditions de séchage ont une importance primordiale ainsi que la préparation du support qui doit être bien humidifié. On peut diminuer les risques de faïencage en incorporant à la pâte de chaux un filler calcaire (jusqu'à 50 % en volume).

Bétons - Chapes

Il est possible de réaliser des bétons de chaux pour constituer soit des fondations soit des formes.

Le béton de chaux laissera respirer le sol et formera un support souple, avec moins de retrait qu'un béton de ciment. Il sera également plus sain et plus chaud.

Il est cependant nécessaire de le mettre hors d'eau soit par un drainage périphérique soit en le posant sur un hérisson de pierres sèches.

Il sera réalisé avec un dosage de 2 sacs de chaux pour 1 brouette de sable 0/5 propre, une brouette de gravier 5/10 et une brouette de gravier 10/20.

On pourra éventuellement rajouter un peu de ciment pour accélérer la prise, notamment si l'épaisseur dépasse 10 cm.

Sur ces bétons, il est possible de mettre une chape au mortier de chaux (dosage 1 volume pour 2) pour poser des marbres ou des terres cuites. L'intérêt réside dans le fait que le mortier de chaux ne laissera pas de trace d'efflorescence sur les carreaux et que les joints seront de la couleur du sable. 29

Le délai de prise est fonction de la température mais il ne faut pas s'attendre à pouvoir marcher sur ce carrelage avant 1 à 2 semaines.

Injection dans les vieux murs

Il existe de nombreux murs monés en deux rangées de moellons côte à côte plus ou moins solidaires. L'intervalle entre les 2 parois est souvent rempli de cailloux, de terre, et autres déchets de chantier qui posent de graves problèmes. Il est possible de les stabiliser en injectant sous pression des laits de chaux plus ou moins épais.

Stabilisation de sol

Les sols en terre battue peuvent être stabilisés à la chaux de manière à diminuer leur teneur en eau et à obtenir une surface plus résistante. Il faut mélanger la terre à la chaux (environ un sac par m²) sur 15 à 20 cm de profondeur et compacter le mélange.

PRIX DES ENDUITS

Le prix des enduits peut se décomposer en trois :

- *Le prix des matériaux : sable, chaux
- *Le prix de la main-d'œuvre
- *Le prix du matériel et principalement des échafaudages et de leur immobilisation entre les différentes couches de l'enduit.

Un sac de chaux Batidol de 25 kg permet de réaliser 5 m² d'enduit en 1 cm d'épaisseur avec un dosage de 2 sacs pour 3 brouettes.

Le prix des matériaux ne représente donc guère plus de 10 % du prix de revient de l'enduit.

Le matériel et le temps d'immobilisation des échafaudages est

identique pour un enduit chaux et un enduit ciment.

Compte tenu que la chaux Batidol est légèrement plus chère qu'un ciment ordinaire, le prix d'un enduit de chaux aérienne, finition talochée en trois couches, est équivalent au prix d'un enduit ciment en trois couches ou un peu plus cher étant donné les précautions à prendre pour la couleur de la couche de finition.

L'enduit ciment reste cependant rarement brut et nécessite une peinture ou un RPE (revêtement plastique épais) d'un coût assez élevé et devant être refait tous les 8 à 10 ans.

L'enduit à la chaux est donc très compétitif vis-à-vis des enduits ciments "traditionnels". Comme ils peuvent être projetés à la machine, ils sont également très compétitifs vis-à-vis des monocouches modernes dont le prix d'achat est considérable.

ESSAI DE PATHOLOGIE DES DESORDRES

Il est souvent très difficile de dire pourquoi un enduit présente tel ou tel défaut compte tenu de la multiplicité des facteurs intervenants.

Le faïencage est souvent dû à un surdosage en chaux : le maçon n'a pas tenu compte du foisonnement du sable ou a mal adapté son dosage au sable.

Il peut être également dû à un surdosage en eau souvent associé à une dessiccation trop rapide par l'air ou par le support.

*Défauts d'adhérence

Ils ont dus à une mauvaise pré-

paration du support ou à une mauvaise adaptation du choix du liant au support (par exemple enduit au ciment sur mur en terre).

*Effritements

Ils sont dus à un sous-dosage (très rare) ou le plus souvent à ce que l'enduit de chaux aérienne a été réalisé sur un support en ciment ou en batard ciment/chaux hydraulique trop dosé.

Ils peuvent être également dus à une dessiccation trop rapide.

*Efflorescence - Problèmes de couleur

Des taches blanchâtres ou brunâtres peuvent parfois apparaître en surface. Elles sont dues soit à des impuretés contenues dans le sable soit à des sels contenus dans le support. Des taches ou fantômes peuvent également apparaître soit au niveau des joints pour les maçonneries en parpaings soit lorsque le support est constitué de matériaux très différents (briques/moellons par ex.). Elles sont dues soit à une épaisseur insuffisante soit à un délai trop court entre l'application des deux couches d'enduit.

*Assurances

En l'absence de DTU de référence, l'utilisation de chaux aérienne éteinte est considérée comme une technique ancienne restée en usage localement.

Les chaux aériennes étant désormais normalisées (NFP;15. 510, 512 et 513), les désordres éventuels sont couverts par la garantie décennale de l'entreprise s'il est prouvé que la chaux utilisée est conforme.

J.L. ROUAS

Maître es Sciences et Techniques matériaux de construction

LES CHAUX AERIENNES VENDUES EN BRETAGNE

Jusqu'au mois de juin 1981 dernier, la chaux aérienne vendue en Bretagne était de la chaux **Batidol**, de la **Dolomie française** - Usine de Néau en Mayenne - . La plaquette "**La chaux aérienne et techniques de mise en œuvre**" avait été réalisée par les chaux aériennes en général mais plus particulièrement des essais avaient été faits avec la **Batidol**.

Depuis juin, certains marchands de matériaux ont dû s'approvisionner ailleurs, les livraisons de Batidol étant devenues trop irrégulières, ceci à la suite de la défaillance d'un four.

Une autre chaux se trouve donc maintenant dans notre région, la **Chaubor**, fabriquée par la **Société des chaux et Dolomies du Boulonnais**. Cette chaux donne, à dosage équivalent, des **enduits beaucoup plus clairs** que ceux obtenus avec la Batidol, ceci **même avec les sables les plus colorants***.

Nous attirons donc l'attention des utilisateurs sur le fait qu'ils n'obtiendront pas avec la **Chaubor** des teintes aussi soutenues qu'avec la Batidol, que **la couleur du mortier ne les renseigne pas sur la teinte définitive de l'enduit**. Il est donc indispensable de faire, avant travaux, un échantillon d'enduit, de préférence sur le mur lui-même, et de le laisser en place au moins deux semaines, la teinte définitive étant alors obtenue.

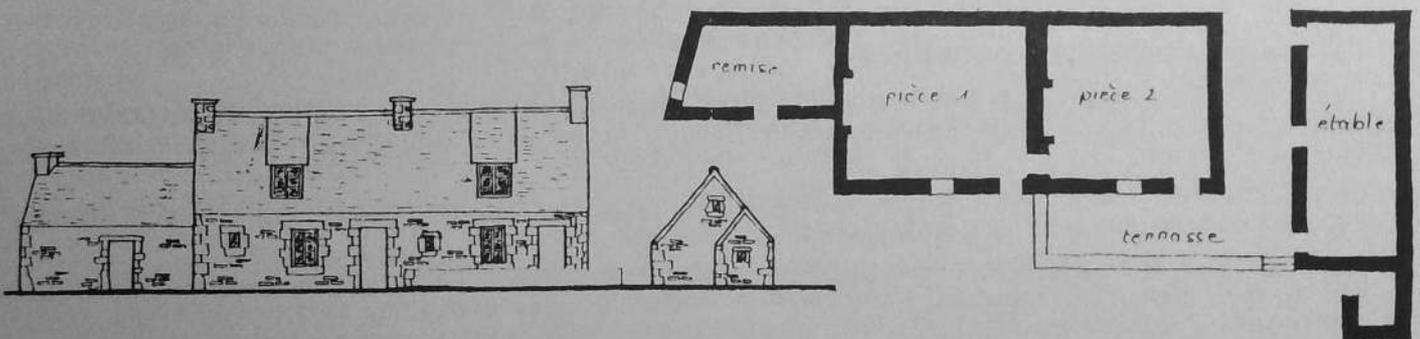
D'après les renseignements que nous avons, la Batidol continue à être irrégulièrement fabriquée pour le moment. Si vous envisagez d'utiliser cette chaux, il est important de l'acheter en quantité largement suffisante avant de commencer les travaux.

*Pour obtenir les teintes soutenues en harmonie avec les teintes des matériaux naturels utilisés pour le bâti ancien de la Bretagne, les professionnels, avec la **Chaubor**, doivent utiliser des pigments naturels.

Réhabilitation d'un habitat traditionnel de la région de Paimpol

La Présidente de TIEZ BREIZ a été invitée à faire partie du jury d'architecture. Il nous a semblé intéressant de présenter un condensé de l'étude de G. GUENAI.

Etat initial



Objectifs

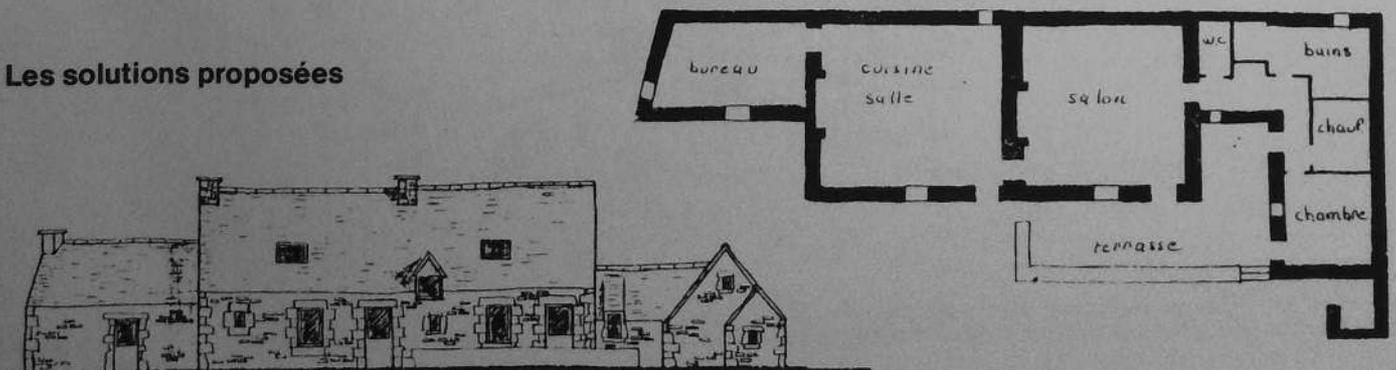
Création d'une habitation comprenant : cuisine, salle à manger, salon, bureau, W.C., salle de bains, trois chambres.

Utilisation maximum de tout l'espace disponible nécessitant donc le raccordement des deux corps de bâtiment.

Trouver un apport supplémentaire de lumière au rez-de-chaussée sans transformer la façade principale.

Trouver une solution d'éclairage des combles plus agréable et respectant mieux le volume initial et les principes de l'architecture traditionnelle.

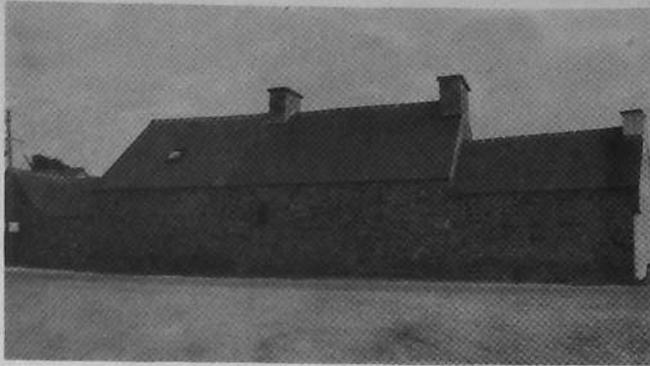
Les solutions proposées



Amélioration de l'éclairage par de petites ouvertures créées sur la façade nord (au niveau du coin cuisine et de la salle de bains)

Jonction des deux corps de bâtiment par une petite construction dont le volume est analogue aux volumes existants mais se différenciant nettement de ceux-ci par la hauteur et les dimensions.

Suppression des deux lucarnes rampantes qui ont été remplacées par deux "vélux" de forme allongée (pour mieux s'intégrer aux lignes de la toiture) et par une petite gerbière décentrée pour éviter une symétrie excessive.



Les critiques

Les critiques sont positives dans l'ensemble.

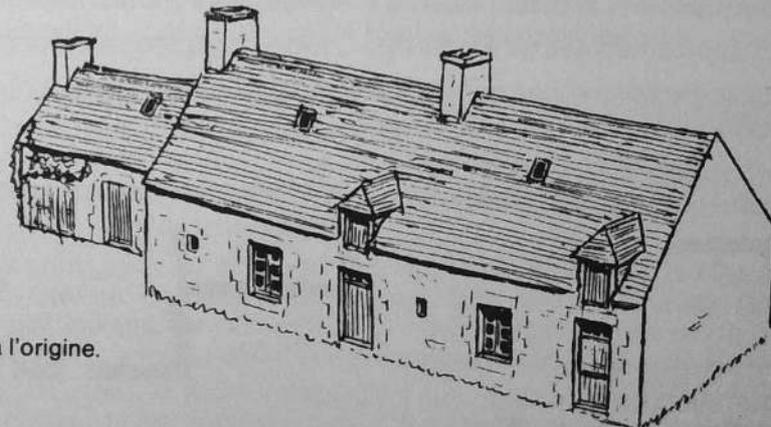
Les nouvelles ouvertures de la façade nord sont en accord avec l'ensemble grâce à leurs dimensions et à leur traitement (encadrements faits de pierres récupérées sur le chantier) et ne font pas perdre à cette façade son caractère secondaire.

Le raccordement fait, lui aussi, de pierres récupérées sur le chantier, montées au mortier couleur d'argile, s'harmonise parfaitement avec le reste de la construction.

Les proportions et l'emplacement de la gerbière sont agréables à l'œil et le travail de l'ardoise est bien exécuté. Les vélux, par contre, sont beaucoup trop grands et s'intègrent assez peu, il faut le dire, à la toiture (malgré la forme choisie). La principale erreur est ici et d'autres solutions à l'éclairage des combles restent à proposer.*

Les menuiseries en bois "naturel" (non peint) à un seul vitrage ont été préférées aux menuiseries "à la mode" : petits carreaux et peinture blanche.

G. GUENAI



Aspect de la maison à l'origine.

Nous regrettons les "vélux".

Grace à une vieille carte postale, nous avons pu reconstituer, à peu près, l'aspect de la maison d'origine.

Solution proposée pour l'éclairage des combles : recréer les deux lucarnes primitives et ajouter, où nécessaire, des "tabatières".

Concours "la Maison Paysanne la mieux restaurée"

"En vue d'encourager la conservation du patrimoine architectural, ce concours a été ouvert, en 1981, sous les auspices du MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE. Un Prix sera décerné à la maison la mieux restaurée dans chacune des 22 régions de France. L'association nationale "Maisons Paysannes de France" est chargée de la réalisation de ce concours. Le Ministère et Maisons Paysannes de France en ont établi les règles pour la participation et l'attribution des prix."

Titre ambitieux, Choix difficile...

Tiez Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne a rassemblé 46 dossiers pour les quatre départements de la région administrative :

11 pour les COTES-DU-NORD,
3 pour le FINISTERE,
19 pour l'ILLE-ET-VILAINE,
13 pour le MORBIHAN.

Des correspondants locaux et des membres de l'équipe régionale ont visité les maisons dont la restauration, à l'examen du dossier, répondait aux objectifs du concours. Une grille d'appréciation les aidait dans l'appréciation sur le terrain.

Le jury des Côtes-du-Nord a sélectionné les maisons restaurées par

**M. Carré, à Saint-Juvat,
Mme Juvé - Quémarec, au Légué,
M. Leveau, au Quiou,
Mme Homo, à Plouasne,
M. Le Péru, à Confort - Berhet.**

Le jury du Finistère, déplorant qu'il n'y ait que trois dossiers, a choisi de retenir les trois restaurations réalisées par
**M. Bécam, à Plouvorn,
M. Jacq, à Taule,
Mlle Le Goff, à Tréfléz.**

Le jury d'Ille-et-Vilaine a sélectionné les restaurations de
**M. Beaupère et Vincent, à Bonnemain,
M. Barbedette, à Bourgbarré,
M. Blanquaert, à Cardroc,
Mme Faure, aux Iffs,
M. Le Gal, à Chantepie.**

Le jury du Morbihan a retenu les dossiers de
**M. Dalino, à Peillac,
M. de Fligue, à Locmariaquer,
M. Gaudin, à Malansac,
M. Sauveur, à Grandchamp,
Mme Tremedet, à Nivillac.**

"Cinq dossiers seront retenus dans chaque Région et soumis à un jury national qui désignera le lauréat de chaque Région."

Le jury régional a retenu les restaurations de
**Madame J. Faure, aux Iffs, en Ille-et-Vilaine,
Madame de Fligue, à Locmariaquer, en Morbihan,
Monsieur Gaudin, à Malansac, en Morbihan,
Monsieur Le Gal, à Chantepie, en Ille-et-Vilaine,
Monsieur Leveau, au Quiou, dans les Côtes-du-Nord.**

Maisons de granite, de schiste, de calcaire, maisons d'ardoise, maisons de paille, la sélection régionale est un (trop) court inventaire de la diversité des maisons bretonnes...

Le jury régional a mis "hors concours" la restauration de **M. Beaupère et de M. Vicent, à Bonnemain, en Ille-et-Vilaine.**

Ils ont mené à bien le sauvetage d'un manoir, comme pour un Monument Historique, subordonnant tous les travaux à l'esthétique. Une remarquable restauration digne de concourir à "CHEFS-D'ŒUVRE EN PERIL".

Ce jury régional a conscience qu'aucun dossier n'est absolument parfait. Par ailleurs, nous connaissons bien des maisons paysannes parfaitement restaurées sans pouvoir obliger les propriétaires à concourir... C'est dire aussi que l'intitulé du concours nous gêne.

Tous les propriétaires sélectionnés par les jurys départementaux ont sauvé des maisons intéressantes. Le dernier critère déterminant pour le choix du jury régional a été l'adaptation du confort à ces maisons anciennes. Si nous voulons convaincre de les utiliser, de les réutiliser autrement qu'en résidences de vacances, il nous faut montrer que, sans les dénaturer, on peut y vivre confortablement.



Maison de J. FAURE, aux IFFS
Avant travaux, façade sud, toit de tuiles.
Façade sud après restauration la peinture,
depuis, a été faite "rouge renaissance"
Façade nord restaurée, création des lu-
carnes.



Maison de Mme de FLIGUE, à LOCMARIA-
QUER
Façade sud, bâtiment A, avant travaux
Façade sud, bâtiment A, après travaux
Façade sud, bâtiment B, avant travaux
Façade sud, bâtiment B, après travaux.





Maison de M. GAUDIN, à MALANSAC
Façade sud, avant travaux
Façade sud, après restauration
Détail de la toiture neuve.



Maison de M. LE GAL, à CHANTEPIE
Façade sud, avant travaux.
Façade sud, après restauration détail de
menuiserie et d'enduit.



Maison de M. LEVEAU, au QUIOU
Façade sud, avant travaux.
Façade sud, après travaux.
Façade nord, après travaux : terrasse de
drainage et rocaille pour casser la pente.

— Règles principales en Restauration —

Connaître l'architecture de la région .

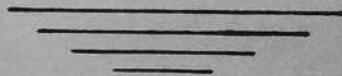
Respecter cette architecture .

Restaurer dans l'esprit d'autrefois:
avec les méthodes d'autrefois,
avec les matériaux du pays .

Harmoniser avec les constructions voisines .

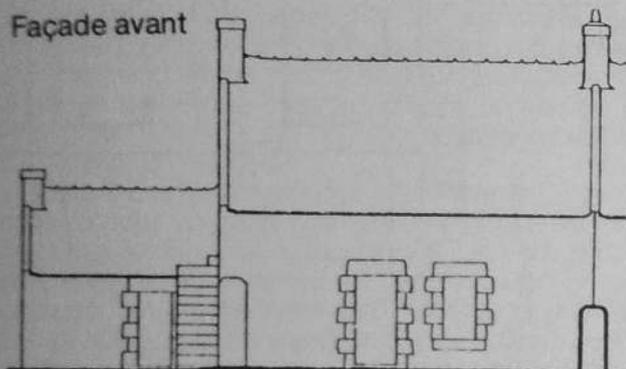
Eviter le "faux vieux" .

. Une restauration bien menée doit rester invisible .

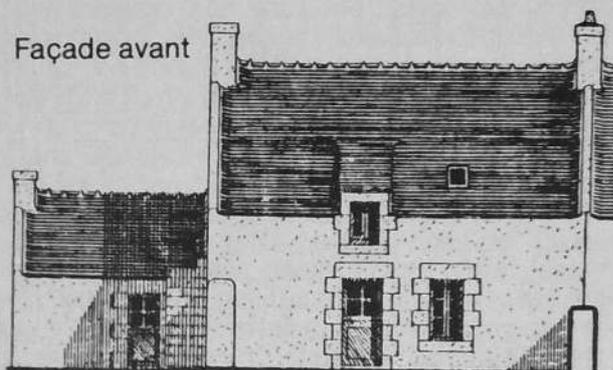


Aménagement d'une petite maison de l'île aux Moines

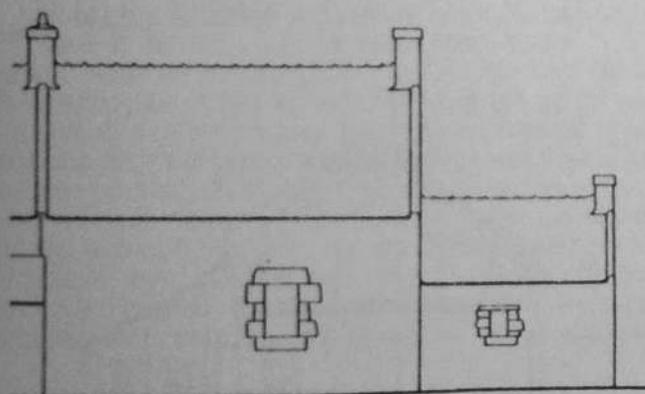
Etat actuel



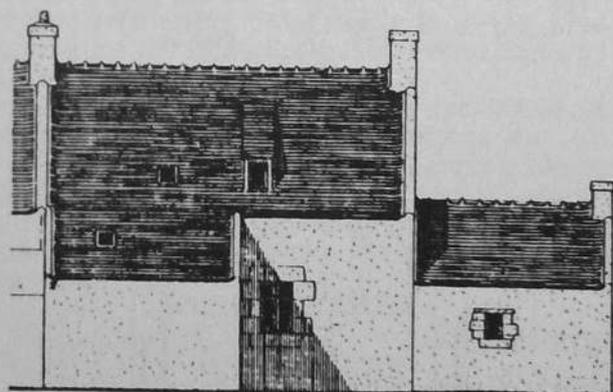
Etat projeté



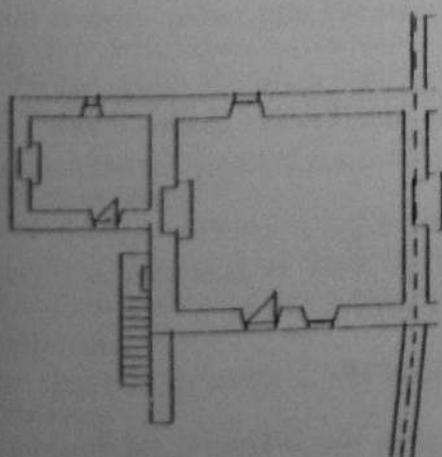
Façade arrière



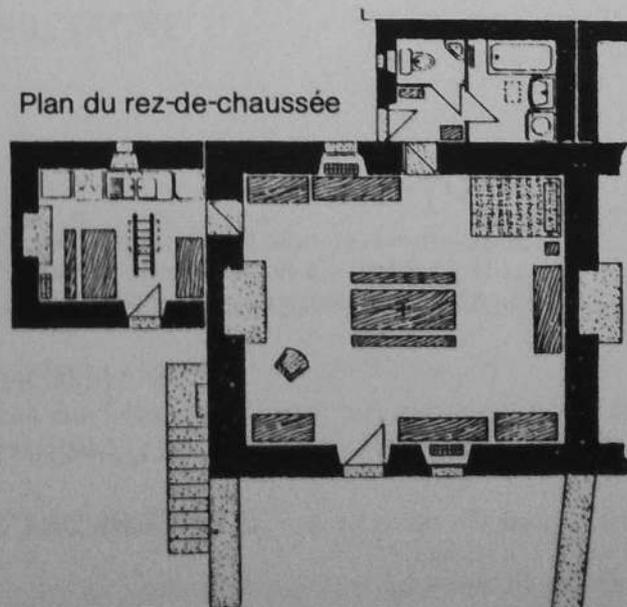
Façade arrière



Plan du rez-de-chaussée



Plan du rez-de-chaussée

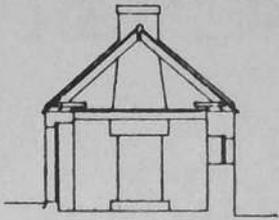
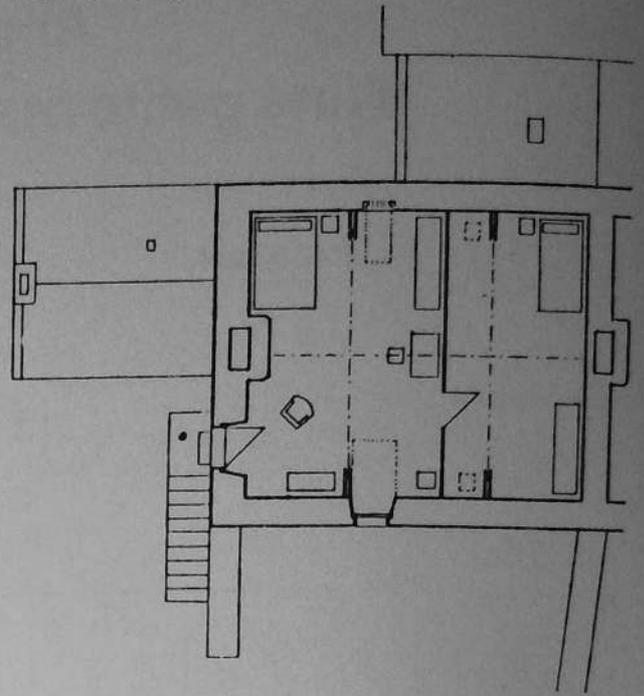
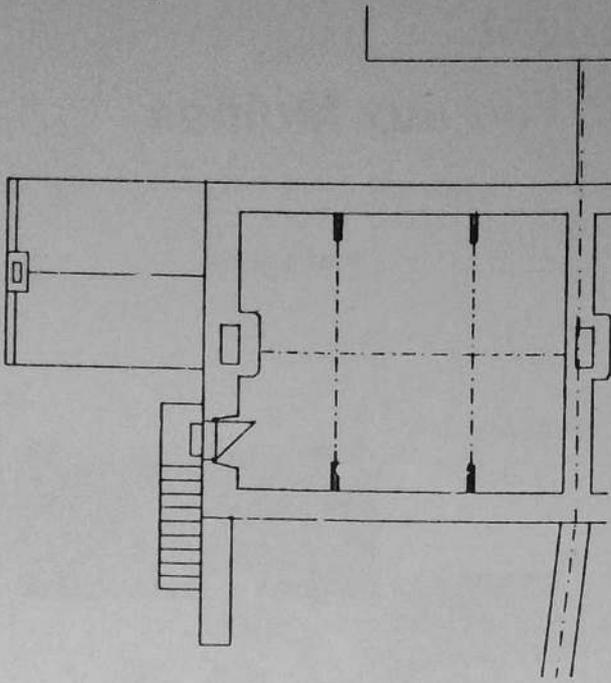


Etat actuel

Etat projeté

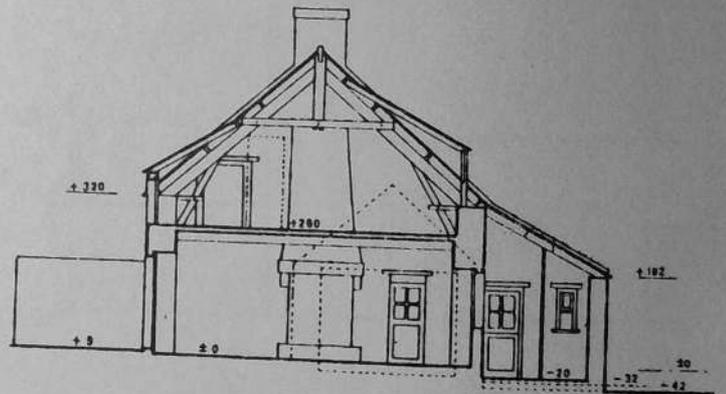
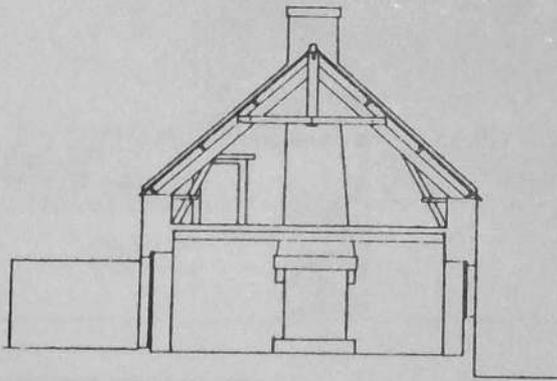
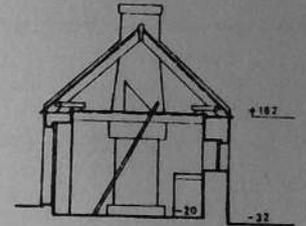
Plan de l'étage

Plan de l'étage



Coupes transversales

Coupes transversales



par R. DUVAL, architecte

EXPOSITIONS

L'association régionale a préparé des expositions faites pour circuler dans le pays et sensibiliser les élus et la population à la sauvegarde de l'architecture paysanne, des sites ruraux et aux qualités d'une architecture contemporaine, en harmonie avec les paysages bretons.

"N'ABIMONS PAS LA BRETAGNE"

"VOIR L'ARCHITECTURE RURALE DU PAYS"

"COULEURS DE L'ARCHITECTURE BRETONNE"

Témoignage de l'utilité d'une surveillance constante ou des difficultés à se faire comprendre

Après des années de vacances passées en travaux, au milieu des pièces ressemblant davantage aux dépendances d'une entreprise de travaux publics qu'à l'image que nous avons tous au fond de nos cœurs de "Quand ce serait fini...", nous décidâmes, avec les conseils d'un architecte, d'un agencement intérieur rationnel.

Pour ce faire, il était nécessaire de percer un pignon de deux fenêtres devant éclairer 2 pièces nouvellement créées. Pas question, bien sûr, de faire ces travaux nous-mêmes, nous devions faire appel à un professionnel, en l'occurrence, au maçon de notre commune, qui au long des années nous avait déjà maintes fois prêté son matériel pendant les vacances d'été. Loin de prendre ombrage de ce que nous faisons nous-mêmes, il en était plutôt soulagé car "améliorer sans moderniser, vous parlez d'une idée !!"

Date fut donc prise pour commencer le chantier comme nous voulions que ces fenêtres soient identiques aux fenêtres de la façade, il fallait nous procurer des entourages anciens en granite. Mon mari se chargea des transactions avec des propriétaires de ruines aux alentours. Après maintes bolées de cidre et des heures passées à parler de tout et de rien il réussit à réunir linteaux, jambages et appuis qui nous étaient nécessaires.

Nos voisins fermiers, devenus des amis au fil des ans, se chargèrent de nous les apporter. Nous étions soulagés, la première difficulté était résolue.

La seconde était loin de l'être. Après avoir plusieurs fois "tâté le terrain", il nous fallait convaincre notre maçon. Nous ne voulions pas de ciment, mais de la chaux naturelle. Après lui avoir offert la plaquette sur la chaux et ses techniques de mise en œuvre, nous pensions avoir fait la moitié du chemin, mais il ne la lut pas. Il ne pourrait, disait-il, se procurer de la chaux, qu'à cela ne tienne nous lui en apporterions. Pour le sable, nous lui expliquâmes avec moult détails la nécessité d'employer avec le sable lavé, un sable d'une carrière proche, argileux que nous avons déjà employé, avec de bons résultats, pour enduire le pignon en terre d'une

grange. Pour que la nécessité d'une telle exigence soit bien comprise nous insistâmes sur le fait qu'il fallait que ces fenêtres semblent avoir toujours été là, et donc que les joints entre les blocs de granité soient d'une teinte et d'une texture aussi proches que possible des joints de terre entre les schistes dont était composé le mur pignon.

Nous le quittâmes pleins d'espoirs, nous avions l'impression de l'avoir convaincu.

Les travaux retardés de 15 jours à cause du gel, le jour J enfin arriva. Aussitôt prévenus du commencement des travaux, mon mari ne pouvant se libérer, j'accourus faisant rapidement (trop sans doute !) les 100 km qui me séparaient de notre maison. Qu'allais-je trouver ? Enfin la maison fut en vue. Je laissais la voiture en haut du chemin rendu impraticable par le passage des engins. J'avais presque envie de fermer les yeux et de ne les rouvrir qu'au pied du mur ! Je trouvais l'ouvrier en plein travail, sous la pluie, et je ne vis tout d'abord que la couleur grise presque noire des joints. Du ciment...! Je sentis la colère monter en moi, tant la déception était grande. Ainsi toutes ces heures passées à expliquer, à tenter de convaincre, n'avaient servi à rien. Le maçon me regardait n'ayant pas l'air de comprendre, il m'assura qu'il avait bien employé la chaux que nous lui avions fournie et du sable, plus sans doute un peu de chaux hydraulique pour se rassurer sur la solidité du montage, mais pas de ciment.

C'est alors que j'aperçus le tas de sable, et je compris. Ils ne pouvaient trouver pire ! Un sable de concassage noir comme de l'antracite. Sur tous les sables de pays il n'y en avait qu'un et ce fut celui-là...

Heureusement le travail était frais fait, les joints purent être creusés et un nouveau mélange avec un sable approprié redonna en surface des joints couleurs terre. La suite des travaux se déroula sans trop de stress. Grâce à une surveillance constante. Le résultat est satisfaisant et l'emploi de la chaux a fait des adeptes dans le pays.

A. du BEAUDIEZ

LE SERVICE CONSEIL BRETAGNE

Visite sur place pour avis technique par un architecte :

Moins de deux heures, **une vacation M.P.B.** (200 f en 1981)

Au-delà de deux heures : 1 vacation M.P.B. par heure supplémentaire

Il convient, selon les cas, d'ajouter des remboursements de frais de déplacements à plus de 25 kilomètres et, suivant la durée de la consultation, des frais de repas ou d'hôtel.

D'une rencontre entre architectes adhérents que nous avons programmée en décembre, nous espérons un renforcement des services rendus.

Les adhérents en seront avertis lors de courriers ultérieurs, à l'occasion de convocations, invitations,...

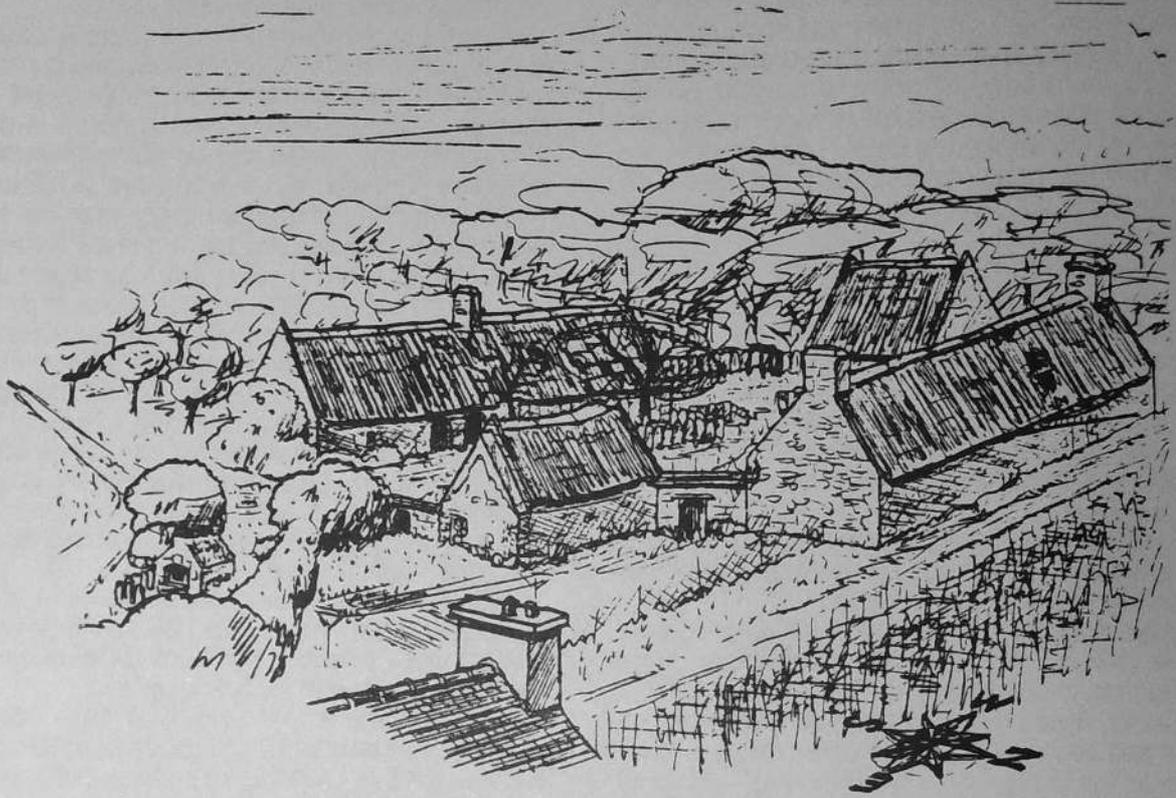
Réservé aux adhérents de **Tiez Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne**, assuré par des responsables de l'association et des architectes, membres de TIEZ BREIZ - M.P.B.

Comporte :

Des conseils gratuits : lors de promenades d'étude, des assemblées M.P.B., des réunions de travail, des permanences.

Des réponses gratuites par courrier : à des questions simples ne nécessitant pas l'établissement de dessins, d'ordre esthétique ou technique.

“Ker-An-Perchek” Découverte d'un petit joyau que la ruine menace Comment le sauver? Qui?



Découverte

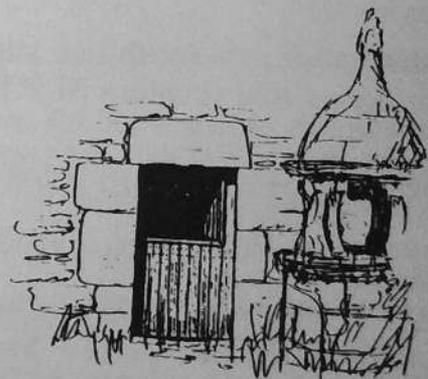
Le chemin qui monte depuis PONT-AVEN vient mourir au pied des fourrés. On y devine un four à pain, une clôture de palis et... voilà l'entrée de la cour.

On a l'impression de remonter dans le temps... ou d'être au cinéma. C'est une vieille ferme aux bâtiments de granite couverts de chaume. A gauche, l'étable et ses deux portes cintrées à plein cintre jumelées, à droite, l'écurie et plus loin l'habitation et son puits. La margelle est surmontée d'un dôme reposant sur cinq piliers et sur lequel se dresse une tête d'homme coiffée d'un bonnet.

La cour est fermée par des murs de pierre de taille percés chacun d'une porte cintrée qui relie les bâtiments, mais au fond on entre dans une seconde cour, close de palis, sur laquelle s'ouvrent, par leur pignon, la cidrerie et la remise. Celle-ci abrite un char à banc qui porte encore la plaque d'un charron de Landivisiau.

Les bâtiments de KER AN PERCHEK sont de taille relativement modeste : 6 mètres de largeur, 4,50 mètres de largeur intérieure. La longueur de la longère des deux habitations : 18,50 mètres. La hauteur sous plancher varie de 1,90 mètre (étable) à 2,50 mètres (habitations). Les combles sont sans surcroît (avec parfois utilisation des poutres du plancher comme entrails), les charpentes plutôt rustiques.

La maçonnerie va du moellon ordinaire à la pierre de taille. On remarque deux portes jumelées à plein cintre (étable), deux portes à arc surbaissé et clef d'arc en T (intérieur des habitations), une fenêtre à meneau horizontal, et aussi une fenêtre dont les éléments paraissent trahir une réutilisation (mais l'une des carrières de pierres locales n'était-elle pas l'ancien château de Rustefan...)



KER-AN-PERCHEK EN PONT-AVEN

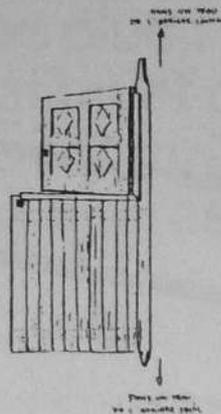
On réserve le nom palis aux pierres de schiste en clôture. Ici, il s'agit de "pierres debout" en granite.

L'habitation ouest est entièrement dallée de granite. La ferme comporte trois cheminées : une dans chaque habitation et la troisième dans l'étable (cuisine aux bêtes ? logement d'ouvrier agricole ?) La double porte en façade suggère l'existence d'une cloison à l'origine.

Les portes, même les plus récentes, n'ont pas d'huissierie. C'est la dernière planche qui sert de charnière : elle est taillée en pointe aux deux bouts, et fichée en bas dans un trou de l'arrière-seuil, en haut, dans un trou de l'arrière-linteau. Un panneau ouvrant est découpé dans la porte de l'habitation ouest, ne laissant monter jusqu'en haut que la seule planche faisant charnière.

Deux petites constructions à signaler : le four, à l'extérieur de la ferme bien sûr (risque d'incendie), et le puits, dont la margelle en pierre de taille supporte un dôme surmonté d'une tête d'homme et reposant sur cinq piliers. Le puits, mais lui seul, est CLASSE MONUMENT HISTORIQUE.

La niche du chien est incluse dans le mur ouest de la cour principale.



Que faire ?

Outre le jointoyage des pignons, une solution d'urgence s'impose : LA POSE DE BÂCHES* AVANT L'HIVER PROCHAIN qu permettraient de limiter les dégâts à venir.

Qui ?

D'après les gens du pays, toute la propriété sur laquelle, outre les bâtiments de cette ferme, s'élèvent une grosse maison dite "le château" et une maison de garde, serait à vendre.

On dit même aussi que des tractations seraient en cours pour que les bâtiments de ferme soient cédés à la commune de PONT-AVEN.

Souhaitons que la commune ait la volonté et les moyens de sauvegarder et redonner vie à cet ensemble.

*Bâches polyane d'ensilage, etc.

Hervé BARZIC



Dans quel état ?

Dans quel état est KER AN PERCHEK ?

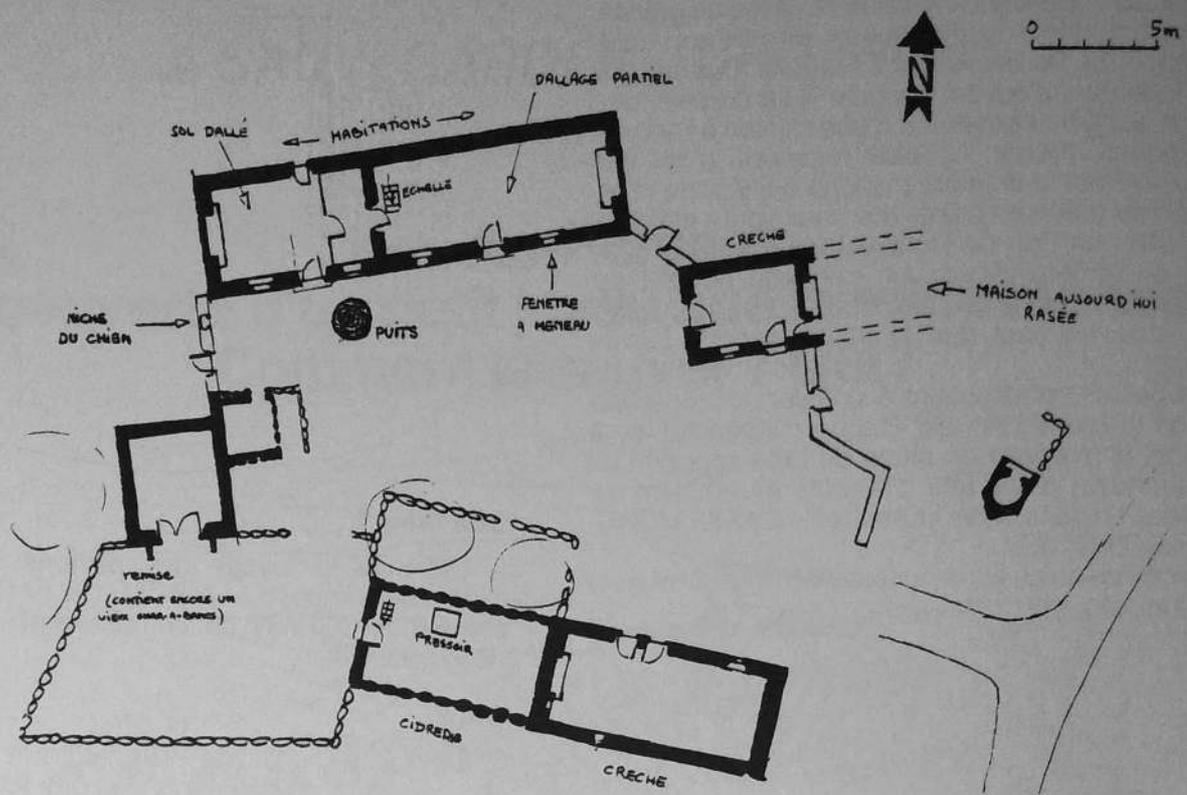
Cela dépend du point de vue. Dans un sens, cette ferme est merveilleusement conservée, intacte. Tout est resté comme il y a un ou deux siècles. D'un autre côté, KER AN PERCHEK est dans un état désespérant : alors qu'il y a cinq ans les bâtiments étaient encore clos et couverts, aujourd'hui les toitures se "détricotent", les planchers prennent l'eau et pourrissent et c'est maintenant au tour des poutres de subir le même sort ; les frêles charpentes se désagrègent et tout cela va très vite.

Mis à part la remise, et peut-être le logis, il est trop tard pour se contenter de ramender le chaume. Le pire : la charpente, probablement de l'écurie, qui s'est affaissée et qui va s'effondrer d'un jour à l'autre.

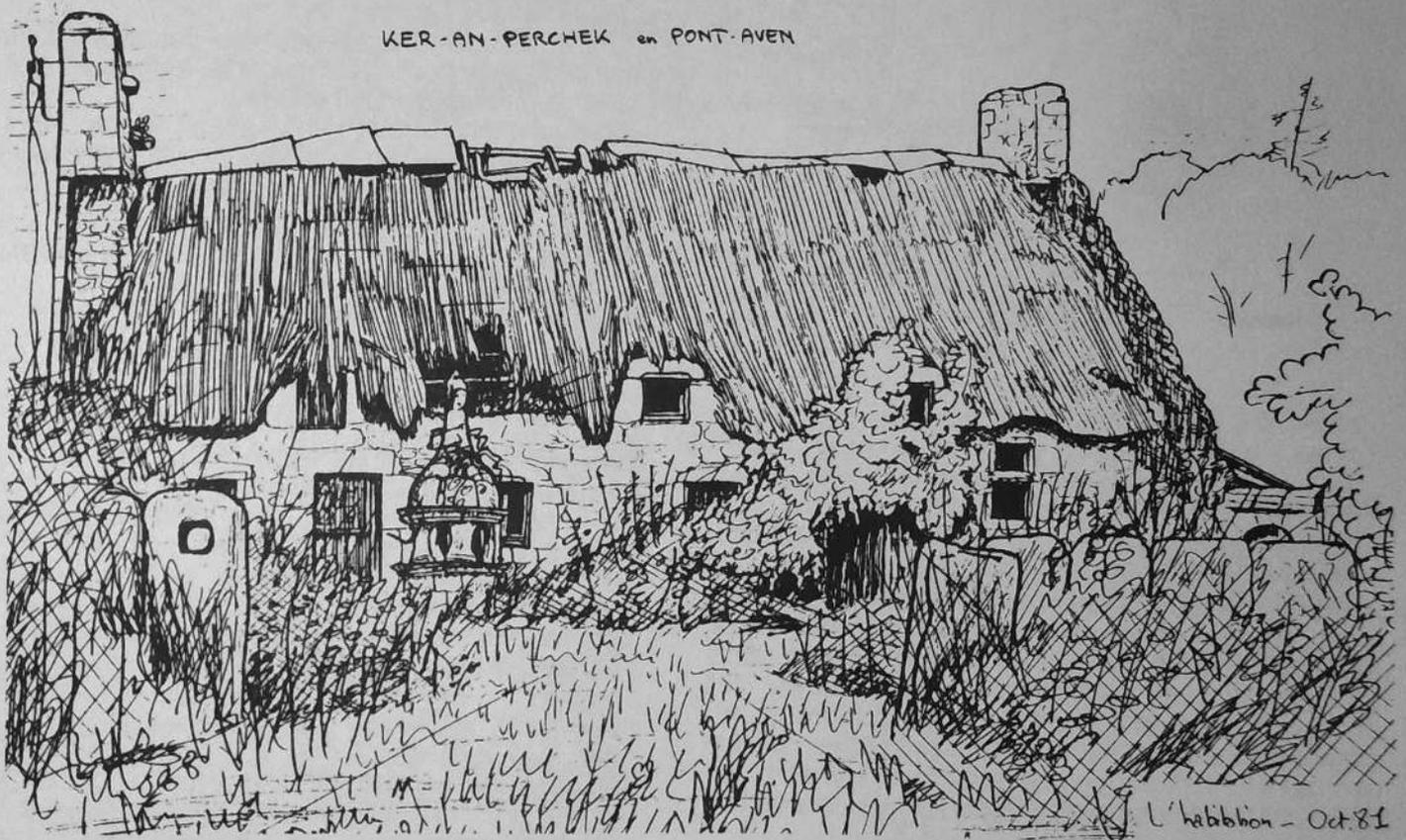
En ce qui concerne les murs, l'ensemble paraît bon jusqu'à maintenant, exception faite du mur de façade de l'écurie - encore elle - dont le parement intérieur s'est écroulé sur deux mètres de longueur ; il y a du jointoyage à faire d'urgence sur certains pignons (chevronnières, souches de cheminées).

L'année écoulée a été fatale aux toitures et le haut des murs va bientôt être découvert et qui sait à quelle vitesse la situation va s'aggraver.





KER-AN-PERCHEK en PONT-AVEN



ADHERENTS; REVONS... et AGISSONS

Adhérents qui connaissez des cas semblables à celui de "KER-AN-PERCHEK", signalez-les.

Nous pourrions prendre contact avec les élus et leur offrir le dossier d'information sur les possibilités d'aides financières.

Le plus souvent, des adhérents nous signalent des bâtiments intéressants que les propriétaires ne veulent ni vendre, ni restaurer

Ce dossier, adressé aux élus des communes concernées, les inciterait peut-être, à entreprendre des démarches auprès des propriétaires pour les convaincre de céder à la commune.

Ce Bulletin Régional sera envoyé aux élus après que nous ayons étudié les dossiers que vous nous ferez parvenir, concernant des bâtiments intéressants, qui méritent d'être sauvés.

A l'intention des élus :

Quelques suggestions d'utilisation et de financement pour acquérir et restaurer des bâtiments anciens intéressants.

Quelques suggestions d'utilisation pour le cas où la commune soit ou devienne propriétaire :

- Centre socio-culturel (associations, expositions,...)
 - Maison de la restauration immobilière (permanence du C.A.U.E., A.R.I.M., associations,...)
 - Lieu de réunion pour "club 3e âge"
 - Gîte d'étape, gîte communal,...
 - Centre artisanal
 - Installation d'un artisan, d'un commerçant,...
- en fonction du contexte local, des besoins.

Quelles aides financières peut espérer une commune*

Pour l'acquisition :

I/ Des fonds du **ministère de l'Intérieur**, gérés par les Préfectures, en fonction de la politique adoptée par les départements à ce sujet.
Voir le Secrétariat Général des Préfectures.

II/ **Si la commune a plus de 5 000 habitants,**
des Fonds d'Aménagement Urbain = F.A.U.

L'aide peut aller jusqu'à 50 %. Ils sont prévus pour la mise en valeur du patrimoine, des équipements d'animation (à l'exclusion d'aménagements lourds et d'autres aides de l'Etat).

Consulter la Délégation Régionale à l'Architecture et l'Environnement = D.R.A.E. rue des Dames, à RENNES.
ou la **Direction de l'Équipement**

Si la commune à moins de 5 000 habitants

il est possible de demander des **Fonds d'Intervention Qualité de la Vie = F.I.Q.V.** directement au **ministère de l'Environnement.**

III/ des **Fonds d'Aménagement rural = F.I.D.A.R.**

sous certaines conditions : si c'est une commune de l'intérieur de la Bretagne, pour installer des artisans,...

par exemple.
S'adresser au COMMISSARIAT A LA RENOVATION RURALE DE L'OUEST

IV/ Pour un gîte d'étape polyvalent, par exemple, les aides sont à demander à l'ASSOCIATION BRETONNE DES RELAIS ET ITINERAIRES = A.B.R.I.

V/ Mais pour un "club du 3e âge", il faudra demander une aide à la DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE = D.A.S.S.

Pour la restauration, l'aménagement :

A/ Les élus peuvent demander une subvention au TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (par exemple, dans le cas de "ker-an-perchek")
S'adresser à la Délégation Régionale à l'Architecture et l'Environnement.

B/ La subvention au titre des Abords de Monuments Historiques entraîne, suivant les départements, une AIDE DU CONSEIL GENERAL.
C'est le cas, en Bretagne, pour les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine (seulement...)
S'adresser au Secrétariat du Conseil Général du département.

C/ Des FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN et des FONDS DE QUALITE DE LA VIE sont prévus pour la restauration et l'aménagement.
Dans le cas du F.A.U., l'aide à la restauration peut atteindre 35 % des travaux, mais à l'exclusion d'autres aides de l'Etat.
Il est alors possible aux élus de demander le F.A.U. (ou le FIQV) seulement pour l'acquisition si, par ailleurs, pour la restauration et l'aménagement, la commune peut obtenir des subventions plus importantes que les 35 % du F.A.U.

D Par ailleurs, en fonction de l'affectation des bâtiments, pour aménager et restaurer, comme pour acquérir, la commune peut demander des fonds à la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE = D.D.A. du ministère du Tourisme, du COMMISSARIAT A LA RENOVATION RURALE : F.I.D.A.R., du ministère du COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, des CHAMBRES DES METIERS et du COMMERCE.
En fonction de l'affectation aussi, les aides sont cumulables.
Les élus trouveront toutes informations précises auprès des services cités.

*Une refonte des aides est en cours. Si des modifications importantes intervenaient, l'association "TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE" les présentera dans un dossier ultérieur. En attendant, elle s'efforcera d'en informer, par courrier personnel, les élus qui le souhaiteraient.

La liste des utilisations possibles de bâtiments anciens, richesse architecturale d'une commune, n'est pas limitative.

Il nous arrive souvent de rencontrer des élus qui voudraient sauvegarder un bâtiment de valeur dont la commune est propriétaire, ou qu'elle acquerrait volontiers si elle en avait les moyens, mais ils ne connaissent pas, tous, les possibilités d'obtenir les aides pour le faire. Le temps passe... Inexorablement, le bâtiment se dégrade... Lorsque les moyens sont trouvés, hélas, souvent, il ne reste qu'une ruine dangereuse, à démolir...

La restauration aurait sauvé une partie du patrimoine communal, donné un chantier aux professionnels, rendu service aux utilisateurs ultérieurs.

TIEZ BREIZ - M.P.B.
1, rue Oradour-sur-Glane
35100 Rennes

Mesarnou en Plouneventer

Madame, Monsieur,

"Cette petite merveille dont les toitures se dressent encore en partie au-dessus de quelques arbres de son parc, ce témoin précieux et irremplaçable de tant d'histoire, de tant de savoir-faire, ne doit pas disparaître ! Le faire connaître, le faire aimer, le sauver, le rendre présent dans notre monde d'aujourd'hui, telle est l'ambition de ce petit ouvrage".

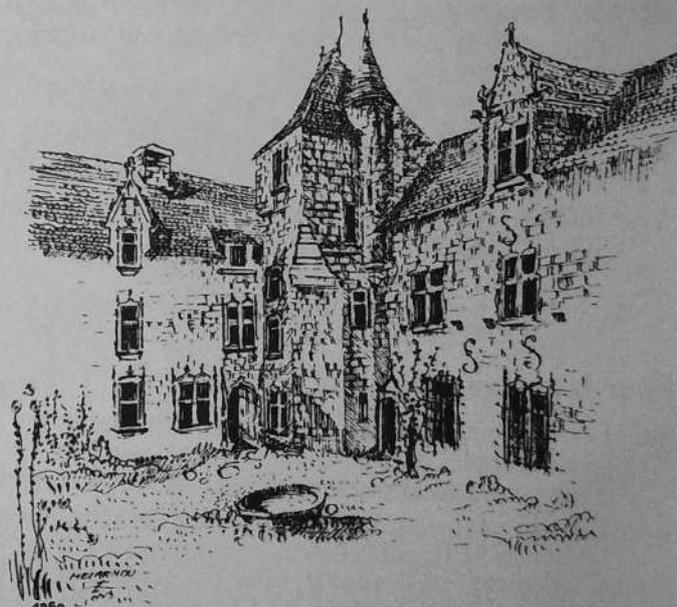
Il s'agit du manoir de Mesarnou en Plouneventer (Fin.) pour lequel nous lançons une opération de sauvegarde qui débute par l'édition d'une plaquette. Cette publication de 48 pages avec 22 illustrations est éditée sous les auspices de la Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie par le Crédit Mutuel de Bretagne, l'auteur en est Fons de Kort.

Au sommaire :

- Présentation par M. Lichou, Président du C.M.B.
- Commentaire de Mme Hamon, Conservateur Rég. des Bâtiments de France
- Introduction
- Description
- Histoire
- La Lucarne
- L'Inventaire de 1603
- Les différentes plaintes sur La Fontenelle.

Le prix de l'ouvrage est fixé à 40,00 F **l'intégralité de cette somme** ira au sauvetage de Mesarnou où les travaux consisteront, en un premier temps, au déblayage du bâtiment, à la consolidation des murs et à la remise en ordre de l'environnement immédiat.

Aidez-nous à transmettre aux générations à venir le "témoin blessé de la grandeur, de la richesse, du goût



"Mesarnou" en 1960

exquis et du savoir technique des hommes de Plouneventer". (Mme le conservateur régional).

Achetez et faites acheter la plaquette ; répondez à l'appel éventuel aux bénévoles (4 heures de travail faites par 500 personnes correspondent à une année d'emploi à plein temps !).

Le livret est en vente à .

BREST - Bibliothèque municipale, au Fonds Breton
Librairie Dialogues

LANDERNEAU - Syndicat d'Initiatives

LANDIVISIAU - Syndicat d'Initiatives (à la mairie)

LESNEVEN - Syndicat d'Initiatives

Librairie Saint-Christophe, rue Gal-de-Gaulle

MORLAIX - Bibliothèque municipale (mairie)

PLOUNEVENTER - mairie

QUIMPER - Archives départementales

Vous pouvez aussi vous le procurer

à :

S.F.H.A. 4, rue du Palais 29000 QUIMPER

ou à :

F. de Kort, La Martyre 29220 LANDERNEAU



En cas de négligences dans l'entretien des bâtiments classés, inhabités :

- Les autorités locales, qui effectuent des réparations, devraient avoir le droit d'utiliser le bâtiment.
- Les autorités locales devraient aussi avoir le droit d'imposer spécialement les bâtiments inoccupés pour s'assurer qu'ils seront utilisés.
- Une procédure devrait permettre aux autorités locales d'être informées aussitôt qu'un bâtiment n'est plus occupé.

En cas de négligences dans l'entretien des maisons classées, habitées :

- Les lois devraient être complètement révisées.
- Une peine devrait être prévue pour les propriétaires qui ne font pas les réparations dans un délai raisonnable.
- L'expropriation, ou l'achat sans le consentement du propriétaire, de n'importe quelle maison importante pour sa qualité, devraient être possibles en cas de négligence.
- Des subventions plus généreuses devraient permettre aux propriétaires impécunieux d'effectuer les travaux d'une façon raisonnable.
- Les taux de T.V.A. sur les restaurations devraient changer : être supprimés complètement ou être dégressifs, ou progressifs.
- Les organisations professionnelles devraient publier des conseils d'entretien qui montreraient l'intérêt financier d'entretenir une maison plutôt que d'avoir à y faire des réparations maieures.

Révolutionnaires, totalitaires, ces suggestions ?

Elles sont le fait du respectable, important COUNCIL FOR BRITISH ARCHAEOLOGY.

Et pourtant, déjà, les lois sur les Monuments et Bâtiments Historiques, en GRANDE-BRETAGNE pourraient nous rendre envieux.

*En Grande-Bretagne, existent deux niveaux de "classement" :

les Monuments Historiques, qui dépendent du Secrétariat d'Etat,

les Bâtiments Historiques, qui dépendent des Autorités locales.

Les Monuments Historiques sont, pour la plupart, des sites archéologiques, des ruines ou des structures qui ne sont plus utiles de nos jours.

Les Bâtiments classés. Bâtiments Historiques. sont presque tous habités ou en mesure de l'être.

Les bâtiments historiques et leur conservation en Angleterre et au Pays de Galles

par Gwyn I. MEIRION-JONES

Introduction :

La Grande-Bretagne est riche d'un nombre considérable de bâtiments historiques, dont les plus anciens datent du Moyen Age, et qui, dans leur variété, reflètent l'ensemble de la société britannique, dans toute sa complexité. L'article qui suit, ne concerne toutefois que les bâtiments historiques d'Angleterre et du Pays de Galles, et leurs problèmes de conservation. L'Ecosse et l'Irlande du Nord ont, en effet, une législation particulière, et les problèmes posés y sont de nature différente.

Les bâtiments historiques britanniques se caractérisent dans bien des cas par une longue histoire architecturale, et l'on y distingue souvent les traces d'une lente évolution qui a sensiblement modifié leurs structures entre le Moyen Age - ou la Renaissance - et notre époque.

Alors que la plupart des bâtiments historiques français relèvent d'une seule période de construction, les caractéristiques de leurs équivalents britanniques sont quelque peu différentes. Il n'est pas rare, dans le sud de la Grande-Bretagne en particulier, que le cœur d'une vieille maison date du Moyen Age (c'est-à-dire d'avant 1500), et que ce noyau originel ait été modifié à plusieurs reprises. On remarquera par exemple qu'un étage aura été inséré - peut-être au dix-septième siècle dans la grande salle à foyer central, datant du Moyen Age, qu'au dix-huitième siècle on aura peut-être élevé des cheminées et modernisé l'ensemble, soit par l'adjonction d'une ou de plusieurs ailes, soit, plus fréquemment encore, par l'érection d'une façade de briques destinée à masquer les colombages primitifs. Il se peut encore que de nouvelles modifications soient intervenues dans le courant du dix-neuvième siècle - on aura, par exemple, élargi les fenêtres - et l'on y verra, presque à coup sûr, les apports de notre siècle - chambres transformées en cuisines ou salles de bains modernes, etc.

Il n'est donc pas rare que les bâtiments historiques du sud de la Grande-Bretagne présentent quatre ou cinq phases de "modernisation", et l'on remarquera également qu'un phénomène semblable affecte les bâtiments anciens du nord de l'Angleterre et du Pays de Galles, où l'on distingue souvent deux périodes de construction au moins.

On comprendra que l'étude de telles structures pose dans bien des cas des problèmes archéologiques complexes.

Cette évolution des architectures entraîne de considérables différences dans les formes de ces bâtiments, ainsi que dans la nature, la texture et la couleur des matériaux utilisés.

On remarquera ainsi, qu'à l'exception de quelques régions bien délimitées, les toits de chaume ont pratiquement disparu aujourd'hui des paysages anglais et gallois. On sait néanmoins que le chaume fut progressivement remplacé, pour les couvertures, par la tuile rouge et l'ardoise, ce dernier matériau ayant d'ailleurs rencontré un succès considérable à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, époque où le développement des chemins de fer permettait des transports à très bon marché. Cette grande variété des demeures britanniques apparaît donc non seulement dans leur longue et complexe histoire, mais aussi dans les matériaux utilisés pour les construire. La très grande diversité de ces derniers dérive, pour une bonne part, de la richesse de la géologie britannique, qui fournit au bâtisseur de l'argile pour ses murs - on l'utilisait ainsi en torchis dans le Devon - et pour ses briques, dont les formes et les teintes varient à l'infini, ainsi que des pierres fort diverses. La transition d'un affleurement géologique à l'autre étant d'ordinaire très rapide en Grande-Bretagne, on ne s'étonnera pas de rencontrer, dans des zones parfois très réduites, des types d'architecture foncièrement différents. Ainsi n'est-il pas rare de voir, à peu de distance les uns des autres, des murs de pierres, de nature et d'appareillage très variés, des murs de briques, des colombages. En dépit des progrès de la Révolution Industrielle, qui modifia les paysages britanniques dès le début du dix-huitième siècle, de l'extension des grandes agglomérations industrielles qui se développèrent dans les bassins houillers au cours du dix-neuvième siècle, et surtout lors de la création d'un réseau de voies ferrées dans les années 1840, la campagne anglaise regorge encore de bâtiments traditionnels.

La conscience publique :

Le développement de grandes régions industrielles au cours du dix-neuvième siècle, s'accompagnant d'une forte croissance des villes et agglomérations de ces régions, entraîna un considérable essor démographique. Au même moment, beaucoup de ruraux allèrent s'installer en ville. Ce mouvement de population des campagnes vers les villes n'était d'ailleurs pas le premier que la Grande-Bretagne ait connu. Nos lecteurs savent, sans aucun doute, que, depuis vingt-cinq ans, et surtout depuis la création de la C.E.E., les campagnes françaises se sont fortement dépeuplées. Cet exode rural s'est accompagné d'une réorganisation massive des terres agricoles et d'une restructuration des propriétés, que l'on connaît sous le nom de remembrement.

Or l'histoire agraire de la Grande-Bretagne est totalement différente de celle de la France, et notre pays a connu, dans le passé, deux grandes périodes de remembrement.

Un premier mouvement eut lieu au seizième siècle, sous le règne d'Henri VIII, époque où disparurent de nombreux villages des Midlands, et où des terres autrefois cultivées furent transformées en pâturages. Puis, au dix-huitième et au dix-neuvième siècles, un remembrement massif, dû pour une bonne part à une loi proposée par l'un des membres du Parlement, modifia à nouveau les paysages de la Grande-Bretagne. Pendant cette période, dans l'ensemble de l'Angleterre et du Pays-de-Galles, les paroisses s'employèrent à clôturer champs et terrains communaux, autrefois ouverts, à les diviser et à les partager entre les fermes du voisinage. Dans bien des cas, cette enclosure fut effectuée par simple accord entre particuliers. Une série de lois, votées dans les années 1840, paracheva ce mouvement d'enclosure des champs ouverts et des terrains communaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

Ainsi le remembrement de la Grande-Bretagne était-il pratiquement achevé à la fin du dix-neuvième siècle.

Il en résulte que le mouvement d'exode rural s'était largement stabilisé à cette époque, et que beaucoup de ceux qui avaient abandonné les villages et les hameaux d'Angleterre et du Pays de Galles avaient trouvé du travail dans les nouvelles régions industrielles.

Ce fait est doublement important. Il nous permet en effet de comprendre pourquoi la grande majorité des Britanniques vit dans les villes, et il vient aussi nous rappeler que l'histoire rurale de la Grande-Bretagne diffère de celle des autres pays européens, où la petite ferme, tenue par une seule famille, est restée jusqu'à ce jour l'unité sociale de base.

Ce fut dans les grandes métropoles industrielles que l'"Open Air Movement" commença de se structurer, au cours du dix-neuvième siècle. Vers la fin de ce siècle, en particulier, des gens se réunirent, dans le but de prendre de l'exercice à la campagne. Les premiers clubs cyclistes et groupes de marche furent créés, et c'est à cette époque que naquirent le Camping Club et le mouvement des Boy Scouts. Entre les deux guerres mondiales, l'arrivée sur le marché de voitures à bon marché permit à des milliers de familles urbaines d'aller se promener le dimanche à la campagne. Cet "Open Air Movement", né du désir des masses urbaines de trouver détente et air pur à la campagne, fut l'occasion d'une lente prise de conscience de l'importance de l'héritage tant naturel qu'architectural.

Le National Trust :

Des organisations qui s'occupent de la conservation des bâtiments anciens, la plus ancienne et la mieux connue est sans aucun doute le National Trust, fondé en 1894 par trois personnes, dont on ne peut qu'admirer la clairvoyance.

Le "Trust" n'est pas une société savante ordinaire, et son statut est aujourd'hui fixé par la loi. Plus d'un million de personnes paient néanmoins une cotisation annuelle de dix livres, qui leur permet d'accéder gratuitement aux nombreux bâtiments dont le "Trust" a la charge. Stourhead, le monument qui rencontre le succès le plus grand, a accueilli en 1980 plus de 186.000 visiteurs. En 1980 également, le total des cotisations se montait à 5 446 000 livres, soit 24 % des fonds dont disposait le "Trust", les dons et les legs se montant, pour leur part, à 4 771 000 livres, soit 21 % du total ; le reste était constitué de subventions, d'intérêts provenant des investissements, de droits d'entrée et de location. En 1980, les revenus du Trust se montaient à 22 799 000 livres (1)

Dès que cette organisation fut créée, ses fondateurs s'accordèrent à reconnaître que le "Trust" devait, coûte que coûte, préserver son indépendance, et que, tout en travaillant en collaboration aussi étroite que possible avec le gouvernement du moment, il ne devrait jamais accepter de subventions provenant des fonds publics si ces aides pouvaient, en quelque manière que ce soit, entraver sa liberté d'action. Ce préalable constitue encore aujourd'hui la pierre angulaire de la philosophie du "National Trust". Cette organisation possède à ce jour un patrimoine foncier gigantesque, comprenant plus de 1 % de toutes les terres d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord ainsi que quelque 10 % des côtes, qui fait du "Trust" le plus grand propriétaire terrien privé du royaume. L'organisation est néanmoins toujours à court d'argent, mais la pauvreté est un bien piètre prix à payer pour une telle indépendance ! Bien que légalement indépendant du gouvernement, le "Trust" s'est progressivement rapproché des diverses administrations qui se sont succédé au fil des années.

La première loi portant sur le "National Trust", et faisant de celui-ci une organisation statutaire, fut votée en 1907 : elle permettait au "Trust" de déclarer inaliénable les terres et les bâtiments dont il avait la charge, et de publier des arrêtés visant à la protection de ces derniers.

Ce principe d'inaliénabilité a, dans une large mesure, assuré le succès du "Trust". Il signifie, en quelques mots, que la propriété acquise par le "Trust" lui restera à perpétuité, qu'elle ne peut être vendue, donnée, ou réquisitionnée par quelque ministre ou administration que ce soit, sauf si le Parlement en décide autrement. Cette loi assure aux donateurs potentiels la garantie virtuelle de voir leurs terres ou leurs demeures à jamais protégées de toute atteinte, garantie sans laquelle de nombreuses propriétés eussent échappé au "Trust".

Le "National Trust" ne se développa pourtant que très lentement, au cours des premières années de son histoire, et ce ne fut qu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale que la conscience de la nation commença de s'éveiller à ce problème. Les bâtiments alors les plus menacés étaient les grandes résidences rurales, et une seconde loi, votée en 1937, permit au "Trust" de posséder des terres et de procéder à des investissements, afin de pouvoir entretenir les domaines dont il avait la charge.

Cette nouvelle législation permit d'en arriver au "**Country House Scheme**", qui offrait aux propriétaires de bâtiments historiques la possibilité de léguer leur demeure meublée au "National Trust" - en contrepartie, le Trust s'engageait à laisser les propriétaires, leurs héritiers ou leurs cessionnaires, y résider, moyennant certaines conditions dont la principale était qu'ils ouvrent leur demeure au public certains jours de la semaine. C'est ainsi que le "Trust" recueillit plusieurs manoirs.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les problèmes économiques que rencontraient les propriétaires de tels bâtiments s'aggravèrent encore, et beaucoup d'entre eux s'adressèrent, en désespoir de cause, au "National Trust".

En 1946, le gouvernement annonça son intention de recourir à des textes, rarement utilisés jusque-là, qui permettaient à l'Etat d'accepter des terres et des maisons en paiement des droits de succession, et il promit de transférer ces domaines au "National Trust" s'ils présentaient un quelconque intérêt historique.

Comme à cette époque les droits de succession étaient extrêmement élevés, plus de cinquante maisons et domaines revinrent ainsi au "National Trust" en quelques années, et ce flot ne s'est jamais tari depuis.

Le principal avantage que le donateur peut trouver dans le legs direct réside dans le fait qu'une fois le domaine transféré au "Trust", le propriétaire est immédiatement libéré des responsabilités et des soucis qu'entraînait l'entretien de sa propriété. Cette dernière ne risque plus de se dégrader, et, non seulement le donateur se voit-il autoriser à habiter les lieux, mais encore les autorités l'y engagent-elles. Le "Trust" préfère, en effet, que les demeures dont il a la charge soient habitées à plein temps et ne souhaite guère les voir se transformer en musées. La propriété et la dotation que reçoit le "Trust" sont exemptées des droits de succession. Par ailleurs, le "Trust", étant une institution à but non lucratif, n'a pas à payer l'impôt sur les dotations qu'il reçoit, ce qui signifie que tout l'argent disponible pourra servir à l'entretien de la demeure, du mobilier, du jardin et du domaine (2).

On ne doit pourtant pas imaginer que le "National Trust" ne ren-contre aucun problème dans la gestion de son patrimoine. Dans la période d'inflation élevée que nous connaissons, les dotations qui suffisaient autrefois à l'entretien des domaines se révèlent parfois trop maigres. Le "Trust" n'accepte que rarement aujourd'hui les demeures dont l'entretien ne peut être assuré par un don foncier ou financier complémentaire, qui ne suffit d'ailleurs pas toujours. On comprendra ainsi l'importance des cotisations, des dons et des legs pour la survie du "National Trust".

Les sociétés d'importance nationale se chargeant de la conservation des bâtiments :

Un grand nombre de sociétés s'occupent, d'une manière ou d'une autre, de la préservation des bâtiments anciens. Il s'agit cependant, dans la plupart des cas, de sociétés archéologiques fonctionnant à l'échelle du comté, et dont les intérêts essentiels ne portent que rarement dans les domaines qui nous occupent.

Il existe quatre sociétés d'importance nationale s'attachant exclusivement à la préservation des bâtiments anciens, et la plus ancienne est la **Society for the Protection of Ancient Buildings** (SPAB), fondée il y a un peu plus de cent ans par William Morris. Cette société a subi dans le passé l'inévitable influence du "Arts and Crafts Movement", et l'on trouvera dans le fait que cette société fut créée dans le but de protéger les bâtiments antérieurs à 1714 l'indication des centres d'intérêt de ses fondateurs. A cette époque, les bâtiments des dix-huitième et dix-neuvième siècles n'étaient pas jugés dignes d'être préservés !

Ce fut en partie en réaction contre cette vision trop restrictive de l'histoire de l'architecture que fut créée l'**Ancient Monuments Society**, qui se proposait d'étudier et de préserver les monuments anciens, les bâtiments historiques et les meilleurs exemples de l'artisanat du passé". L'A.M.S. est la seule organisation s'attachant à préserver les bâtiments de toutes époques et de tous styles conservés dans toutes les régions de la Grande-Bretagne.

L'intérêt pour les dix-huitième et dix-neuvième siècles s'est considérablement développé depuis la Seconde Guerre mondiale, et ceci a entraîné la création de deux sociétés fort spécialisées, le "**Georgian Group**", qui s'attache à étudier l'architecture du dix-huitième siècle, mais dont les études débordent parfois sur les premières années du siècle suivant, et la "**Victorian Society**" fondée plus récemment, à une époque où rares étaient ceux qu'intéressait l'architecture du dix-neuvième siècle, et où nombre de bâtiments de cette époque étaient abattus. La "**Victorian Society**" s'intéresse également à la période édouardienne, et son champ d'étude s'arrête à l'aube de la Première Guerre mondiale. On n'oubliera pas dans cette énumération le "**Council for British Archaeology**", dont l'intérêt pour les bâtiments historiques n'est qu'un domaine mineur du vaste champ d'activités : sa fonction principale est, en effet, de coordonner l'activité archéologique dans les Iles Britanniques et de publier périodiquement des études scientifiques. Le C.B.A. possède néanmoins un Comité des Bâtiments Historiques qui porte un regard vigilant sur tout ce qui se fait en ce domaine.

Les organismes officiels :

La Grande-Bretagne possède deux organisations dont la fonction est d'inventorier les bâtiments historiques : elles correspondent en gros aux Inventaires Régionaux français, mais leurs fonctions sont bien plus vastes. Elles répertorient en effet toutes les structures ayant un quelconque intérêt historique, depuis la Préhistoire, et étudient également les paysages.

Il s'agit des **deux Royal Commissions** (l'Ecosse ayant la sienne), le **Royal Commission on Historic Monuments** (Angleterre) fondée en 1908, et le **Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Wales**. Elles furent toutes deux créées au début du vingtième siècle.

Ces deux "Royal Commissions" avaient été, à l'origine, chargées d'établir un inventaire de chaque comté, paroisse par paroisse. Chaque Commission était dotée d'un corps de chercheurs à plein temps (les "Officiers"), et d'un comité consultatif (les "Commissioners").

L'étude des richesses des comtés fut évidemment très lente, et il fallait, par le passé, plus de dix ans pour que l'inventaire d'un comté soit mené à son terme. On ne s'étonnera donc pas que seule une part réduite de l'Angleterre et du Pays de Galles ait été ainsi couverte. Il est par ailleurs évident qu'avec les progrès des connaissances, les inventaires anciens paraissent aujourd'hui tristement inadéquats et démodés. Les "Royal Commissions" ont souvent l'occasion de remettre leurs fonctions en question, et, bien que le travail de base sur les comtés n'ait pas été abandonné, les Commissions font maintenant porter leurs efforts sur des études systématiques ou sur des projets à court terme, dont les résultats peuvent être publiés rapidement, et à peu de frais. Les Royal Commissions d'Angleterre et du Pays de Galles abritent aussi les National Monuments Records concernant ces deux régions : on y trouvera les plans, photographies, études des bâtiments historiques classés.

L'autre organisme officiel chargé de la protection des monuments est le "**Department of the Environment**", ministère gouvernemental. Un "**Historic Buildings Council for England**" (H.B.C.) en dépend (le Pays de Galles possède un conseil séparé), dont les membres, recrutés dans les Universités ou dans les entreprises privées, conseillent le Ministère de l'Environnement lorsque ce dernier doit prendre une décision. Il est à noter que, depuis la Seconde Guerre mondiale, le Parlement a voté une série de lois visant à établir une législation cohérente dans le domaine de la protection et de la conservation des bâtiments et des monuments historiques.

Le "Historical Buildings Council" fut créé en 1953 par la loi dite "Historic Buildings and Ancient Monuments Act" votée en cette année. Son rôle est aujourd'hui de conseiller le Ministère de l'Environnement sur l'application des diverses lois votées en ce domaine et en particulier sur les points suivants :

1) l'octroi de subsides ou de prêts devant servir à réparer ou à entretenir des bâtiments d'un intérêt historique ou architectural exceptionnel.

II) l'acquisition par l'Etat - que celle-ci se fasse sous forme d'achat direct, de bail à long terme, etc. - ou l'acceptation par celui-ci de bâtiments d'un intérêt historique ou architectural exceptionnel, de leur contenu, ou bien encore des terres voisines.

III) l'octroi de subventions devant permettre aux autorités locales de faire l'acquisition de bâtiments, ou au National Trust d'acquiescer des bâtiments d'un intérêt historique ou architectural exceptionnel.

Le H.B.C. est également chargé de trouver de nouvelles utilisations possibles pour les bâtiments historiques classés, d'examiner de temps à autre l'état général de conservation de ces structures, et surtout de conseiller le ministère quant à l'inscription des bâtiments d'un intérêt architectural ou historique particulier.

Le corps des inspections des "Ancient Monuments" au Secrétariat d'Etat à l'Environnement comporte deux sections, l'une étant chargée des bâtiments historiques, l'autre des monuments anciens. Il est bien évident que l'"inscription des bâtiments historiques" et le "classement des monuments anciens" sont deux notions qui se recoupent partiellement.

Selon la législation concernant les monuments anciens, le Secrétaire d'Etat doit classer les bâtiments ou les structures, enfouis ou à l'air libre, dont la conservation s'avère présenter un intérêt national, en raison de leur valeur historique, architecturale, régionale, artistique ou archéologique. Seuls deux types de bâtiments - les maisons habitées et les édifices à usage religieux - ne peuvent être classés. Mais ces derniers, s'ils valent la peine d'être inscrits, peuvent néanmoins être inclus dans le répertoire des bâtiments présentant un intérêt archéologique ou historique.

La grande majorité des sites classés dans la catégorie des monuments anciens sont des sites archéologiques, des ruines ou des structures ne pouvant être habitées aujourd'hui, alors que les édifices inscrits dans la seconde catégorie sont encore occupés à ce jour.

Il est bien certain que ces deux catégories se recoupent partiellement, dans le cas, par exemple, des granges, des ponts, des hôtels de ville, ou bien encore des structures industrielles. Il n'est guère aisé de tracer des lignes de démarcation entre ces catégories, en raison des différences entre les critères choisis et entre les méthodes de sélection.

Lorsqu'un monument ancien est classé, le Secrétariat d'Etat devient directement responsable de sa protection, et il doit également s'assurer que le traitement ou les réparations qu'il reçoit, l'usage auquel on le destine, sont compatibles avec sa préservation.

Le classement de tels monuments ne peut donc être que sélectif, et la procédure d'identification et de sélection est fort longue, d'autant qu'elle s'accompagne de contraintes financières.

La protection des bâtiments historiques inscrits ne comporte pas, elle, de telles contraintes : il ne s'agit en effet que d'une extension des politiques de contrôle de l'urbanisme, dont la responsabilité échoit aux autorités locales.

L'inscription s'opère selon une procédure relativement rapide et une inscription "instantanée" ou immédiate peut même être effectuée, dans certains cas importants, lorsqu'un bâtiment non classé est menacé. L'Etat ne s'engage pas financièrement dans ce cas, et les réparations sont à la charge du propriétaire. Les conseils municipaux ou régionaux peuvent toutefois fournir des subventions, lors de telles opérations, et beaucoup de propriétaires reçoivent ainsi des subsides publics qui les aident à réparer les édifices dont ils ont la charge.

Les premières listes de bâtiments historiques furent établies dans les années 1950 et, depuis cette époque, la plupart des comtés d'Angleterre ont été inventoriés de la sorte. Les bâtiments sont groupés en classes, suivant leur importance relative, les plus courantes étant les classes I, II* et II. Ce processus d'inventaire se fait en continu, et les critères subissent des révisions de temps à autre. On ne peut que regretter, cependant, que de nombreux secteurs n'aient pas été étudiés de façon exhaustive depuis les années 1950 au moins ; si l'on tient compte des ressources actuelles en hommes et en argent, on ne peut que conclure qu'un nouveau programme de ré-examen de toutes les structures signalées dans les premiers inventaires prendrait au moins quinze ans.

Il est toutefois possible que ces procédures d'inscription incombent bientôt aux services locaux d'urbanisme, en raison des réductions budgétaires qu'a récemment subi le Secrétariat d'Etat. On notera, cependant, que les autorités locales - les "county councils" dans la plupart des cas - sont bien plus au fait des problèmes posés que les bâtiments historiques qu'elles l'étaient voici trente ans de cela : la plupart des comtés, par exemple, possèdent dans leur service d'urbanisme plusieurs spécialistes qui se consacrent entièrement aux problèmes des bâtiments historiques.

Avant l'année 1980, on avait répertorié en Angleterre 269 000 bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique particulier,

et 7755 édifices s'ajoutèrent à cette liste dans le courant de l'année 1979-1980 (au Pays de Galles, le total des bâtiments recensés s'élevait en 1980 à 8534 individus).

Il faut bien se rendre compte que la plupart des villes, des villages et des hameaux d'Angleterre et du Pays de Galles peuvent compter de grands nombres de bâtiments inscrits, et, par exemple, **dans les villages anciens où existent encore de nombreuses vieilles maisons, il n'est pas rare que la majorité des bâtiments soit inscrite. C'est également le cas de nombre de fermes et de bâtiments de ferme. A la différence de ce qui se passe en France, il n'est pas nécessaire d'avoir la permission du propriétaire pour inscrire un édifice (3).**

Les Zones de Protection :

La loi votée en 1971 prévoit que seront définies des Zones de Protection, et exige des services d'urbanisme locaux qu'ils préparent des projets visant à préserver et à mettre en valeur leurs Zones de Protection.

Il n'existe pas, et il ne peut exister, de définition précise d'une Zone de Protection qui, pour le législateur, consiste en **"une zone présentant un intérêt architectural ou historique particulier, et dont il est souhaitable de préserver ou de mettre en valeur le caractère ou l'aspect"**.

On comprendra ainsi que ces Zones soient de types très variés. Elles peuvent être petites ou grandes, recouvrir tout le centre d'une ville ou une simple place, un ensemble de rues ou quelques maisons, et il arrive souvent, bien que ce ne soit pas une règle, que ces Zones soient définies par rapport à des bâtiments inscrits. Mais d'autres groupes d'édifices, des espaces non bâtis, des arbres, un réseau de rues d'intérêt historique, la place d'un village, peuvent, s'ils sont plaisants à l'œil, également contribuer au caractère particulier d'une Zone de Protection.

On comprendra que de telles zones se rencontrent dans la plupart des villes et des villages.

C'est en fait le caractère particulier de certains secteurs, plus que les bâtiments individuels, que la loi de 1971 s'est attachée à défendre.

Il revient aussi aux services locaux d'urbanisme de désigner de nouvelles Zones de Protection. Certaines autorités locales ont réagi rapidement à cette loi et défini un grand nombre de Zones de Protection, d'autres ont pris leur temps, certaines, enfin, n'ont pris aucune mesure en ce sens. Dans ce dernier cas, le Secrétariat d'Etat a le pouvoir d'intervenir et peut décider si tel ou tel secteur deviendra Zone de Protection. Ce pouvoir ne devait, dans l'esprit de la loi, être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, mais il a dû être mis en œuvre là où les autorités locales tardaient trop à répondre.

Il faut noter qu'au cours des années 1970, l'"Ancient Monuments Society" (cf. ci-dessus) a pris l'initiative de lancer des enquêtes visant à la création de Zones de Protection dans ces régions où les autorités locales semblaient ne pas vouloir agir. Les suggestions de la Société furent adoptées par le Secrétariat d'Etat, ce qui nous montre bien à quel point une Société de protection du patrimoine peut être efficace.

Les finances :

Le gouvernement dégage tous les ans une masse budgétaire gérée par le "Historic Buildings Council for England" (des fonds séparés sont prévus pour le Pays de Galles) sous quatre rubriques :

I) L'Etat peut verser des subventions destinées à l'entretien général (réfection de la toiture, lutte contre la pourriture sèche, etc) d'édifices séculiers d'intérêt exceptionnel. Ces fonds ne doivent normalement pas servir à des travaux de peinture ou à l'entretien normal de ces édifices. Les propriétaires doivent pouvoir prouver qu'ils n'auraient pu accomplir ces travaux sans l'aide financière de l'Etat, et doivent donc, en général, produire tous les documents concernant leur situation financière. Leur prix étant supposé refléter l'état des lieux au moment de l'achat, ces subventions ne sont pas non plus versées aux propriétaires d'édifices acquis depuis peu ; on fait toutefois exception à cette règle si le bâtiment n'a pas été occupé depuis longtemps et si les travaux de réfection sont impossibles sans aide financière, ainsi que dans un certain nombre de cas particuliers.

II) Un accord passé avec les Eglises prévoit que des subventions seront versées pour l'entretien d'églises et d'édifices religieux d'intérêt exceptionnel.

III) Certaines villes historiques sont dotées d'un "projet urbain" qui prévoit que la ville et l'Etat se partagent à parts égales les frais de réparation des bâtiments répertoriés par le "projet urbain".

IV) Des subventions sont prévues pour les Zones de Protection. Elles sont destinées aux bâtiments que contiennent ces zones, et en particulier aux travaux contribuant de manière significative à la "préservation ou à la mise en valeur du caractère ou de l'aspect d'une Zone de Protection".

Durant l'année financière 1979-1980, le "Council" disposait de 10,95 millions de livres, qu'il pouvait répartir à sa guise. On remarquera que, l'année précédente, le "Council" avait reçu 10,50 millions de livres, une somme supplémentaire ayant été versée pour l'aide

La loi d'urbanisme de 1971 prévoit que la démolition, par destruction d'un bâtiment inscrit, constitue un délit. Une destruction dictée par les besoins de la sécurité ou de l'hygiène est également considérée comme un délit si l'accord de démolition ("listed building consent") n'a pas été donné.

Le propriétaire des lieux pourrait cependant arguer, devant un tribunal, de l'urgence de ces mesures, en s'appuyant sur les nécessités précitées. Comme nous l'avons vu, une démolition partielle non autorisée constitue aussi un délit, mais il n'est pas certain que la destruction d'une lucarne ou d'une cheminée constitue une "démolition partielle".

Bien que les délits de démolition soient plus rares que ceux entrainés par la transformation ou l'élimination de certaines parties des édifices inscrits, et ne soient, en général, pas poursuivis, il faut bien admettre que les pertes architecturales qu'entraînent ces actes dans le paysage urbain ou rural, ainsi que dans le caractère historique des bâtiments, peuvent être considérables. La destruction d'édifices importants, dont l'importance n'échappe à presque personne, peut certes entraîner des poursuites judiciaires, mais les autorités locales sont dissuadées d'entreprendre de telles actions par les pertes de temps et d'argent qu'elles représenteraient, sans oublier d'ailleurs le risque de voir la personne poursuivie être condamnée à une amende ridiculement faible, ou de voir encore une partie de la population se ranger derrière le propriétaire menacé. Aucune de ces actions ne peut redonner vie à un bâtiment détruit, bien que la publicité qu'il attache à ce genre d'affaire puisse dissuader d'autres propriétaires de s'engager dans une telle voie.

Le pense ici à quelques affaires récentes.

Les autorités peuvent acheter, selon la clause dite de la "compensation minimale", les bâtiments inscrits encore occupés, que leur propriétaire laisse se dégrader : il leur faut néanmoins prouver que les négligences constatées sont délictueuses et qu'elles ont pour but de faciliter la démolition de l'édifice et la construction d'un nouveau bâtiment sur ce site ou sur un site voisin.

Il est vrai que cette apparence négligence peut être due au fait que le propriétaire ne peut se permettre de payer les réparations nécessaires, et qu'en même temps les subventions offertes par l'État ne suffisent pas à couvrir les frais des réparations, quoiqu'exigent ces bâtiments.

La loi d'urbanisme prévoit que l'on peut signifier au propriétaire la nécessité de faire réparer l'édifice dont il a la charge, mais il faut bien admettre que cette clause est bien insuffisante.

Les autorités locales peuvent notifier au propriétaire que des travaux "raisonnablement nécessaires" doivent être effectués afin de préserver l'édifice, mais elles ne peuvent l'y contraindre. Cette notification est cependant la méthode qu'utilisent en général les autorités locales lorsqu'elles commencent à s'occuper de bâtiments occupés laissés à l'abandon. La seule façon de posséder les services d'urbanisme d'arriver à leur but est donc d'exploiter pour cause d'utilité publique. Ceci s'accompagne toujours d'une enquête publique et, même si les autorités locales arrivent à leurs fins, l'argent engagé provient des deniers publics : on se peut aisément compte des implications politiques de telles méthodes. Il se peut, néanmoins, que certains propriétaires, craignant une action en justice ou en expropriation, se chargent des travaux nécessaires. Les conditions économiques sont, certes, aujourd'hui, que les autorités locales ne peuvent parfois se permettre d'exploiter, même si le propriétaire n'a pas accompli les travaux nécessaires, ou qu'elles n'ont pas l'usage d'un tel édifice.

Il est donc nécessaire de s'assurer que les édifices non occupés ne sont pas délibérément négligés par leur propriétaire, dans l'attente du moment où rien ne pourra plus être entrepris pour les sauver, et où le propriétaire pourra se permettre de les démolir et d'élever un nouveau bâtiment sur le site. Nous connaissons de nombreux exemples passés de telles méthodes. Les autorités locales ont pu intervenir avec précision à quel moment intervenir pour que les travaux soient effectués et pour que le propriétaire rembourse les frais engagés. De telles réparations ne suffisent cependant pas à redonner vie à un bâtiment, et ces opérations risquent d'être inutiles si l'édifice réparé est par la suite abîmé par des vandales.

Les modifications apportées, avec l'autorisation des autorités, à l'extérieur ou à l'intérieur des édifices amènent parfois la découverte de structures d'un intérêt historique ou architectural certain. On peut ainsi mettre au jour des portes médévales ou même des fresques éliminant des plafonds récents. Une charpente peut se révéler bien plus intéressante que ce à quoi on s'attendait, ou l'on peut encore, au cours des travaux, dégager des fondations anciennes qu'il sera nécessaire d'entourer avec soin. Sur certains sites, de telles découvertes nécessitent personnel et surtout pas le propriétaire, qui les accueillera peut-être avec plaisir. D'autres regrettent que de telles trouvailles aient été effectuées, surtout si elles retardent les travaux et en accroissent le coût. Il y a un risque, dans le dernier cas, que les structures anciennes ainsi mises à jour soient recouvertes ou détruites sans délai.

Quelques problèmes de conservation :

Ainsi que les bâtiments classés sont sous la responsabilité directe du ministre de l'Environnement, les bâtiments inscrits restent acquis à leurs propriétaires, qu'il s'agisse de personnes privées, d'administrations ou d'organisations comme le "National Trust".

Dès qu'un bâtiment est inscrit sur une liste d'édifices d'intérêt architectural ou historique, ou qu'il est garanti par un arrêté de conservation, il devient illégal de le démolir sans autorisation, ou d'y effectuer des travaux de réparation ou d'extension tels que le caractère de l'édifice risquerait d'être modifié.

Un propriétaire qui désire apporter quelques modifications au bâtiment dont il a la charge doit, au préalable, en demander l'autorisation au service d'urbanisme local. Ce dernier est tenu par la loi d'en notifier six organismes nationaux : la SPAB, le "Georgian Group", la "Victorian Society" d'Angleterre (ou éventuellement du Pays de Galles). Chacun de ces organismes a la possibilité de protester auprès des autorités locales, et une enquête publique peut se tenir, si nécessaire, pour examiner l'avenir du bâtiment en question. L'inscription d'un bâtiment ne signifie cependant pas qu'il sera sauvegardé à coup sûr, et chaque année, de nombreux édifices disparaissent, pour des raisons plus ou moins bonnes.

Il est interdit de modifier un bâtiment inscrit si ces modifications altèrent sa nature.

Il se peut, toutefois, que de telles modifications soient apportées par le propriétaire ou l'entrepreneur, sans que ces derniers soient au courant des règles régissant de tels travaux. Les subventions versées pour l'amélioration de tels édifices peuvent également avoir des effets négatifs si ces modifications conduisent à une profonde transformation de la nature du bâtiment inscrit, si, par exemple, on passe de surfaces extérieures, qu'elles soient peintes, ou simplement nettoyées, à certaines structures, ou qu'on les remplace par des matériaux substitués, ou qu'on change aux teintes mal choisies ou chaulées en plastique... On ne se rend malheureusement compte de la mauvaise qualité d'un travail que lorsque celui-ci est achevé et qu'on a payé l'entrepreneur. Il est, par ailleurs, extrêmement difficile de contrôler les modifications apportées aux structures intérieures, qu'il s'agisse de la démolition d'un escalier plat ou d'un beau plafond que les personnes se livrant sans autorisation à des modifications de cette nature seront poursuivies devant les tribunaux, il faut bien admettre que de telles poursuites prennent un temps très long, et que l'amende infligée n'a qu'un effet dissuasif très limité. Le propriétaire peut enfin faire appel de la décision, ce qui retarde la décision finale de plusieurs mois. Les amendes couramment infligées peuvent être considérées comme basses, insuffisamment infligées pour décourager un propriétaire déterminé. L'existence en tout cas pour découvrir un propriétaire de faire appel, bon nombre de raisons subsistantes au bâtiment en question et pendant que la cour statue, la condition du bâtiment en question peut continuer de se dégrader. Nous avons, de toute évidence, besoin d'amendes plus lourdes, et aussi de plus d'édifices menacés, permettant d'intervenir "en urgence" sur des édifices menacés. Il faudrait également que les propriétaires soient contraints par la loi à assurer la conservation des structures d'intérêt historique et photographique (pour l'essentiel, en tout cas), phées avant d'être remises en place (pour l'essentiel, en tout cas).

Quelques problèmes de conservation :

Alors que les bâtiments classés sont sous la responsabilité directe du ministre de l'Environnement, les bâtiments inscrits restent acquis à leurs propriétaires, qu'il s'agisse de personnes privées, d'administrations ou d'organisations comme le "National Trust".

Dès qu'un bâtiment est inscrit sur une liste d'édifices d'intérêt architectural ou historique, ou qu'il est garanti par un arrêté de conservation, il devient illégal de le démolir sans autorisation, ou d'y effectuer des travaux de réparation ou d'extension tels que le caractère de l'édifice risquerait d'être modifié.

Un propriétaire qui désire apporter quelques modifications au bâtiment dont il a la charge doit, au préalable, en demander l'autorisation au service d'urbanisme local. Ce dernier est tenu par la loi d'en notifier six organismes nationaux : la SPAB, le "Georgian Group", la "Victorian Society" d'Angleterre (ou éventuellement du Pays de Galles). Chacun de ces organismes a la possibilité de protester auprès des autorités locales, et une enquête publique peut se tenir, si nécessaire, pour examiner l'avenir du bâtiment en question. L'inscription d'un bâtiment ne signifie cependant pas qu'il sera sauvegardé à coup sûr, et chaque année, de nombreux édifices disparaissent, pour des raisons plus ou moins bonnes.

Il est interdit de modifier un bâtiment inscrit si ces modifications altèrent sa nature.

Il se peut, toutefois, que de telles modifications soient apportées par le propriétaire ou l'entrepreneur, sans que ces derniers soient au courant des règles régissant de tels travaux. Les subventions versées pour l'amélioration de tels édifices peuvent également avoir des effets négatifs si ces modifications conduisent à une profonde transformation de la nature du bâtiment inscrit, si, par exemple, on passe de surfaces extérieures, qu'elles soient peintes, ou simplement nettoyées, à certaines structures, ou qu'on les remplace par des matériaux substitués, ou qu'on change aux teintes mal choisies ou chaulées en plastique... On ne se rend malheureusement compte de la mauvaise qualité d'un travail que lorsque celui-ci est achevé et qu'on a payé l'entrepreneur. Il est, par ailleurs, extrêmement difficile de contrôler les modifications apportées aux structures intérieures, qu'il s'agisse de la démolition d'un escalier plat ou d'un beau plafond que les personnes se livrant sans autorisation à des modifications de cette nature seront poursuivies devant les tribunaux, il faut bien admettre que de telles poursuites prennent un temps très long, et que l'amende infligée n'a qu'un effet dissuasif très limité. Le propriétaire peut enfin faire appel de la décision, ce qui retarde la décision finale de plusieurs mois. Les amendes couramment infligées peuvent être considérées comme basses, insuffisamment infligées pour décourager un propriétaire déterminé. L'existence en tout cas pour découvrir un propriétaire de faire appel, bon nombre de raisons subsistantes au bâtiment en question et pendant que la cour statue, la condition du bâtiment en question peut continuer de se dégrader. Nous avons, de toute évidence, besoin d'amendes plus lourdes, et aussi de plus d'édifices menacés, permettant d'intervenir "en urgence" sur des édifices menacés. Il faudrait également que les propriétaires soient contraints par la loi à assurer la conservation des structures d'intérêt historique et photographique (pour l'essentiel, en tout cas), phées avant d'être remises en place (pour l'essentiel, en tout cas).

Il est, par ailleurs, de plus en plus difficile de trouver les matériaux adéquats lors des réparations de bâtiments anciens. Il est certes toujours possible de remplacer la ferronnerie, même à l'aide d'autres métaux, mais on aura du mal à trouver la qualité de pierre nécessaire si la carrière utilisée dans le passé est épuisée ou abandonnée. On peut néanmoins récupérer des ardoises, des tuiles, des briques d'époque dans les bâtiments en cours de démolition. Il est certain qu'il faut décourager de telles utilisations à but uniquement lucratif, mais, **si la démolition a été autorisée dans l'intérêt général, il n'est pas inutile que les matériaux anciens soient préservés et que les autorités locales établissent une "banque" où elles pourront puiser quand le besoin se fera sentir.** Il n'en reste pas moins que ce problème est de plus en plus aigu (5).

On a certes fait de grands progrès, en notre siècle, vers une meilleure connaissance et une meilleure conservation des bâtiments anciens, mais il reste encore beaucoup à faire, dans le domaine de la législation en particulier. La loi devrait, à beaucoup d'égards, être clarifiée et les amendes considérablement alourdies pour que les gens ne soient enfin plus tentés d'oublier la loi.

Il n'est pas difficile d'attirer l'intérêt et la sympathie du public vers les édifices les plus vastes et les plus importants. Quant aux bâtiments de moindre importance, **la considérable expansion des recherches portant sur l'architecture vernaculaire, au cours des vingt-cinq dernières années, a également attiré l'attention du grand public vers des structures souvent oubliées dans le passé, d'autant que de nombreuses études sur ce sujet ont été récemment publiées. Ces bâtiments n'appartiennent plus aujourd'hui au monde étroit du spécialiste, et de plus en plus de gens sont au fait de la richesse que contiennent nos campagnes, de leurs fermes, de leurs chaumières, de leurs bâtiments les plus modestes.**

La plupart des grands problèmes de conservation qui se sont posés au cours des dernières années concernent en fait les centres urbains, souvent très délabrés, où les conseils municipaux

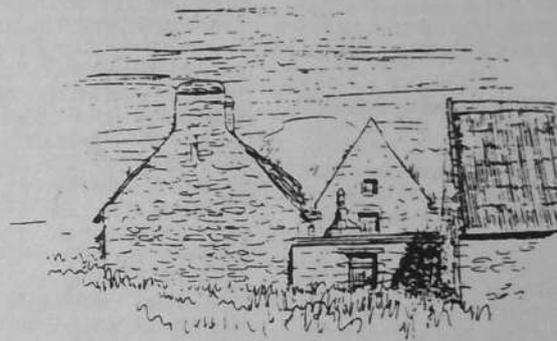
et les promoteurs ont régulièrement tenté de faire abattre des bâtiments historiques, afin de reconstruire sur le site à la manière moderne. Ils espèrent tirer de ces opérations un bénéfice financier ou politique considérable. Il est très fréquent de voir des bâtiments laissés à l'abandon par leurs propriétaires qui espèrent ainsi obtenir la permission de démolir pour reconstruire ensuite. Des peines plus lourdes devraient sanctionner de telles attitudes, et on peut espérer qu'elles décourageraient certains propriétaires de recourir à des méthodes aussi catastrophiques.

On ne peut enfin que se louer de l'extension, depuis quelques années, des Zones de Protection, qui, tant dans les campagnes que dans les villes, serviront à garantir l'avenir de notre patrimoine. On ne peut qu'espérer que la pression de l'opinion publique, guidée par des recherches de bonne qualité scientifique, continuera à s'amplifier dans l'avenir. Les premiers indices sont encourageantes.

NOTES :

- 2) Lord Norwich, "General Introduction", in R. Fedden et R. Joekes (eds), THE NATIONAL TRUST GUIDE, London, Jonathan Cape (1973), 11-21.
- 3) D. Peace, HISTORIC BUILDINGS AND PLANNING POLICIES, COUNCIL FOR BRITISH ARCHAEOLOGY, London (1979).
- Department of the Environment Circular 23/77, HISTORIC BUILDINGS AND CONSERVATION AREAS - POLICY AND PROCEDURE, London, 1977.
- Historic Buildings Council for England, REPORT 1979-80, London, 1981.
- Historic Buildings Council for Wales, ANNUAL REPORT 1979-80, London, 1981.
- 4) Historic Buildings Council for England, REPORT 1979-80, London, 1981.
- 5) Peace, OP. CIT.

Traduction : Patrick GALLIOU
Université de Bretagne Occidentale-Brest.



Ker-za-Parchez
1981
(vue de l'Ouest)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Architecture solaire : une chance pour l'Architecture ?

Une nécessité : économiser l'énergie

*"Tenir compte du vécu des gens.
L'intégration dans une unité architecturale constitue un autre aspect de l'architecture bioclimatique : murs de caillasse dans la garrigue, pierres de carrière en Dordogne, bois et schistes dans les Pyrénées...
Par exemple, isoler un mur de pierres par l'extérieur, afin de bénéficier de cette masse thermique, gênerait l'esthétique.
J'adore ce geste contraignant qui consiste à rechercher la meilleure solution dans un cadre existant car cela demande une certaine modestie... C'est une affaire de matière grise. L'architecture internationale va à l'encontre du climatisme."
Michel GERBER, architecte lauréat concours HOT*

Conditions

I/ Tout d'abord, il convient de diminuer les besoins thermiques des constructions

- Par le choix de l'implantation

- selon la morphologie des terrains : à l'abri d'une pente, plutôt que sur une butte, en choisissant la meilleure orientation,...
- selon les données climatiques : à l'abri des vents dominants en saison froide,...

Ces impératifs devront être pris en considération au moment de l'achat d'un terrain, de l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Cahier des Charges d'un lotissement.

LES REGLES D'URBANISME DEVRONT PERMETTRE L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE, LE SOLAIRE ACTIF ET PASSIF.*

- Par la conception de l'habitat : l'"habitat capteur" son enveloppe peut parfaitement intégrer à l'habitat bâti ancien

- FORME compacte

Espaces tampons

Ouvertures au soleil, volets, serre, effet de serre, mur TROMBE,...

- Matériaux

Isolation, choix de densité des matériaux, murs et sols prévus pour le stockage, la distribution de la chaleur.

Choix de matériaux les plus économes d'énergie pour leur fabrication.

Absence de pont thermique.

"Une architecture moderne parfaitement en harmonie avec le site et l'architecture traditionnelle locale."

II/ Apporter le chauffage : système actif

- Capteurs : à eau, à air.

Stockage : eau, galets, graviers,...

Pompe à chaleur : air - air ; eau - eau ; eau - air ; air - eau.

- Chauffage d'appoint

Cheminée à récupération de chaleur, cheminée chauffe-eau,

Chauffe-eau solaire,

Récupération des eaux usées,

Eolienne,

Chauffage à gaz, électrique,...

"Par contre, l'intégration de la mémoire du passé, dans l'architecture d'aujourd'hui, n'existait pas dans l'architecture prospective 60-70 qui entendait renouveler radicalement le vocabulaire architectural par la recherche d'un langage universel valable pour tous les pays, toutes les cultures. C'est un aspect culturel qui rend provisoirement impossible l'architecture prospective." M. CHANEAC, architecte, lauréat concours HOT.

M.C. LELIEVRE

*Un étudiant de l'Institut de Géographie de l'Université de Haute-Bretagne fait actuellement un stage sur les "Conditions pour une architecture bioclimatique en habitat groupé : conditions climatiques, P.O.S., cahier des charges... pour dégager les choix possibles d'énergies de substitution."
TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE et la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT D'ILLE-ET-VILAINE sont copilotés du stage.

Les maisons neuves à sous-sols semi-enterrés, appelés "Taupinières"

Encore un article sur les habitations avec garage en sous-sol ? Vous étonnerez - vous peut-être. L'équipe régionale de Tiez-Breiz, qui déplore ce mode de construction, voudrait pouvoir convaincre de l'abandonner.

A cet effet, elle a publié un article d'Yves PERRIN (voir revue Maisons Paysannes de France N° 1979 - 4), architecte qui condamne, en affirmant que ces maisons inesthétiques ne se justifient ni sur le plan économique, ni sur le plan des commodités fonctionnelles. Par contre, de l'avis de Patrick HOUDANT, architecte chargé de mission au C.D.H.R. d'Ille-et-Vilaine (voir Bulletin Régional n° 1) "les "taupinières" ont des raisons économiques".

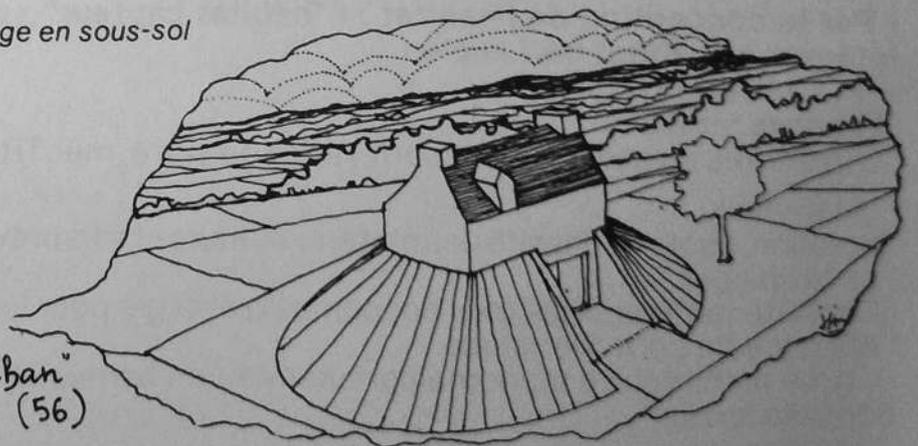
En possession de ces avis, nous pouvons essayer de proposer des arguments et d'autres solutions aux décideurs : élus, administrations.

Pour beaucoup, les maisons avec garage en sous-sol se justifient par le prix de revient.

Est-ce aussi évident ?

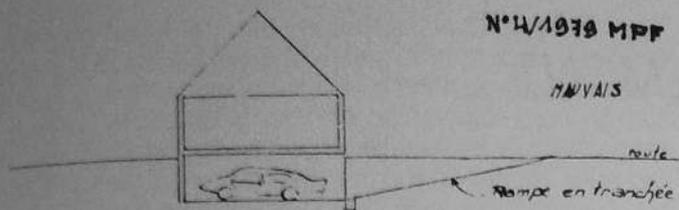
dessin extrait de

*"Lotissements en Morbihan"
édité par le C.A.U.E (56)*

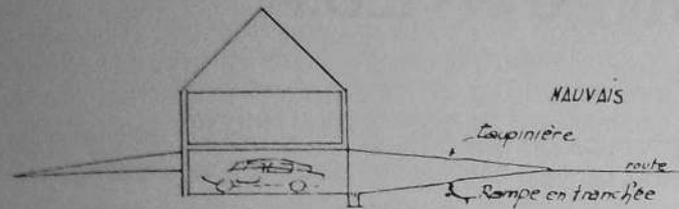


N°4/1979 MPP

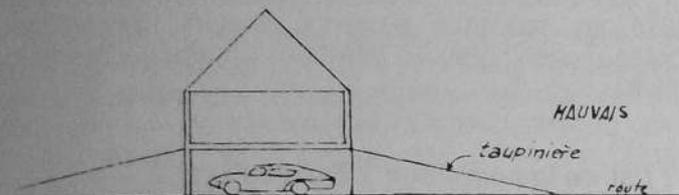
MAUVAIS



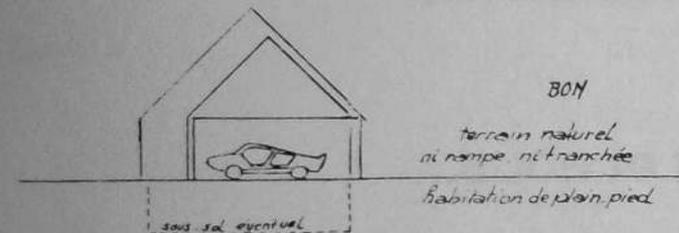
MAUVAIS



MAUVAIS



BON



LE COÛT

"Pour construire un garage adossé à un pignon, il suffit de construire deux murs, le troisième étant la porte, et une toiture dont la charpente se réduit à des pannes."

Y. PERRON

... des pannes, si le garage a 30 m² (soit un garage pour une voiture). Pour un garage de plus de 30 m², des fermes sont nécessaires (40 m² = deux voitures).

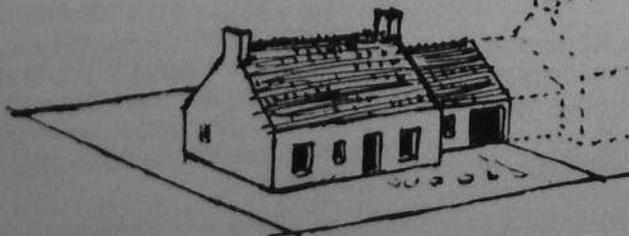
Mais dans le calcul du coût réel d'un garage en sous-sol, doivent intervenir :

- **le coût** de l'évacuation de la terre, "des murs de fondation que l'on doit descendre, de la protection contre l'humidité, de la rampe à bétonner, et le surcoût important dû à l'obligation de prévoir deux réseaux, pour les eaux usées et les eaux pluviales."

- **les taxes** (d'habitation, d'espaces verts, locale d'équipement)

On s'accorde un forfait de 40 m² de garage, non taxés. Dans le cas de garage enterré, de même surface que la maison, les taxes touchent la différence de surface entre la surface de la maison et la surface forfaitairement exonérée. Ces taxes peuvent être importantes.

- **Les prêts P.A.P. :** on obtient des prêts PAP en fonction des revenus, du nombre de personnes à charge, du prix du m² habitable. On doit se tenir entre une surface maximale et minimale habitable. Le fait de prévoir des sous-sols, qui augmentent la surface de la maison, dans le calcul, peut arriver à faire supprimer les prêts PAP. On les aurait conservés avec un garage accolé.



Garages accolés

- Autre intérêt des garages accolés aux maisons :

- ils jouent le rôle d'"espaces tampons" préconisés pour économiser l'énergie de chauffage
- ils peuvent, plus facilement que les toits de la maison, recevoir des châssis solaires ;
- ils réservent des espaces abrités des vents, des regards...

REGLEMENTS DE LOTISSEMENTS

"Compte tenu de l'interdiction, dans de nombreux lotissements, de construire en mitoyenneté, les constructeurs sont obligés de s'implanter à 3 mètres des limites latérales des parcelles."

Patrick Heudant

Ces règlements ne sont pas une fatalité. S'ils sont mal adaptés, il faut les changer. Actuellement, la clientèle préfère des maisons isolées ? Pourtant nous savons que les habitations, mitoyennes par les garages, se vendent bien aussi, surtout près des villes et des gros bourgs.

En campagne, en contrepartie à la proposition exclusive de maisons mitoyennes, les lotissements devront offrir des avantages appréciables (et appréciés) :

- être très près des bourgs ; ce qui exclura évidemment de faire un lotissement n'importe où parce que la municipalité y dispose d'un terrain. (Le terrain, d'ailleurs, n'interviendrait que pour 10 % du prix du lotissement) ;
- implanté selon une très bonne orientation,
- disposer de voirie agréable,...

Les règlements de lotissements devraient : libéraliser la surface constructible sur le lot ; autoriser les bâtiments annexes.

Les lotissements devraient être conçus, sur un plan d'ensemble, par une équipe : promoteur, architecte, ingénieur, qui trouverait sûrement d'autres solutions que les 3 mètres libres de chaque côté des maisons.

Actuellement, les "taupinières" sont interdites ?

... et pourtant elles continuent de s'édifier ci et là...

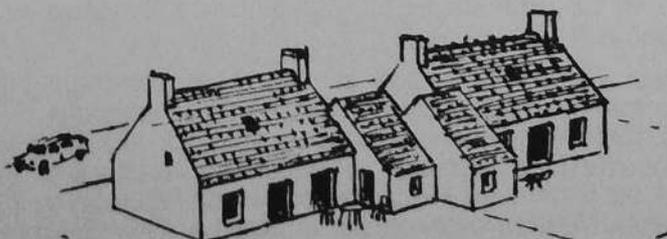
Dans les permis de construire on prescrit que le niveau du seuil d'entrée de la maison est fixé par rapport au sol du "terrain naturel", qu'on ne retrouve plus après passage des bulldozers et tous les remaniements !...

Ne serait-il plus facile (et plus efficace) de le fixer par rapport au niveau de la voie ou des trottoirs ?

Dans d'autres régions (Vendée, Provence,...), même dans les lotissements, on voit une majorité de garages de plain-pied. On ne construit pas de "taupinières".

Pourquoi en serait-il autrement en Bretagne ?

S. FENARD



Le mitage en zone rurale et l'E.D.F.

Les grosses communes s'étant protégées par un Plan d'Occupation des Sols, la construction "mitage" s'est déplacée sur les petites communes rurales. On y construit partout où il y a canalisation d'eau et ligne électrique.

Le chauffage des maisons rurales se faisant désormais en "tout électrique" (à 80 % ?), il s'ensuit rapidement un manque de courant, des réclamations des agriculteurs et des nouveaux résidents, et alors, l'arrivée des équipes E.D.F. qui renforcent le réseau électrique par des poteaux, des lignes et des transformateurs, ajoutant, au mitage par les constructions, l'impact de leurs nouvelles lignes.

Mais qui paye tous ces travaux ?

Est-ce le citoyen qui vient construire à la campagne ? Est-ce la commune ? Est-ce l'Etat ?

Si c'est la collectivité, nous y voyons une raison de plus à celles déjà connues (gêne pour l'agriculture, nuisance esthétique,...) pour ne plus autoriser les constructions en mitage.

S. FENARD

L'arbre, la forêt et nous...

"Les arbres m'en apprennent plus que les livres"
Saint BERNARD

"Nous qui savons lire les livres, il nous reste à apprendre à lire les arbres."

B. FISCHESSE

Actuellement, l'ensemble de la population est vivement sensibilisé à l'arbre et à la forêt, y compris ceux qu'on accuse de les menacer ou de les détruire. Mais cette sensibilité est de fraîche date, au moins en ce qui concerne la forêt. Pendant des siècles et des millénaires, les hommes, pour survivre et se développer, ont énergiquement cherché à desserrer le monstrueux étau végétal qui les entourait : Asiatiques, Méditerranéens, Normands, Amérindiens ou Bretons ; au Moyen-Age encore, chez nous, "l'horreur de la forêt" était une réalité. Où est la forêt méditerranéenne de Virgile ? Que reste-t-il de l'immense Brocéliande, sinon quelques lambeaux ?

Peu à peu mis à l'aise et rassuré, le défricheur a commencé à porter intérêt aux arbres. Cela transparait dans toute la grande civilisation rurale sur laquelle l'Europe de l'Ouest est restée en équilibre relatif pendant les 4 ou 5 derniers siècles. Pierre Jakez HELIAS l'a remarquablement exprimé par la bouche d'Alain LE GOFF, le grand-père : (1)

"Il n'y a rien de plus beau qu'un arbre... Regardez-les qui travaillent, dit-il.

- Et qu'est-ce qu'ils font, grand-père ?

- Ils rattachent la terre au ciel. C'est très difficile, mon fils.

Le ciel est si léger qu'il est toujours sur le point de prendre la fuite. S'il n'y avait pas d'arbres, il nous dirait adieu...

- Mais il y a des pays où il ne pousse pas un arbre. Je l'ai appris à l'école. On les appelle déserts.

- Justement, mon fils, il n'y a pas d'hommes par là-bas. Le ciel s'est décroché...

Il frappa le tronc rugueux de sa main ouverte : les racines cherchent leur chemin dans le sol de la même manière que les branches s'introduisent dans le ciel.

- Mais c'est plus difficile d'entrer dans le sol que dans le ciel.

- Hé non ! Si c'était vrai, les branches seraient droites. Et voyez comme elles sont tordues... Elles poussent, le ciel résiste... Elles ont bien du mal, vous savez. Peut-être plus de mal que les racines en bas."

De nos jours, trop de Bretons réagissent encore comme Alain LE GOFF : son pommier accrochait le ciel à la terre, et en plus, il lui donnait des pommes, leurs chênes ou leurs pins, artistiquement disposés, sont une élégante composante des abords de leur maison, et puis ils les abritent du vent, et des regards des voisins. Il y a des amis des arbres, comme il y a des amis des chiens ou des vieilles fontaines. Et c'est heureux qu'il y en ait, de plus en plus, car "l'arbre individu", c'est un familier, un voisin, un ami : le vieux chêne aux branches nouvelles, le cèdre imposant, le marronnier démocratique.

Mais ne faut-il pas aller plus loin ? L'arbre doit-il "nous cacher la forêt" ? En feuilletant un ancien numéro de "Maisons Paysannes", vous pourrez y trouver quelques pages scandalisées sur les "ravages" commis dans une forêt célèbre dans toute l'Europe, appuyées par une série de photographies comme témoin à charge. L'une d'elles présentait comme une coupe destructrice de l'état boisé une grande étendue - plusieurs hectares - de forêt dénudée, avec la futaie de chênes à l'arrière-plan. En fait, il s'agissait d'une opération de "régénération"... provoquée mais naturelle, pratiquée depuis des siècles par des générations de forestiers, et grâce à laquelle cette forêt a pu et pourra rester le joyau qu'elle est encore.

Les arbres constituent la forêt comme les briques, le mortier et la charpente font une maison, comme les

moutons, le chien, les mouches, la poussière et le berger font le troupeau. Mais les arbres ont un énorme défaut : "La poussée colossale et lente de ces monstres végétaux" domine le monde de la forêt ; on ne voit qu'eux, énorme assemblage de tuyaux ligneux et d'ateli-ers foliaires qui, non seulement entretiennent entre eux des rapports de convivialité et de compétition, mais encore constituent avec d'innombrables espèces végétales et animales une société d'une complexité extrême, une "étonnante communauté d'équilibres", où certains associés, bien plus discrets qu'eux, peuvent cependant conditionner la vigueur des arbres, voire leur existence.

(1) "Le Cheval d'Orgueil" p. 94-95

Si la forêt est équilibrée, stable, non seulement les espèces végétales et animales y sont très variées - et pas nécessairement très abondantes - mais les arbres eux-mêmes y coexistent à tous les âges de leur vie, soit à peu près au même endroit, soit juxtaposés dans l'espace, de proche en proche ou en damier.

Comme tout être vivant, l'arbre vieillit, dépérit et

meurt ; de même, il n'est fertile et capable de se reproduire utilement que dans la force de l'âge, à sa maturité. Protéger les vieux arbres en forêt et prolonger artificiellement leur existence, c'est, à terme, stériliser la forêt, la dégrader, l'appauvrir, compromettre sa pérennité et son avenir. Tout l'art du forestier ne consiste pas à produire du bois ou couper des arbres ; c'est d'assurer la pérennité d'une forêt saine et vigoureuse et, à l'occasion des rajeunissements périodiques, de prélever une récolte qui, sans son intervention, serait faite par le vent, la foudre, les insectes ou les pourritures.

Car la forêt est la formation la plus évoluée, l'œuvre la plus parfaite de la création dans le monde végétal. L'assemblage d'arbres et d'autres êtres qu'elle rassemble constitue un super organisme bien plus précieux et fragile que les arbres pris isolément. Assurer sa conservation et sa régénération, c'est cela qui importe.

Ami lecteur, sache-le bien : l'important, ce n'est pas l'arbre, qui passe, c'est la forêt qui reste.

Robert JULIENNE



CHENE PEDONCULÉ
(*Quercus pedunculata*)

Quelques réflexions d'un naturaliste pour reconstituer une haie ou un bosquet.

S'il est aujourd'hui admis qu'il faille planter des arbres, bien des difficultés subsistent pour harmoniser les plantations nouvelles au cadre existant ou à créer. Plusieurs problèmes se posent à celui qui doit planter car son action engage son environnement pour des périodes assez longues compte tenu de l'espérance de vie d'un arbre.

Planter des arbres : dans quel but ?

Quel(s) rôle(s) prioritaire(s) doit avoir cette plantation ? Est-ce une haie libre ou taillée ? Un rideau ou une bande boisée afin de masquer une construction inesthétique ? Un brise-vent ?...

autant de questions préalables à la plantation.

Principes : respecter les plantations existantes

Il existe quelques règles ou principes auxquels nous devons penser. Tout d'abord, s'il existe déjà quelque chose, il faut le respecter. Les arbres en place doivent être l'ossature de ce que nous allons créer.

La Bretagne est un pays de bocage où la haie est un élément fondamental ; c'est le fait de plusieurs siècles d'expérience paysanne pour adapter le paysage aux exigences du climat et du sol, ainsi qu'aux activités agricoles comme l'élevage par exemple. De manière intuitive, les ruraux ont su lui conférer un rôle écologique (lutte contre le vent, abri pour les faunes sauvage et domestique, lutte contre l'érosion des sols ou régulant le régime des eaux superficielles, etc.)

Si vous plantez, vous devez donc vous inspirer de ce qui vous entoure et donner la priorité aux arbres et aux arbustes du pays dans lequel vous vivez. Des différences profondes existent déjà en Bretagne en fonction de votre pays, sur le littoral, dans le pays de Rennes, le Léon, les Montagnes Noires, etc. Des différences existent aussi dans un même village, crête ou plateau, pente plus ou moins forte, vallée plus ou moins humide.

Planter selon la nature du sol

La plantation doit se faire en fonction de la nature du sol (profondeur), nature physique (sol lourd, compact ou bien léger) et chimique (fertile, acide), alimentation en eau (suffisante, faible ou excessive). Certaines espèces d'arbres sont plus ou moins indifférentes vis-à-vis de certains facteurs du milieu, d'autres sont plus exigeantes.

Maintenir ou recréer la diversité paysagère

La plantation doit aussi permettre de maintenir ou de recréer la diversité paysagère, par exemple en pratiquant différentes interventions au niveau de l'arbre comme l'élagage ou bien encore le recépage qui permet de construire des rejets en bouquet ou cépée en coupant un jeune arbuste de 2 ou 3 ans à 15 à 20 centimètres du sol.

L'implantation de plusieurs essences dans un même lieu doit créer un environnement compatible avec la diversité biologique, plantes et animaux.

Évitez la monotonie, la standardisation comme par exemple la "trilogie" : thuya, gynerium, saule pleureur, que l'on rencontre partout, ou presque. Si l'on doit s'inspirer de ce qui est fait, on ne doit pas pour autant copier aveuglément son voisin car ce qui était original devient banal.

La diversité peut se manifester aussi au niveau des fonctions de l'arbre et de l'arbuste : l'arbre peut donner du bois d'industrie, du bois d'œuvre, du bois de chauffage, des fruits comestibles ou non, mais aussi servir à améliorer la faune (oiseaux, mammifères et insectes comme les abeilles par exemple si l'arbre est une essence mellifère).

Cette diversité peut se manifester au fil des saisons ; pour un feuillage permanent, pensez aux résineux, houx, troène ou laurier palme sans généraliser leur introduction bien sûr. Les feuillus permettent de suivre l'évolution des saisons et changent votre environnement tout au long de l'année.

On peut vouloir (ou avoir intérêt) à contraster par rapport à l'environnement : en ce cas il faut choisir quelques arbres nettement étrangers à la région (ex. rôle des cèdres dans le cadre de certaines maisons ou manoirs qui sont d'un style autre que celui de la région).

Camouflage : à prohiber, si possible. Par contre les arbres peuvent être utilisés à l'état isolé ou par petits bosquets, très verticaux ou en masses globuleuses, plutôt pour **couper des surfaces vues trop marquantes** (ex : porcherie industrielles, grands hangars, halls de sport, transformateurs, etc.) que pour les masquer.

En fonction de ces quelques réflexions, je soumetts une liste non exhaustive de diverses essences qui vous permettront peut-être de vous guider judicieusement dans votre choix.

Aubépine : buisson décoratif, fleurs, fruits pour oiseaux, mellifère.

Auline glutineux : bord des eaux, croissance rapide.

Bouleau blanc : sol pauvre et bien drainé.

Bouleau pubescent : sol pauvre et frais ou humide

Charme commun : cépée, croissance rapide, sols peu acidifiés, haie buissonnante

Châtaignier : possibilité de cépée, fruits comestibles, croissance rapide, sol sain.

Chêne pédoncule : le plus rustique, le plus commun en Bretagne.

Chêne rouge d'Amérique : essence introduite, qualité décorative à l'automne.

Chêne rouvre : en bosquet, sol sain, bois d'œuvre de qualité.

Erable et sycomore : croissance rapide, sol fertile et frais, mellifères.

Hêtre : dans les stations fraîches et ombragées, sol sain.

Merisier : bois d'ébénisterie, sol fertile, fruits, oiseaux, mellifère.

Noyer : essence cultivée, bois ébénisterie, fruits comestibles, couvert dense.

Peuplier : croissance rapide, sol frais, humide et profond.

Prunelier ou épine noire : buisson décoratif, fruits comestibles (prunelles), mellifère. Attention : épines.

Saule : cépée, sol frais et humide, bord des eaux, mellifère.

Sorbier : arbuste décoratif, fruits pour oiseaux.

Sureau noir : arbuste sur sol fertile, fruits (confiture).

Conifères : quand on veut utiliser les conifères pour assurer variétés et contrastes, les paysagistes recommandent de ne pas dépasser 1/3 de conifères et 2/3 de feuillus.

Erable champêtre : sol frais, cépée, mellifère.

Frêne commun : possibilité de cépée, croissance rapide, sol fertile et frais.

En résumé, la plantation doit respecter ou recréer l'environnement naturel en s'intégrant le plus possible au site. Les diversités paysagère, biologique doivent être le premier souci de chaque aménageur, particulier ou collectivités locales. Si le thuya, le cyprès de Lawson sont beaux en soi, leur utilisation en plantation standard et invariable enlaidit alors que le mélange à des essences feuillues permettrait de créer une nouveauté dans notre cadre de vie. En toute chose, respecter un équilibre doit enrichir notre patrimoine naturel.

Les aspects techniques ne sont pas évoqués dans cette courte note mais vous pouvez les trouver dans les brochures de D. SAULTNER.

BERNARD CLEMENT

Bibliographie :

Planter des haies, brise-vents et bandes boisées à base de feuillus en mélange ; brochure en couleur de Dominique SAULTNER, collection Sciences et techniques agricoles ; Le Clos Lorelle, Ste-Gemmes-sur-Loire, 49000 Angers.

L'arbre et la haie : brochure noir et blanc, même collection.



Jardins

*Mon enfance captive a vécu dans les pierres
Dans la ville, où sans fin, vomissant le charbon
L'usine en feu dévore un peuple moribond
Et, pour voir des jardins, je fermais les paupières.*

Albert SAMAIN

I - Aménagement et paysage

Nous abordons, aujourd'hui, un thème rarement évoqué et, pourtant, souhaité par beaucoup : le jardin.

Nous nous trouvons, précisé-ment, à la saison des projets et des plantations. Sachons donc agir avec discernement.

La priorité de protection de l'habitat rural, de la maison paysanne, a peut-être fait oublier, un moment, le proche paysage du logis.

Après constat de tant d'erreurs dans le domaine horticole autour de nombreuses résidences rurales, il apparaît donc urgent de revoir nos conceptions de l'environnement végétal de la maison.

Dans le contexte urbain, nous remarquons bien des essais architecturaux plus ou moins réussis. Hélas, il est souvent trop tard pour y remédier, du moins en ce qui est fait.

Il en va de même pour les espaces verts et jardins assez récents. Quoique les dernières créations paysagistes semblent se rapprocher du naturel ou, du moins, du campagnard ou du forestier.

Malgré une recherche nouvelle de l'urbanisme, à souligner quand même, les villes se sont banalisées au nom du pratique, de la circulation, du stationnement... Les espaces dits "verts" se sont adaptés, tant bien que mal, à la situation.

Dans ces cités artificielles, on a vu se créer des espaces fonctionnels certes, mais combien sans âme.

Le jardin urbain s'est composé, de plus en plus, de végétaux exotiques hauts en couleur. Les lignes d'allées et de clôtures se sont faites rigides.

Enfin, les espèces plantées se sont retrouvées, un peu partout, les mêmes. La demande faisant l'offre, nos pépinières ne présentent plus guère de fantaisies, de raretés ou d'espèces types. Au nom du net, du brillant... on a oublié le charme naturel de certains végétaux.

La ville a fait reculer la campagne et la nature. L'homme, d'abord enchanté de ce modernisme et de ce confort, n'a pas tardé à sentir

un certain manque.

Ce fut alors l'exode urbain, les retrouvailles naturelles : promenades dominicales en forêt, résidences principales ou secondaires, etc..., loin du bitume et du béton.

Ce rush a provoqué quelques érosions dans le paysage rural. Parmi celles-ci, nous parlerons donc, tout particulièrement, de cet espace entourant la résidence.

Cet environnement immédiat de l'habitat, qu'il soit jardin ou parc, et bien qu'étant très personnel, ne peut être traité n'importe comment.

Si la liberté existe, on ne peut pas à ce titre, et souvent par ignorance, plaquer une parcelle de végétation insolite dans un milieu harmonieux et équilibré.

C'est un non-sens et c'est de mauvais goût !

Hélas, on constate trop fréquemment la réédition du style citadin dans la campagne : haies de résineux ou de lauriers sans fantaisie "en uniforme et au garde à vous" ; masses végétales de mêmes teintes sophistiquées ; arbustes isolés et souffreteux aux coins de pelouses trop bien peignées pour être vraies... conifères dorés, bleutés ou autres standards déjà vus...

Si vous avez à créer, à recréer ou à remodeler votre "eden", n'en faites pas une copie conforme et prenez votre temps et... vos distances. Il n'y a pas de recettes ou de plans types. Il faut imaginer une suite normale au cadre général et sans à-coups.

Regardez bien ce qui pousse dans votre région, que ce soit spontané ou cultivé, et ayez l'œil critique. En somme, une démarche bien semblable à celle que l'on doit effectuer pour l'habitation.

Alors pas de "jardin passe-partout", mais des espaces en harmonie avec le pays vu dans son contexte général et sa tradition.

Faire en sorte de ne plus mutiler le paysage et retrouver le charme et le bon goût du courtil.

II - Esprit

La restauration intelligente d'une

maison ne se fait pas à la "va-vite", pas plus que l'élaboration d'un jardin. Bien sûr, une erreur faite dans un jardin peut être corrigée plus facilement, mais pourquoi se presser ? L'impératif saisonnier est déjà assez important. Pourquoi tout arracher et aplanir afin d'obtenir un terrain nu, lisse comme s'il n'y avait jamais rien eu avant ? Ce geste donne déjà, je crois, le départ à la création d'un de ces jardins banals avec les mêmes thuyas, cyprès et autres variétés trop "employées"

CHOISIR :

- En fonction de ce qui existe :

La première chose à faire est de garder ce qui existe déjà dans votre jardin, les arbres, rosiers, haies, murettes, etc..., les nettoyer, les soigner. N'oubliez pas les générations de jardiniers qui seront passées par là avant vous et qui connaissaient bien, par habitude et atavisme, les sols, les coins abrités du jardin...

Vos plantations devront s'intégrer au paysage environnant. Les promenades dans la campagne vous permettront de reconnaître les essences indigènes, de voir certaines techniques de jardinage propres à la région, de rencontrer des gens (les vieilles personnes qui ont connu la campagne telle qu'elle était autrefois), qui vous donneront des renseignements sur les plantes cultivées jadis.

Bien sûr, il ne s'agit pas de calquer bêtement le passé, en pensant bien faire. Nous avons d'autres besoins, d'autres moyens ; mais il faut conserver le plaisir, le bien-être ressenti dans un jardin qui a une histoire, des souvenirs. Il faut faire vivre son jardin comme on essaie de faire revivre sa maison.

Par pitié, pas de jardins figés avec leurs haies de lauriers-palmes trop bien taillées, leurs allées tirées au cordeau, leurs alignements mornes de cupressus, surtout autour de nos belles maisons paysannes.

- En fonction des besoins :

Un potager, un verger peuvent être aménagés à côté du jardin d'agrément.

Le potager pourra être séparé du jardin d'agrément - qui se situera de préférence auprès de la maison pour le plaisir des yeux - par une haie basse ou, comme cela existait naguère, bordé par une plate-bande de fleurs (on l'appelle mixed-border maintenant).

Le terrain, qui aura été bien préparé et amendé, comportera des "carrés" réguliers où l'on cultivera, en respectant les règles de l'assolement, toutes sortes de légumes : salades, radis, tomates, carottes, poireaux, pommes de terre, haricots, pois, épinards, oignons, ail, artichauts, asperges, etc. dont on appréciera la saveur - ce que l'on cultive n'est-il pas toujours meilleur ! - et qui seront aussi une source appréciable d'économies.

Le potager sera situé dans un endroit bien exposé ; éventuellement une haie pourra le protéger des vents dominants et, aussi, le cas échéant, des émanations nocives des voitures.

À la suite du potager, on créera le verger. Sur terrain bien défoncé, ayant reçu une fumure convenable, on mettra, en respectant les consignes de plantation, des arbres fruitiers de différentes espèces, à production échelonnée : cerisiers, pruniers, pêchers, poiriers, pommiers, etc., qui assureront l'approvisionnement en fruits de table pendant une grande partie de l'année, sans compter ceux qui pourront être transformés en confitures et conserves.

Des haies de petits fruits : framboisiers, groseilliers, etc., pourront être aménagées autour du verger.

Si la surface le permet, on peut même envisager un boqueteau de noisetiers au fond du verger.

- En fonction des habitudes, du style de vie :

Il conviendra de prévoir un espace de détente ne comportant aucune plantation (autrefois l'aire à battre devant la ferme) pour la pratique de différents sports : volley-ball, ping-pong, boules, bicyclette, etc.

Dans un endroit dissimulé par des arbustes, vous pourrez installer un barbecue qui vous permettra de déguster de bonnes grillades et brochettes.

Ne pas oublier le coin repos aménagé sous les ombrages d'arbres, à défaut une tonnelle, pour la lecture, le tricot, les jeux de société ou les moments de farniente.

Ainsi vous profiterez pleinement du charme et du calme de notre belle campagne.

- En fonction du terrain :

D'abord la surface : Est-ce un are ou un hectare ?

Rappelons qu'un grand arbre adulte peut couvrir 100 m².

Ceci nous met dans l'obligation de bien prévoir les espèces en fonction de leur développement.

Pour un are, un seul arbre peut suffire et il vaut mieux employer les arbrisseaux et arbustes.

De petits buissons et des plantes vivaces et annuelles herbacées achèveront le décor.

La haie forme alors une grande partie du jardin, mais ne doit pas l'écraser.

Le terrain est de plusieurs ares, voire quelques dizaines.

Nous arrivons là à des surfaces moyennes où les erreurs peuvent devenir graves.

Les arbres sont plus nombreux et d'espèces à devenir volumineux. La marque sur le paysage est d'autant plus grande.

Il est déjà permis de former un bosquet en fond, une pelouse centrale et des buissons conséquents.

Le profil paysager plus aisé par la surface doit être soigné. Les masses végétales sont en rapport avec la superficie totale.

Les haies peuvent alors être plus importantes et d'essences arborescentes.

- Vous disposez de près d'un hectare et plus.

Les arbres vont prendre une place prépondérante et "coller" au paysage de la région.

Là, l'erreur n'est plus possible. Il en est de même pour toutes les plantations qui prennent ici une certaine ampleur.

Il y aura peut-être un grand verger, un potager, une prairie.

Les haies sont longues et plus des bandes boisées ou masses que des lignes étroites.

- L'exposition : elle détermine la place des plantes : arbres côté du vent ou du froid, verger, potager et fleurs au soleil.

L'ombre permet la bonne végétation de certaines plantes qui aiment l'ambiance fraîche : hortensia, rhododendron, camélia, pervenche, lierre, houx, mahonia, etc.

Les espaces de loisirs et de détente "sur l'herbe" sont soit ensoleillés, soit à l'ombre.

Le terrain est plus frais ou plus sec selon l'insolation.

- Le sol : Voilà un facteur écologique très important qui détermine la qualité de la végétation.

III - Que planter ?

Pourquoi ? Quand ? Comment ?

Planter est au jardin ce que meubler est à l'appartement.

Par rapport au bâti, les végétaux jouent différents rôles selon leur taille, leur forme, leur couleur, leur emplacement :

- protection des vents, du froid, du soleil,
- assainissement du sol,
- régulation des eaux,
- refuge de la faune,
- mise en valeur de l'habitat
- abri

Tout comme on étudie l'aménagement d'une pièce d'habitation, on pensera bien son jardin. Et même mieux, puisqu'ici les "meubles" ne sont pas faciles à déplacer et, de plus, prennent de l'ampleur avec le temps. À ce propos, avant de planter, sachez bien quelle est la taille adulte de l'espèce.

Projetez un ensemble harmonieux et utile pour l'avenir et non l'immédiat. N'en faites pas un petit "tiré à part" de style artificiel, exotique ou urbain. Prévoyez donc votre œuvre dans l'optique d'une insertion parfaite au pays.

Ne cherchez pas à faire des alignements. Préférez des groupements variés en taille et forme.

Vos bâtiments seront toujours valorisés et protégés par des masses végétales bien disposées.

À quelle saison ?

Les plantations s'effectuent généralement en période de repos de la végétation, soit de novembre à mars.

Cependant, la saison peut s'étendre avant et après. En effet, il est possible de trouver maintenant des plants préparés en contenants et disponibles pratiquement toute l'année.

D'autre part, les végétaux à feuilles persistantes se plantent aussi dès septembre et jusqu'en avril.

Dans ces deux cas, il faut être plus vigilant à la reprise des plantes et notamment l'arrosage.

Préparer la terre et le plant

Comme nous le disions ci-dessus, le labour doit être très soigné. Pour les petites plantes, cela est suffisant. Mais pour les ligneux, la préparation doit être plus profonde.

Les trous de plantation seront proportionnés au développement des sujets.

Ainsi, pour un grand arbre, le trou

doit atteindre 1 m3. Pour les arbustes, 50 cm au cube suffiront. Pour implanter une haie, défoncez tout le terrain sur la longueur de plantation et en profondeur sur 0,60 m de même qu'en largeur.

Si le sol est médiocre, apportez une fertilisation organique en fond et un dôme de bonne terre fine pour y disposer les racines.

Le tuteur éventuel se place avant l'arbre.

Le plant doit être préparé

Les racines cassées ou meurtries seront enlevées à l'aide du sécateur ou de la serpette. L'ensemble radiculaire sera taillé pour éviter de plier les racines trop longues.

Le pralinage est utile. Il s'agit d'enrober les racines de boue.

La ramure du sujet est également à tailler pour équilibrer la cime et réduire la surface foliaire le temps de la reprise, limitant ainsi l'évaporation.

Des choix

Préférez des jeunes plants ; ils reprennent mieux, s'adaptent mieux et coûtent moins cher.

Choisissez des plants élevés dans la région. Ils sont déjà habitués au climat et sans doute au terrain.

Prenez les espèces de la flore régionale. Leur insertion sera plus parfaite dans le cadre naturel environnant.

Pensez aux fruitiers utiles et esthétiques.

Et surtout, composez votre ensemble paysager avec des "feuillus". Laissez les résineux dans les petits rôles et utilisez-les de façon raisonnable et en mélange avec les feuillus.

Pensez aussi à faciliter l'entretien pour qu'il ne soit pas une corvée. Labourez aux pieds des arbres et paillez.

Les arbres et arbustes

Les haies sont composées par ces catégories végétales. Nous les traiterons dans un chapitre particulier.

Les végétaux ligneux forment l'ossature du jardin : ce sont les gros meubles, les grands volumes.

Ces éléments dominants du paysage vont former la trame du jardin. Tout va s'organiser en fonction d'eux.

Remplacez ceux qui existent en très mauvais état.

Prévoyez aussi le vieillissement de certains autres.

Complétez dans les groupes trop clairsemés.

Mais agissez toujours dans le genre du pays.

Arbres :

Végétaux ligneux formant un tronc et une cime élevée.

Chênes - pédonculé ou sessiliflore. Ce sont les espèces très répandues de notre région, de pousse lente, mais de vie longue et adaptée à nos climats.

Les chênes d'Amérique sont conseillés pour leurs couleurs automnales et leur vigueur.

Hêtre (commun) - bel arbre régional qui aime l'ombre dans sa jeunesse et des atmosphères fraîches.

Frêne (commun) - en terre fraîche

Charme

Châtaignier - auquel s'ajoute l'intérêt des fruits

Merisier - très apprécié des enfants et des oiseaux

Tilleuls des bois et de Hollande

Bouleaux pour des terrains pauvres.

Aulnes, peupliers et saules pour les terres très humides.

Ormes qui sont parmi les meilleurs, mais que la maladie (graphiose) condamne actuellement à la mort.

Erables sycomores et planes, aux belles cimes arrondies.

Poiriers commun et à feuilles cordées.

Sorbiers : alisier, cormier des oiseaux.

Robinier faux acacia à floraison blanche et mellifère.

Noyer à végétation lente mais apprécié.

Tulipier en sol frais.

Et, bien sûr, le **POMMIER**.

Quelques espèces intermédiaires : soit par leur vigueur moyenne, soit par recépage (taille rez terre qui fait naître plusieurs troncs)

Erable champêtre
Prunelier
Noisetier

Orme (sous réserve), Bouleau, Saules, Cerisiers, Prunier, Châtaignier, Robinier, Charme, Sorbier, Aulne...

s'ils sont recépés.

Pour donner quelques couleurs on peut trouver de nombreuses variétés dans les genres et espèces.

Mais rappelez-vous toujours que ces "dorés" perpétuels ne doivent être ni dominants ni nombreux.

Parmi les résineux, seuls l'if et le genévrier communs sont originaires de nos régions armoricaines.

Dans les introductions, les pins sont les plus plantés et les plus grands, avec les épicéas et les sapins.

De par sa forme et ses couleurs, je préfère le pin sylvestre.

Si vous avez de la place, mêlez

quelques conifères aux feuillus.

Le mélèze et le cyprès chauve apportent des notes colorées selon les saisons.

Parmi les formes naines, il y a du choix, mais évitez trop de fantaisies déplacées. Et surtout, pas de dominance dorée ou bleutée.

Avec discrétion, utilisez les cyprès de Lawson, Leyland, Lambert, Arizona.

Bosquets d'arbres :

Pour vous abriter du vent ou recréer un petit bois, choisissez un feuillu dominant : chêne, hêtre, châtaignier, ou, en sol humide, frêne, aulne, peuplier.

Vous y mêlerez d'autres essences : merisier, charme, tilleul, sorbiers, érables et quelques conifères.

Selon l'espace, le choix est variable :

Quelques taches sombres avec les résineux persistants.

Quelques notes gaies avec les feuillus se colorant au fil des saisons

Petits groupes et isolés :

Pensez d'abord aux fruitiers et à ceux qui ont une floraison remarquable. Quelques variétés colorées égayeront les différents secteurs du jardin mais seront toujours dominées par les "verts".

Regarnir un sous-bois :

Employez le houx, l'if, le mahonia, le charme, les cornouillers, les symphorines, les viornes, le ruscus, le daphne des bois, le troène vulgaire, le rhododendron, l'aucuba...

Arbustes :

Végétaux ligneux de forme buissonnante ne formant pas un tronc et de taille moindre.

Si certains rampent au sol, d'autres peuvent s'élever jusqu'à quelques mètres. La plupart se maintiennent, par la taille, au niveau désiré.

On distingue des espèces à feuillage persistant et des espèces à feuilles caduques. Ces dernières sont généralement remarquées aussi pour leurs fleurs, d'autres pour leurs fruits.

Nous distinguerons ces catégories dans l'énumération des arbustes, en citant d'abord les essences les plus "naturelles".

- Caducs :

Noisetier commun
Cornouiller sanguin et mâle
Aubépine dite "épine blanche"
Prunelier dit "épine noire"
Ajoncs et genêts
Fusain d'Europe
Troène vulgaire, demi-persistant

Néflier d'Allemagne, autrefois très répandu
Erable champêtre
Sureau et Seringat
Viernes obier et mancelle
Lilas simples et groseilliers
Weigelia, Deutzia et Forsythia
Vitex agneau chaste
Argousier et chalef (élaeagnus)
Saules au bois coloré et aux jolis chatons
Bruyères
Symphorine aux baies blanches
Caragana, colutea et coronilles aux fleurs papilionacées
Pommier, prunier et cerisier formés en touffes
Calycante précoce et Hamamelis aux curieuses petites fleurs jaunes en hiver
Chèvrefeuille odorant à floraison crème hivernale
Amelanchier, Exochorda, Spirées aux fleurs blanches et printanières
Potentilles et rosiers, notamment à fleurs simples
Staphylea
Lyciet
Kolkwitzia

- Persistants :

Houx et buis
Mahonia à fleurs jaunes dès le mois de mars
Escallonias aux floraisons diverses (blanc, rose, rouge)
Pyracantha aux fruits très vivement colorés
Elaeagnus pungens et ebbingei
Cognassier du Japon aux jolies fleurs précoces
Rhododendron pontique
Chèvrefeuille (Lonicera)
Cotoneasters divers pour leurs feuilles, leurs fleurs, leurs fruits
Quelques Berberis
Cistes en terres perméables
Laurier tin, Laurier noble et Laurier du Portugal

- Et pour fleurir l'été :

Spirées roses et sorbaria
Mauve en arbre
Tamaris estival
Buddleia (arbre aux papillons)
Abelia
Caryopteris
Fuchsia
Hortensia

Dans les compositions arbustives, il est recommandé de placer quelques persistants parmi les caducs et de varier formes et couleurs.

Respectez l'ordre des tailles (volumes et hauteurs) pour le placement des sujets. Les petits risquent d'être cachés et étouffés par les plus vigoureux.

Certaines espèces demandent le plein soleil pour fleurir et se colo-

rer.

D'autres végètent mieux à l'ombre dans une ambiance fraîche.

Alternez les dates de floraisons ou autre intérêt ornemental pour que chaque coin du jardin offre, en toutes saisons, une attraction.

Les plantes herbacées

Ces plantes conviennent pour la garniture des parterres, des plates-bandes et des bordures.

Il faut faire une distinction entre les vivaces (dont la souche dure plusieurs années) et les annuelles (qui, comme leur nom l'indique, sont à renouveler chaque année).

Il est préférable de cultiver des espèces à floraison prolongée, en choisissant celles qui s'adapteront le mieux au climat local (se renseigner près des habitants du pays).

Les vivaces seront complétées par des annuelles, ce qui permettra de varier les décors.

Si la plate-bande est adossée à des arbustes, il conviendra de placer les plantes les plus hautes derrière, les moyennes au milieu, les petites sur le devant.

Par contre, s'il s'agit d'un parterre qui sera vu de tous les côtés, dans une pelouse par exemple, les plus hautes plantes seront au centre, les moyennes au milieu et les petites sur le pourtour. Dans le cas d'une plantation d'une même variété (pensées) ou de même hauteur (cinéraire maritime nain et bégonias gracilis), le parterre sera surélevé au centre.

Selon leur vigueur, les plantes seront groupées par trois, ou plus, pour faire des taches de couleurs.

Parmi les plantes vivaces qui peuvent convenir, il faut citer :

Dans les grandes (80 à 100 cm et plus)

Achillée, ancolie, anémone du Japon, aster, delphinium, digitale, hémérocalle, iris, grande marguerite (leucanthemum maximum), lis, lupin, phlox, pivoine, rose trémière, etc.

Dans les moyennes (40 à 70 cm)

Astilbe, benoîte, campanule, centaurée, coréopsis, doronic du Caucase, érigéron, gaillarde, géranium, gypsophile, liatris, lin, œillet, pentstemon, pyrèthre, rudbeckia, sauge, scabieuse, etc.

Dans les petites (10 à 30 cm)

Aster nain, aubriétia, campanules des Carpathes et muralis, centaurée montana, corbeille d'argent (arabis), corbeille d'or (alyssum), coréopsis verticillata, dianthus, hélianthemum, phlox subulata, primevère, saxifrage, thlaspi, violette, etc.

Les parterres ou plates-bandes

de vivaces pourront être égayés au printemps par la floraison des bulbeuses plantées à l'automne : crocus, jacinthes, jonquilles, muscaris, narcisses, tulipes, etc.

C'est aussi au printemps qu'il faudra planter les annuelles :

Agérotum, chrysanthème, cosmos, eschscholzia, giroflée, godétia, impatiens, Julienne de Mahon, Lavatère, Lin, Lobélia, Muflier, Nigelle de Damas, némésia, œillet et rose d'Inde, pélagonium, pensée, pétunia, phlox de Drummond, salpiglossis, souci, sauge, zinnia, etc.

Les plantes bisannuelles fleurissent l'année qui suit celle du semis. On les met en place à l'automne : pâquerette, myosotis, œillet de poète, statice, campanule, lunaire, digitale, lychnis, pavot, primevère, silène, violette, pensée, giroflée, etc.

Les bégonias et les dahlias offrent également une vaste gamme de formes, de coloris et de tailles, et ont l'avantage de fleurir du début de l'été jusqu'aux gelées.

Evidemment votre jardin sera ce que vous en ferez. Si vous avez une âme de collectionneur, vous aimerez posséder beaucoup de ces plantes et le tracé du jardin s'inspirera de la nature comme beaucoup de jardins anglais, pas de lignes droites, mais des courbes irrégulières et des plates-bandes où se côtoieront toutes sortes de fleurs - un peu "jardin de curé" - qui présentent un certain charme.

Par contre, si vous préférez des massifs plus réguliers, comportant un nombre de plantes plus réduit, faites bien attention à l'harmonie des couleurs et arrangez-vous pour que la floraison soit presque ininterrompue, en prévoyant à temps le remplacement de telle ou telle espèce.

Les haies

Le premier souci, bien légitime d'un propriétaire, est de clôturer son jardin. Trop souvent on plante du thuya parce que ça pousse vite, c'est toujours vert, et qu'on n'a pas tellement d'idées à vrai dire. Mais, au bout de quelques années, que d'ennuis avec les tailles incessantes, les haies qui se défeuillent par le bas, la pelouse qui ne pousse plus dessous...

Si vous avez la chance d'avoir une haie champêtre déjà existante, surtout ne rasez pas tout. Un bon nettoyage et une taille vous donneront une clôture économique, intégrée au paysage, harmonieuse, écologique car elle abritera et nourrira les oiseaux mangeurs d'insectes. Elle pourra vous donner du bois de chauffage, des fruits même, si

elle contient des noisetiers, noyers, pommiers. Vous avez là un trésor qui ralentira le ruissellement des eaux, engraissera le sol à l'automne à la chute des feuilles, et qui, même en hiver, constituera un excellent brise-vent grâce à l'enchevêtrement des branches.

Que d'avantages par rapport à la vulgaire haie de laurier-palme, au mur ou au brise-vent en plastique.

Créer une haie :

Avant de choisir les essences que vous planterez, il sera nécessaire de recenser les espèces qui forment les haies et les bosquets du pays, et, ainsi, de recréer à l'échelle de votre jardin une composition adaptée au sol, au climat et au paysage de votre région.

Pourquoi penser à une seule espèce d'arbustes lorsqu'on réalise une haie ? Au contraire, l'association de différentes essences de feuillus caducs (charme, noisetier, aubépine) ou persistants (troène, houx, berbérís) sera plus harmonieuse.

Il faut, bien sûr, choisir votre haie en fonction de vos possibilités. Si vous pouvez la tailler assez souvent, adoptez le type "haie champêtre taillée", qui contiendra une grande quantité d'espèces (noisetier, lierre, aubépine, troène), qui changera de teinte à chaque saison et abritera les oiseaux et votre jardin.

D'une autre manière, si la place vous le permet, optez pour la haie libre, peu ou pas taillée, où les végétaux prendront la forme qu'ils désirent, et qui formera autour de votre jardin un paysage aux couleurs (feuillage, fleurs) et aux formes variées.

La plantation se fera sur deux lignes au moins pour rendre la haie plus touffue, plus épaisse et plus variée.

L'utilisation d'arbres (châtaignier, orme) associés à des arbustes protégera du vent et du bruit, et améliorera l'esthétique en variant la hauteur de la haie.

Il est possible d'associer à ces feuillus quelques espèces de conifères (surtout les nouvelles variétés), bien que ceux-ci ne s'intègrent pas dans notre paysage (exception faite de l'if et du genévrier, espèces indigènes). Ils sont aussi plus difficiles à mener à la taille, contrairement aux feuillus que l'on peut rabattre, tailler ou laisser pousser librement comme on le désire.

Pour l'achat des plants, préférez des plants jeunes, de petite taille, dont la plantation et la reprise sont plus faciles, le prix réduit et dont vous pourrez suivre plus facilement la croissance.

La préparation du terrain avant la plantation est primordiale : débroussaillage, désherbage, labour profond, fumure. Ce travail devra être réalisé dès l'automne. Pendant ce temps, les plants seront mis en jauge. Au moment de la plantation, taillez les racines, rabattez la partie aérienne, pralinez, plantez et arrosez abondamment. Il faudra ensuite désherber, afin que les plants ne soient pas étouffés.

Pour finir, la haie qui entourera votre jardin, même si elle est bien menée, ne sera pas nécessairement en ligne droite ni de même hauteur, ni de même épaisseur. Variez !

Si vous avez un peu de place dans un coin du jardin, créez un petit bosquet. Du côté de la route, une bande boisée sera la bienvenue contre le bruit et la pollution.

La taille :

Vous pouvez tailler le dessus de la haie à la hauteur désirée (2,50, 3 m). La taille latérale commencera dès la troisième année de culture pour les plants qui s'étendraient en largeur.

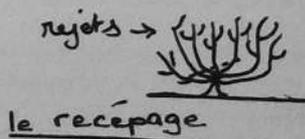
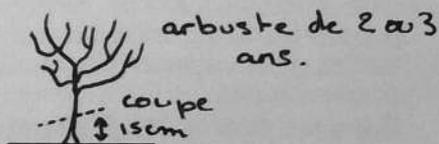
Si vos haies ne sont pas assez touffues, vous pouvez rabattre vos arbustes à 15 cm du sol. Ils repartiront en donnant des rejets au niveau du pied. Ceci s'appelle le recépage. coupe

épaississement de la haie

Cette taille est inutile pour le noisetier, par exemple, qui donne facilement des rejets, mais utile pour le charme, le troène.

Si vous constatez un étouffement de vos haies, éclaircissez.

L'époque et la fréquence des tailles sont variables suivant les variétés. Pour le troène ou l'aubépine, qui poussent assez rapidement, si vous avez choisi le type "haie champêtre taillée" vous pouvez tailler trois fois par an, au printemps, en été et en automne. Pour les arbustes à fleurs, comme les escalonia, cotoneaster, lavande, il est préférable de tailler après la floraison, à la fin de l'été. Mais généralement la taille se fait en hiver.



L'herbe et les "couvre-sol"

C'est ce qui forme le tapis, la pelouse ou le gazon.

Formée d'un mélange de graminées denses et basses, la pelouse est un élément plus ou moins important.

Là, inutile de chercher un gazon extra fin et délicat. Le style prairie régulièrement entretenue est plus rustique et rentre mieux dans le genre. Toute surface enherbée et tondue assez court peut former ce tapis végétal. On peut très bien partir de ce qui existe.

D'autres espèces peuvent aussi former cette couverture basse du sol : arbustes rampants comme le cotoneaster damneri radicans..., des plantes vivaces basses et stolonifères comme le fraisier des bois, le lamier galeobdolon, le faux fraisier, l'acaena, les pervenches, etc.

Dans ce cas, le tapis est plus épais et ne se tond pas. On n'y marche pas.

Les plantations s'effectuent de l'automne au printemps.

Si vous devez semer un gazon, préférez deux périodes : soit en septembre - octobre, soit en mars - avril.

Après le labour, émiettez et nivelez la terre. Semez puis roulez.

Choisissez un mélange rustique à dominance "ray grass" 30 à 60 %.

En Bretagne, nos sols sont variés, mais toujours acides. Il est nécessaire de chauler en alternance avec la fumure.

D'autres amendements seront peut-être utiles : sable en terre lourde, humus sous forme de terreaux, tourbe ou fumier.

Le drainage est peut-être indispensable. Tous ces travaux de fond s'effectuent dès le début du planning.

Les terres de landes sont nombreuses dans nos régions et très pauvres. Les plantations sont alors limitées en espèces faute de corrections importantes du sol.

Enfin, la terre doit être parfaitement labourée.

Y. LÉBOUC
H. GUENNOC
Y. ROLLAND

La Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine, en la personne des trois auteurs, vous a proposé cette réflexion sur le jardin rural.

Elle propose aux adhérents de TIEZ BREIZ de fournir tout renseignement utile complémentaire aux articles ci-dessus.

COURRIER DES LECTEURS

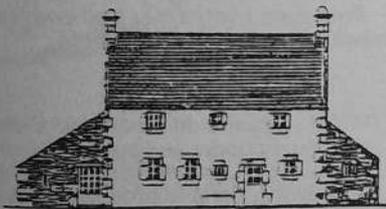
Vie de l'Association

Tiez Breiz et les artisans capables de faire une bonne restauration

Madame M.M. J. nous suggère :
"Pourquoi n'essayez-vous pas de constituer une liste des artisans faisant de la rénovation et qui ont donné d'excellents résultats ? Cette liste pourrait être remise, sans responsabilité de votre part, à des propriétaires qui vont à l'aveuglette et sont parfois déçus..."

NDLR : Cette liste existe déjà à TIEZ BREIZ. Elle porte aussi référence des travaux satisfaisants exécutés. Elle est TROP COURTE. Elle peut être consultée au local ; on peut nous demander des renseignements à ce sujet par courrier et par téléphone. ELLE EST TROP COURTE... MAIS NE PEUT ETRE ENRICHIE QU'AVEC L'AIDE DES ADHERENTS. Souvent déjà, nous avons demandé aux adhérents de nous communiquer les noms et adresses des techniciens qui ont réalisé, chez eux, d'excellentes restaurations (où, dans quelles conditions, quel travail précis, à quel prix, si possible...).

Service-Conseils



Une restauration à Porspoder

Dans le Bulletin Régional n° 1, nous proposons quelques solutions pour la restauration de la maison de Monsieur et Madame NOEL.

Ils réagissent à ces propositions :
"Certainement pas les deux portes : à quoi bon, il n'y a qu'une seule pièce à desservir et comment trouver une place aux meubles ?

Non à la proposition qui nous fait supprimer la petite fenêtre au-dessus du banc de pierre : elle est si jolie, ce serait un massacre.

Par contre, oui aux deux fenêtres proches l'une de l'autre. Quel dommage que nous n'y ayons pas pensé avant.

Nous aimons beaucoup les portes à quatre carreaux. Mais nous pensons que la porte du séjour, surélevée par une marche qui n'apparaît pas sur le dessin, ne rendrait pas aussi bien que sur le dessin.

Conclusion : nous allons commencer par peindre toutes les menuiseries en "lie de vin" pour voir si la tache blanche des petits carreaux s'estompe un peu. Très vite ensuite nous changerons les menuiseries si nous ne sommes pas satisfaits..."

Des architectes répondent au courrier :

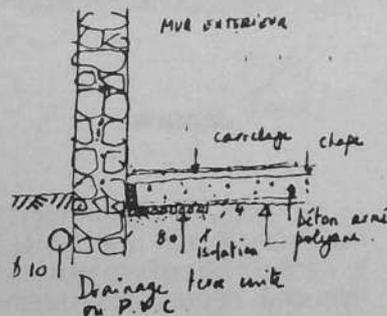
Question : "Comment isoler un plancher sur terre-plein pour éviter les remontées d'humidité ?"

Réponse de Pascal LALOY, architecte :

Pour l'isolation d'un plancher sur terre-plein, il est préconisé de prévoir, en périphérie des murs intérieurs, et ce, sur une largeur de 0,80 m, des panneaux de polystyrène, d'une densité supérieure à 20 kg/m³, posés à plat sur lit de sable et ce, avant de couler la dalle en béton maigre, support de la chape ciment.

Des feuilles de polyane peuvent être disposées sous la dalle béton proprement dite pour éviter d'éventuelles remontées d'humidité du niveau du carrelage.

L'isolation est donc à PREVOIR AVANT le coulage du béton. SI LE BATIMENT EST SUR UN TERRAIN HUMIDE, UN DRAINAGE EXTERIEUR EST INDISPENSABLE.



Question : "Comment redresser un plancher ancien, le rendre plan ?"

Réponse de Pascal LALOY, architecte :

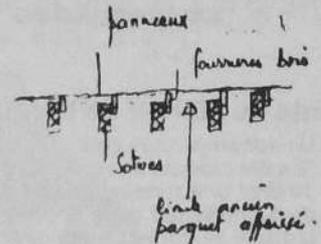
Si un parquet présente des affaissements importants par endroits (de l'ordre de plusieurs centimètres) il y a lieu, pour obtenir une bonne planimétrie, d'assurer sa dépose et de prévoir, soit un calage en bois au droit des solives, soit la pose de fourrures en bois pointées ou vissées (de préférence) sur les jouées de ces solives.

Préalablement à ce travail, on s'assurera par précaution de l'état du solivage support et notamment dans ses parties encastrées dans les maçonneries extérieures.

Des panneaux de VERMASPHA (auxquels le correspondant faisait allusion dans sa lettre) peuvent être alors assemblés et pointés sur le support remis d'aplomb.

La solution consistant à poser ces panneaux sur un parquet non déposé est souvent écartée car le calage à réaliser est dans ce cas onéreux car difficile de réalisation. UNE VISITE DES LIEUX AURAIT SANS DOUTE PERMIS DE PRECISER DAVANTAGE CES REPOSES*

NDLR : Voir présentation du Service-Conseil



De Madame J - Q. :

"Je cherche les proportions d'huile de lin ou d'un autre produit qui permettrait d'obtenir un badigeon (badigeon de chaux) léger mais solide, sans dénaturer sa couleur."

NDLR : La Société des CHAUX ET DOLOMIES DU BOULONNAIS propose un produit, le BLANCHITOUT, et le mode d'utilisation suivant :

On réalisera un lait en versant 1 volume de BLANCHITOUT dans 1 volume d'eau. L'adjonction de 5 % d'huile de lin favorise la bonne teneur du badigeon."

Il est possible de colorer le lait de chaux, en ajoutant au mélange une petite quantité d'argile.

Publications

Question souvent posée : "Quels livres techniques, sur la restauration, peut-on consulter ?"

Réponse de la rédaction :

"LE GUIDE PRATIQUE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT EXISTANT" des Editions du MONITEUR

La chaux et techniques de mise en œuvre

"Dans votre brochure, on rencontre le compagnon, le chimiste, l'artisan et aussi les règlements des D.T.U. (Documents Techniques Unifiés) qui ignorent, en effet, tout ce qui concerne les techniques anciennes. Aussi vos informations sont précieuses et m'ont appris, donc à d'autres aussi, je pense. "M.B., architecte des Bâti-ments de France.

"J'ai lu avec un vif intérêt l'ouvrage consacré à la chaux et vous félicite pour le travail accompli. Il s'agit là d'une mine de renseignements sur les conditions d'utilisation de la chaux grasse.

...Je me pose, depuis quelque temps, une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse jusqu'à ce jour : Il s'agit des produits hydrofuges... Pensez-vous que l'utilisation de ces produits puisse améliorer les conditions d'utilisation et les qualités propres à la chaux grasse ?" M.D.

NDLR : Hervé EVEN, Compagnon des Devoirs du Tour de France qui fait, pour TIEZ BREIZ, les démonstrations d'enduits à la chaux aérienne (ou chaux grasse) répond ainsi : les adjuvants sont prévus la plupart du temps pour donner aux enduits ciment des qualités qu'ont les enduits à la chaux aérienne. Ils sont donc inutiles avec la chaux aérienne.

A sauvegarder

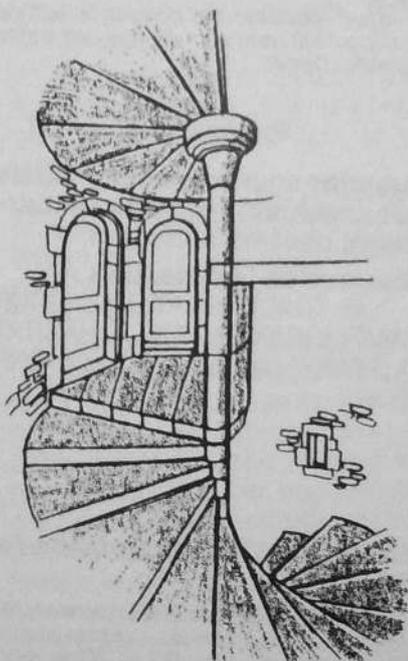
Vente du Manoir de Kerdrioual

Un adhérent nous écrit :

"Il a été créé sur une commune voisine de Bret une zone industrielle (S.I.V.O.M.) de Saint-Renan dans le périmètre de laquelle se trouve un manoir inhabité... Il a été question de le démolir et d'en vendre les pierres. Cette idée est maintenant abandonnée, mais il faudrait trouver un acheteur" P.A.

Note de la rédaction : un tel bâtiment peut-il être utilisé collectivement dans une zone industrielle ? La meilleure solution : le démontage et la reconstruction dans le "pays". Mais est-ce réalisable ? Qui aurait de tels moyens ?

La vente des pierres "en pièces détachées" : une autre solution plus réalisable mais pas la meilleure pour le patrimoine. Si encore ces "pièces détachées" étaient utilisées dans le "pays" pour restaurer des bâtiments intéressants !... un moindre mal.



LE PALIER A L'ETAGE

MANOIR DE KERDRIOUAL
LANRIVOIRE

Chaumière typique du pays d'Auray... Qui se détériore lentement...

R.L.B. : "Cette chaumière possède toutes les caractéristiques de la maison paysanne du pays d'Auray. Elle a fait l'objet de photographies publiées dans le cahier de l'U.M.I.V.E.M. n° 18... Actuellement la charpente et la couverture en chaume sont en ruines, alors que la maçonnerie semble encore en bon état. Il serait urgent que des travaux de mise hors d'eau... La grande difficulté réside dans le fait que le propriétaire ne veut faire aucune réparation, ni vendre le bâtiment."

NDLR : Nous sommes malheureusement absolument impuissants lorsque le propriétaire ne veut ni restaurer, ni vendre. La législation française ne permet rien : liberté. La Grande-Bretagne s'est dotée de lois qui permettent la sauvegarde dans ce cas précis. Souhaitons qu'un jour, la France l'imité.

Une solution : tenter de convaincre le propriétaire, demander l'aide des élus locaux pour le faire. Proposer des solutions d'utilisation...



Jardins

"Au bord de la mer, dans la région de DINAN - SAINT-MALO, je viens d'hériter d'un vieux jardin intouché depuis des dizaines d'années et je ne sais pas ce que je dois conserver à tout prix, ce que je dois remplacer. Tout me semble minable : un fusain de 100 ans, des haies de fusains atteintes du "blanc" et des troènes de 45 ans que je ne parviens plus à faire pousser en bas, des camélias de 60 ans,..."

Par ailleurs, j'ai enlevé les parterres le long de la maison car ils entretenaient l'humidité, mais j'aimerais que la façade ne soit pas nue. Que mettre qui garde des feuilles en hiver et qui convienne à une vieille maison (orientation sud).

Un bâtiment de service a été autrefois fermé par un mur de parpaing, par économie. Comment le cacher, être comme hiver ? Ce mur est orienté à l'est mais reçoit très peu de soleil à cause de la maison." R.T.

1 - Vous allez rajeunir vos vieux arbustes en les taillant sévèrement. Les troènes, camélias, fusains tolèrent bien cette opération. Ils reformeront des touffes mieux équilibrées en quelques années. Vous souffrirez bien d'attendre la restauration.

Etant donné le mauvais état sanitaire de vos fusains, soyez plus prudent et agissez progressivement en laissant des "tire-sève" (rameaux feuillus ou bourgeonnés) qui faciliteront la repousse.

Quant à la maladie que vous décrivez : il s'agit vraisemblablement du "blanc" ou oïdium fréquent sur fusain. Ce champignon forme un revêtement blanc sur feuilles et rameaux et sévit notamment en période sèche et chaude. Il affaiblit sérieusement les végétaux hôtes. Des traitements, de préférence préventifs, sont nécessaires (soufre ou autres produits de synthèse). Brûlez scrupuleusement vos tailles ainsi que les feuilles mortes qui supportent le parasite et d'où repartira la propagation dès la prochaine saison.

2 - Vos parterres dégagés de leurs vieilles plantes doivent être bien labourés et fertilisés avec du fumier ou un bon terreau. Profitez-en pour bien extirper les racines et rhizomes indésirables. Pour les replanter vous avez plusieurs options possibles : avec des plantes saisonnières : giroflées, pensées, myosotis, silènes, paquerettes, jacinthes et tulipes pour le printemps ; delphinium, mufliers, roses d'Inde, clar, godetia, soucis etc. pour l'été ; avec des plantes vivaces : voir liste dans l'article "Jardins d'agrément" ; avec des arbustes persistants (ensoleillés au bord de mer et exposés au sud) : senecio greyi, olearia solandri ou autres variétés, sauge tricolore, lavande, romarin, fusain nain panaché, etc.

3 - Pour garnir votre mur peu ensoleillé : chèvrefeuille, lierre, vigne vierge...

NDLR : l'équipe de "jardiniers" s'efforcera de répondre au courrier que nous lui transmettrons de votre part. Nous publierons, dans le prochain bulletin, questions et réponses susceptibles d'intéresser un assez grand nombre de lecteurs.

Bibliographie

Vient de paraître : MAISONS RURALES DE BRETAGNE de Patrick HERVE, édition Skol Vreizh
3-4 1980 PAYSANNES DU LEON, par F. ELEGOET
(histoires de vie de trois paysannes du Léon) 248 p. illustrées.

A paraître :

5 1981 Pêcheurs de Douarnenez, par Gwendal DENEZ (histoires de vie de pêcheurs de Douarnenez) 165 p. illustrées.

- QUENIART Jean réf. 109 778/4 ou DL 33 657
"Culture et Société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle (1978)
Les Hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIIIe siècle (1978)
- LE BRUN François réf. 109 673/1
"Le XVIIe siècle" (1967)



TUD ha BRO SOCIETES BRETONNES

Volumes parus :

- 1 1979 L'homme et la mer, 147 p
- 2 1979 Les paysans parlent, 170p
- LANGLOIS réf. DL 33 002
"Un diocèse breton au début du XIXe siècle" (1974)
- OLIMER Lucide réf. 21 390
"Mobilier breton"
- La vie quotidienne réf. 109 539
thème repris par BREKICIEN
"La vie quotidienne des paysans en Bretagne"

- SOYER J.-Jacques réf. DL 33 780
"Histoire de la Bretagne des origines à 1815" (1979).

- NOUAILLAT - MEYER - QUIGUER réf. 125 494 ou 125 495
"Bretagne : écologie, économie, art, littérature, tradition..."

- WAQUET - SAINT-JOUAN :
"Histoire de la Bretagne" collect.
"Que sais-je ?"

- MEYER réf. 121 654
"La Noblesse bretonne au XVIIIe collect. "Science Flammarion"

- BLÛCHE n° 104 "La vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle"

- WISMES "La vie quotidienne dans les ports bretons" n° 106

Pour complément : prendre dans le fichier d'une bibliothèque le classement :

- Bretagne, Architectes, Arts, Histoire...

demande à consulter le catalogue de la bibliothèque.

Dépeuiller les "Annales de Bretagne et des Pays de Loire" en bibliothèque. Société archéologique

EPIS DE FAITAGES

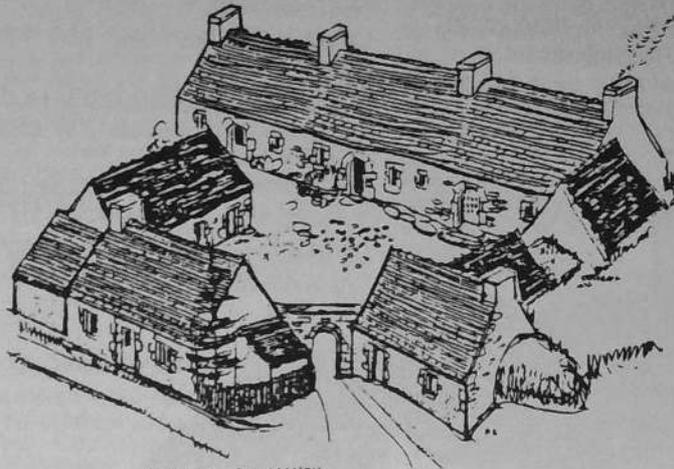
Pascale DELUEN - sculpteur, 2, rue de la Solidarité, 75019 PARIS
Hauteurs de 30 à 80 cm, couleurs bleu ardoise, vert bronze, marron. Thèmes : oiseau, cavalier, dessin abstrait.

Annonces

*Nous avons le plaisir de vous avertir que dans le prochain bulletin (le n° 3) qui paraîtra donc dans un an, les adhérents auront à leur disposition une RUBRIQUE : ANNONCES GRATUITES
Une annonce : 1 cm de H x 5 cm de L, caractères 1mm*

TIEZ BREIZ

MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE



KERIVOT - PLOUGANOU
RUE D'ENSEMBLE

Bulletin régional

NUMERO 1

5 EDITORIAL par S. FENARD

6 VIE DE L'ASSOCIATION

5 ORGANISATION - MOYENS - ACTIONS

3 - rôle d'un correspondant de "pays"

6 - expositions

6 - publications

7 - sorties d'équipe d'habitat

10 - chantiers

11 - étude de villages

12 ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE

11 - Petite histoire des pierres de Bretagne par L. LE CORRE

14 - Les matériaux naturels des maisons paysannes d'Ille et Maine et des Côtes-du-Nord par M. LE GARREC

17 - Vocabulaire d'architecture

20 RESTAURATION

20 - Restaurer un village abandonné en Bretagne, le cas de Poul Fefan, essai descriptif d'une méthodologie d'approche par G. LE MARO

24 - Restauration du village de Poul Fefan ou construction d'un écomusé

26 - Une restauration à Dourzefret, présentation et critique par les propriétaires auteurs de cette restauration par M. LECH

30 - L'œuvrière, P. LALOY

34 ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

31 - Conditions d'une architecture par A. DEGEZ

34 - Architecture bioclimatique par M. LE GARREC

36 ENVIRONNEMENT

35 - Patrimoine de pierre par L. LE CORRE

37 - Le pourquoi des "taupinières" ou les raisons économiques des sous-sols semi-enterrés par M. LECH

38 - St Michel et les kibovalls par R. BERTELLOT

41 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

43 BIBLIOGRAPHIE

44 SERVICE-CONSEIL

45 BULLETIN D'ADHESION

46 AGREMENT FISCAL

Sommaire

- Préface par :
«Gascon la Liberté de Marsac»

la chaux...

et techniques
de
mise
en
œuvre



Marsac 1988

en restauration
et
dans
la construction neuve.

aérienne,
grasse,
légère,
ou fleur de chaux.

- La chaux :
- Historique,
- Chimie,
- Les différentes chaux,
- leurs appellations
- et les sables dans les enduits
- différents sables,
- granulométrie,
- courbes granulométriques
Par Marie-José LE GARREC,
géologue.

- Les enduits à la chaux grasse ou
aérienne
- Les différentes chaux,
- les sables,
- techniques des enduits,
- qualités des enduits à la chaux
grasse
- et les bétons de chaux
par Hervé EVEN
Compagnon des Devoirs du Tour
de France.

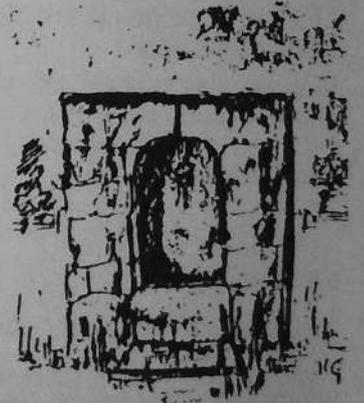
- Enduits sur du pisé
- restauration d'une maison de
terre du bassin de Rennes (avec grillage)

par R. BERTELLOT

- Enduits sur un fourmil en pisé
de Médréac (sans grillage)
chantier collectif de l'Association
TB - MPB

- Un ancien marchand de matériaux
dit les conditions de vente de la
chaux grasse avant 1939.

- Fabricants de chaux grasse.



Directeur de publication : Suzanne Fenard
Imprimé à Bretagne Ateliers
Maquettiste : Guy Lanrivain
Rédaction : R. Berthelot, A. Demaure,
H. Even, S. Fenard, M. J. Le Garrec.
Dessins : J. Le Garrec.

Formulaires à renvoyer à l'association

Remplir ce bulletin et le retourner, accompagné du règlement libellé à l'ordre de Tiez Breiz à l'adresse de Tiez Breiz Maisons Paysannes de Bretagne, 1, rue Oradour-sur-Glane 35100 Rennes

BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT D'ADHESION pour 1982*

valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 1982

Les membres de Tiez Breiz - M.P.B. sont, de droit, membres de Maisons Paysannes de France

Mme, Mlle, ou M.
(nom en capitales, prénom indispensable)

Adresse complète

.....

..... Tél. :

Autre adresse complète si vous avez deux maisons :

.....

Profession :

RENOUELEMENT ou NOUVEL ADHERENT*

COTISATION minimum 1982 : 30 Francs

Pour un supplément de 10 Francs + 5, 10 Francs de port vous recevrez le **BULLETIN REGIONAL N° 1** (édité en 1981)

: 15,10 Francs

Pour un supplément de **25** Francs + 5,10 Francs de port vous recevrez le **BULLETIN REGIONAL N° 2** dès sa parution début 82

: 30,10 Francs

Pour un supplément de 65 Francs vous serez abonné à la **REVUE TRIMESTRIELLE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**

: 65, Francs

Vous pouvez aussi commander la plaquette "**LA CHAUX ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**" pour 20 Francs + 5,10 Francs de port

: 25,10 Francs

SOIT UN TOTAL DE : Francs

payable par **CHEQUE A LA COMMANDE**,
A L'ORDRE et à l'ADRESSE de l'association
TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE
1, rue Oradour-sur-Glane 35100 RENNES

DATE : **SIGNATURE** :

* Barrez les mentions inutiles

** Entourez le prix des options d'achat retenues, faites-en le total

*** Réglez-en le montant à la commande, il vous sera adressé dès parution

